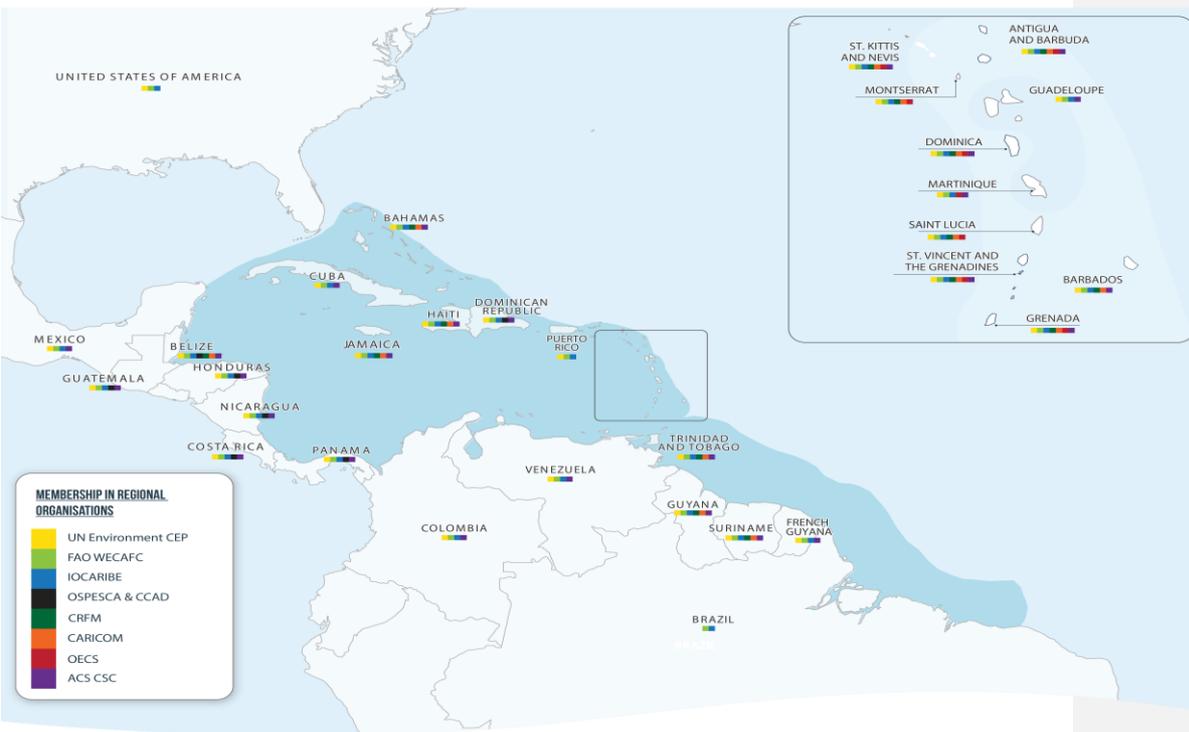


**Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes**  
Centre de Partenariats pour le Développement (GlobalCAD)



Catalyser la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour les GEM des Caraïbes et du Plateau du Nord du Brésil



Empowered lives. Resilient nations. [www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)



## Remerciements

Le développement de ce produit et de son contenu, et / ou de ce qui l'a rendu possible, ont reçu le soutien financier du projet PNUD / FEM :

« Catalyser la mise en œuvre du programme d'action stratégique (SAP) pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil » (CLME+ Projet, 2015-2020)

Le projet CLME + est mis en œuvre par le Bureau des Nations Unies de Services de projets (UNOPS) en étroite collaboration avec un grand nombre de partenaires aux niveaux mondial, régional et national. Tous sont désignés conjointement sous le nom de « partenaires co-exécutants du CLME + projet »

[www.clmeproject.org](http://www.clmeproject.org)  
[info@clmeproject.org](mailto:info@clmeproject.org)



En tant qu'agence du FEM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) met en œuvre un portefeuille mondial de projets Grands écosystèmes marins cofinancés par le FEM, notamment le CLME+ Project.  
[www.undp.org](http://www.undp.org)



Grâce au domaine d'intervention Eaux internationales (IW), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aide les pays à gérer conjointement leurs bassins d'eaux de surface transfrontalières, leurs bassins d'eaux souterraines et leurs écosystèmes côtiers et marins.  
[www.thegef.org](http://www.thegef.org)



L'UNOPS a pour mission d'aider ceux qui en ont besoin, en renforçant la capacité de l'ONU, des gouvernements et d'autres partenaires à gérer des projets, des infrastructures et des achats de manière durable et efficace.  
[www.unops.org](http://www.unops.org)

Vous trouverez des informations concernant le CLME+ Project sur le CLME+ Hub ([www.clmeplus.org](http://www.clmeplus.org)) à télécharger gratuitement.

Publication : « Propositions pour un mécanisme de coordination permanent et un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes »

Auteurs : Lucia Fanning, Norbert Fenzl, Eduard Interwies, Johanna Klein, Robin Mahon, Anasha Petersen, Steffen Schwörer et Peter Whalley

Contact : Centre de partenariats pour le développement (GlobalCAD), Barcelone, Espagne. Web: <https://globalcad.org>. E-mail: [info@globalcad.org](mailto:info@globalcad.org).

Ce rapport a été élaboré pour le compte du PNUD / FEM CLME + projet pour CLME + pays, les membres du PAS MCI CLME + et autres parties prenantes clés. Sa diffusion au-delà de ce public ne peut se faire qu'avec l'autorisation préalable de l'unité de coordination du PNUD / FEM CLME + projet.

### Avertissement :

Les désignations utilisées et la présentation des informations, quel qu'en soit le format, dans ce produit d'information ne reflètent aucunement l'opinion du FEM, du PNUD et / ou de l'un des partenaires du CLME + projet, concernant le statut juridique de tout partenaire juridique concerné, pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières. Le fait de mentionner certaines sociétés ou certains produits de fabricants ne signifie pas qu'ils soient approuvés ou recommandés par le FEM, le PNUD et / ou l'un des partenaires co-exécutants du CLME + projet, par rapport à d'autres de même nature non mentionnés. Sauf indication expresse contraire, le contenu, les faits, les résultats, les interprétations, les conclusions, les points de vue et les opinions exprimés dans ce produit d'information sont ceux des auteurs ; leur publication en tant que produit d'information du CLME + projet ne constituant pas en soi une approbation du FEM, du PNUD. et / ou l'un des partenaires co-exécutants du CLME + projet de leurs contenus, faits, résultats, interprétations, conclusions, points de vue ou opinions.

Le FEM, le PNUD et / ou un quelconque des partenaires co-exécutants du CLME + projet ne garantissent pas que les informations contenues dans ce produit d'information sont complètes et correctes et ne peuvent être tenus pour responsables des dommages résultant de leur utilisation.

### Partenaires co-exécutants du CLME+ Project :



*Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes*

## Sommaire

Principaux acronymes .....	6
Résumé d'exécution .....	7
1. Introduction.....	10
1.1. Contexte .....	10
1.2. Objectifs, portée et méthodologie .....	11
1.3. Rôle des pays CLME+ et des OIG dans la consultation .....	14
2. Perspectives d'une économie florissante et durable basée sur l'océan, dans la région Grande Caraïbe.....	15
2.1. Développement durable basé sur les océans et ses avantages pour la région .....	15
2.2. Le potentiel économique d'une économie durable basée sur les océans dans la région Grande Caraïbe.....	17
2.3. Les défis en ce qui concerne l'environnement marin .....	18
2.4. La gouvernance de l'océan intégrée comme catalyseur pour le développement durable basé sur l'océan .....	19
3. État actuel de la gouvernance des océans dans la région .....	20
3.1. Aperçu régional .....	20
3.2. Concepts clés.....	21
3.2.1. Le Cadre de gouvernance régionale multi-niveau.....	21
3.2.2. Organisations intergouvernementales (OIG) et le MCI CLME+ PAS.....	25
3.2.3. Forums de haut niveau .....	28
3.2.4. Comité Intersectoriel National (CIN) .....	29
3.2.5. Le partenariat CLME+ .....	29
3.3. État du financement du Cadre de gouvernance régionale .....	30
4. Un Mécanisme de coordination pour la Gouvernance intégrée des océans dans la région Grande Caraïbe.....	32
4.1. Mandat et fonctions du Mécanisme de coordination .....	32
4.1.1. Principales hypothèses et approche.....	32
4.1.2. Portée proposée du mandat et des fonctions.....	36
4.1.3. Bénéfices attendus .....	41
4.2. Gouvernance du Mécanisme de coordination.....	48
4.2.1. Rôle des OIG et des pays CLME+ .....	48
4.2.2. Structure organisationnelle .....	48

4.2.3.	Établissement du Mécanisme de coordination .....	53
4.3.	Besoins en ressources et estimations des coûts .....	56
4.3.1.	Approche de développement d'estimation des coûts .....	56
4.3.2.	Options d'hébergement .....	57
4.3.3.	Estimations des coûts .....	57
5.	Plan de financement durable pour la gouvernance régionale des océans dans la région des Caraïbes .....	59
5.1.	Introduction et approche .....	59
5.2.	Financement du mécanisme de coordination : du démarrage à la consolidation .....	61
5.2.1.	Du démarrage à la transition (1 à 3 ans) .....	62
5.2.1.1.	Subvention de partenariat de développement international (IDP) .....	63
5.2.1.2.	Cofinancement via la prise en charge du secrétariat du mécanisme de coordination par une organisation intergouvernementale .....	63
5.2.1.3.	Cofinancement via la prise en charge du secrétariat du mécanisme de coordination par un CLME + pays .....	64
5.2.1.4.	Contributions en nature des pays et des organisations intergouvernementales .....	65
5.2.1.5.	Soutien financier d'autres donateurs, CLME + et non-CLME + pays .....	65
5.2.1.6.	Sponsorship du secteur privé.....	66
5.2.1.7.	Fonds de placement.....	66
5.2.2.	De la transition à la consolidation (3 à 5 ans minimum) .....	67
5.2.2.1.	Contributions directes régulières des pays.....	67
5.2.2.2.	Contributions régulières par le biais d'organisations intergouvernementales .....	68
5.2.2.3.	Générer ses propres revenus.....	69
5.3.	Plan de financement durable intégré à moyen et long terme pour le cadre de gouvernance régionale.....	70
5.3.1.	Coordination d'un effet catalyseur majeur .....	70
5.3.2.	Approche régionale stratégique du partenariat avec le secteur privé .....	72
5.3.3.	Catalyser les investissements pour une économie océanique prospère et durable .....	74
5.3.3.1.	Transition vers une économie océanique durable .....	74
5.3.3.2.	Conservation et pérennité comme argument commercial .....	74
5.3.3.3.	Faire correspondre capital avec opportunité d'investissement .....	75
5.3.3.4.	Aller de l'avant .....	77
5.3.4.	Permettre aux pays de contribuer financièrement à la gouvernance des océans ...	78
6.	Feuille de route et étapes décisives .....	80
6.1.	Mesures proposées pour la mise en place du mécanisme de coordination .....	80
6.2.	Phases pour le (pré-) établissement, la transition et le fonctionnement à long terme du mécanisme de coordination.....	82

6.3. Mesures proposées pour un financement durable du cadre de gouvernance régionale	84
Annexe 2 : Aperçu des initiatives pertinentes (liste non exhaustive).....	86
Annexe 3 : Aperçu des fonctions du Mécanisme de coordination avec les lacunes associées, les bénéfiques, la structure opérationnelle et les besoins en ressources .....	93
Annexe 4 : Estimation des coûts par fonction .....	104
Annexe 5 : Opportunités de financement stratégique pour les OIG .....	106
1. Programme pour l’environnement des Caraïbes de l’ONU (PEC PNUE).....	106
2. Commission des pêches pour l’Atlantique Centre-Ouest (COPACO).....	107
3. COI de la Sous-Commission pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale (IOCARIBE) de l’UNESCO .....	108
4. Organización del Sector Pesquero y Acuícola del Istmo Centroamericano – OSPESCA (Organisation du secteur de la pêche et de l’aquaculture de l’isthme de l’Amérique centrale) .....	109
5. Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo – CCAD (Commission d’Amérique centrale sur l’environnement et le développement).....	110
6. Secrétariat de la Communauté caribéenne (CARICOM) .....	111
7. Mécanisme régional de gestion des pêches dans les Caraïbes (CRFM).....	112
8. Organisation des États de la Caraïbe orientale (OEEO) .....	113
Annexe 6 : Évaluation des bénéfiques en jeu .....	115

## Principaux acronymes

<b>AEC/CMC</b>	Association des États de la Caraïbe/Commission de la Mer des Caraïbes
<b>ATD</b>	Analyse diagnostique transfrontalière
<b>BDC</b>	Banque de développement des Caraïbes
<b>CARICOM</b>	Communauté des Caraïbes
<b>CCAD</b>	Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo (Commission centraméricaine de l'environnement et du développement)
<b>CGR</b>	Cadre de gouvernance régionale
<b>CLME</b>	Grand écosystème marin des Caraïbes
<b>CLME+</b>	Région CLME+
<b>COI</b>	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
<b>COPACO</b>	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de la FAO
<b>CRFM</b>	Mécanisme régional des pêches des Caraïbes
<b>DSA</b>	Indemnité journalière de subsistance
<b>EBM</b>	Gestion basée sur les écosystèmes
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>GEAF</b>	Cadre d'évaluation de l'efficacité de la gouvernance transfrontalière
<b>GME</b>	Grand Écosystème Marin
<b>IOCARIBE</b>	Sous-Commission pour les Caraïbes et les régions adjacentes
<b>IT</b>	Technologies de l'information
<b>MCI</b>	Mécanisme de coordination intérimaire
<b>MSQ</b>	Maintien de Statu Quo
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OECS</b>	Organisation des États de la Caraïbe orientale
<b>OIG</b>	Organisation intergouvernementale
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ORGP</b>	Organisation régionale de gestion des pêches
<b>OSPESCA</b>	Organización del Sector Pesquero y Acuicola del Istmo Centroamericano (Organisation de la pêche et de l'aquaculture de l'isthme centre-américain)
<b>PAS</b>	Programme d'actions stratégiques
<b>PDI</b>	Partenaire de développement international
<b>PE</b>	Protocole d'entente
<b>PEC de ONU</b>	Programme sur l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>PFD</b>	Plan de financement durable
<b>RGC</b>	Région Grande Caraïbe
<b>SICA</b>	Sistema de la Integración Centroamericana (Système d'intégration de l'Amérique centrale)
<b>SLMR</b>	Partage des ressources biologiques marines
<b>SOMEE</b>	État des écosystèmes marins et économies afférentes
<b>UCP</b>	Unité de coordination de projet
<b>ZEE</b>	Zones économiques exclusives

## Résumé d'exécution

Le présent rapport a été préparé dans le cadre de la Phase 2 de la consultation « Proposition sur les options pour un Mécanisme permanent de coordination de la politique et un Plan de financement durable pour la Gouvernance des océans dans la région CLME+ ». Le mandat de ce travail découle directement du Programme d'actions stratégiques (PAS) CLME+. Le rapport est soumis aux pays CLME+, le MCI PAS CLME+ et l'UCP CLME+ comme bases pour les consultations nationales et régionales concernant la portée du projet de Mécanisme permanent de coordination pour la Gouvernance intégrée des océans dans la région Grande Caraïbe (RGC), et comme sources et mécanisme préférés pour un Plan de financement durable (PFD) pour la Gouvernance intégrée des océans dans la RGC. L'élaboration des propositions a été basée sur des consultations intensives avec les pays CLME+, des OIG et d'autres intervenant, entre septembre 2018 et avril 2019.

La Section 1 présente brièvement le contexte de la consultation, ses objectifs, sa portée et sa méthode, et résume le rôle des pays CLME+ et des OIG dans la mise en œuvre de la consultation. Dans la Section 2, le rapport décrit les perspectives de développement durable des océans pour la RGC et suggère que la Gouvernance intégrée des océans reste un outil clé dans le but d'exploiter les possibilités qu'une économie durable des océans/économie bleue peut apporter à la région Grande Caraïbe.

La Section 3 présente l'état actuel du Cadre de gouvernance régionale des océans (CGR) dans la région Grande Caraïbe, en décrivant notamment les lacunes et les possibilités concernant les principaux éléments : les organisations intergouvernementales avec un mandat sur les questions liées à l'océan (incluant le Mécanisme de coordination intérimaire - MCI - PAS CLME+), le forum existant de prise de décision à haut niveau, les Commissions Nationales Intersectorielles (CNI), et le Partenariat et l'Alliance CLME+. La section décrit également brièvement le financement de base du CGR.

Les principales propositions de gouvernance et de financement sont présentées dans les sections 4 et 5 du présent rapport.

La Section 4 présente des propositions pour un Mécanisme permanent de coordination pour la Gouvernance intégrée des océans dans la région Grande Caraïbe, en particulier des propositions de mandat et de fonctions du mécanisme, sa structure de gouvernance et les besoins en ressources et les coûts estimés. La Section 5 présente les options pour un Plan de financement durable (PFD) pour la Gouvernance intégrée des océans dans la région Grande Caraïbe, portant à la fois sur l'établissement et l'exploitation du projet de Mécanisme permanent de coordination, ainsi que sur le financement durable de l'ensemble du Cadre de gouvernance régionale des océans, en particulier les huit OIG intégrant l'actuel MCI PAS CLME+ comme les principaux constituants du CGR.

Tout au long de ces sections, les principales étapes vers l'établissement du Mécanisme de coordination sont mises en évidence, ce qui nécessite un débat et un consensus entre les pays afin de déterminer les principales caractéristiques du Mécanisme de coordination. Cinq étapes au total, qui suivent une séquence logique vers l'établissement du Mécanisme de coordination. Comme les différents aspects sont interdépendants, il est suggéré aux pays qu'ils engagent leurs délibérations et consultations en gardant tous les aspects à l'esprit, à tout moment.

### **Étape 1 : Approuver le mandat et sélectionner les fonctions de base et d'appui du Mécanisme de coordination.**

Le mandat proposé est de « Promouvoir et faciliter la collaboration et la coopération régionales de par la coordination des politiques et programmes dans la région Grande Caraïbe (RGC) pour la *Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes* »

conservation, la gestion et l'utilisation durable de l'environnement marin et des ressources côtières et marines. » Le projet de mandat géographique est l'ensemble de la région Grande Caraïbe (incluant le GEM des Caraïbes, le GME du Plateau du Nord du Brésil et le GME du Golfe du Mexique), et le mandat thématique proposé couvre la ressources biologiques marines (c.-à-d. le champ thématique du PAS CLME+) ainsi que d'autres domaines thématiques, secteurs et activités économiques liés à l'environnement marin et aux ressources, comme le tourisme, le pétrole et le gaz, le transport maritime, l'exploitation minière, la biotechnologie, la bioprospection et l'énergie renouvelable. La résilience au changement climatique est un thème transversal du mandat.

Les fonctions suivantes sont proposées comme base pour les délibérations et la sélection par les pays : (1) Coordination des approches programmatiques pour la Gouvernance des océans et suivi de l'évolution des principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité des océans ; (2) Communication, portée et sensibilisation ; (3) Coordination des politiques et renforcement du cadre institutionnel et politique régional pour la Gouvernance des océans ; (4) Gestion des connaissances et partage des données et informations ; (4) Engagement des intervenants ; (5) Renforcement des interfaces science-politique ; (6) Identification de nouveaux domaines de collaboration et questions émergentes ; (7) Développement de programmes communs ; (8) Financement durable et mobilisation de ressources pour la Gouvernance des océans. À partir de ces fonctions, il est proposé d'établir une distinction entre un ensemble de fonctions de base pour le mécanisme, qui seraient mises en œuvre sur une base régulière (et avec une allocation de ressources régulières), et un ensemble de fonctions d'appui qui seraient mises en œuvre sur demande. Afin de répondre au mandat proposé, la recommandation de la consultation est de sélectionner au moins les fonctions 1, 2 et 3 comme fonctions de base. Toutes les autres fonctions peuvent également être en des fonctions d'appui.

De par la mise en œuvre des différentes fonctions, des *bénéfices directs* sont attendus de la contribution au Mécanisme de coordination à la *Gouvernance adéquate des océans*. En termes économiques, les gains d'efficacité et l'amortissement amélioré pris ensemble sont estimés à des ressources disponibles de 11,6 millions à 25,3 millions de dollars par an. Avec l'évolution du Cadre de gouvernance régionale des océans et l'amélioration de la coordination de la région Grande Caraïbe, les gains d'efficacité pourraient atteindre autour de 21,1 millions à 42,2 millions de dollars supplémentaires. De plus, des *bénéfices indirects* peuvent être prévus en conséquence de l'*amélioration de l'efficacité de la Gouvernance des océans*. Les bénéfices en jeu tirés de plusieurs biens et services de l'écosystème qui seraient protégés par le Mécanisme de coordination sont estimés dans ce rapport à une valeur d'entre 2,9 et 11,8 milliards de dollars.

## **Étape 2 : Déterminer la structure de gouvernance du Mécanisme de coordination, en incluant les rôles et responsabilités des pays et OIG.**

Le Mécanisme de coordination est proposé pour être exploité par le biais de quatre principaux éléments : (i) un Groupe de direction dans lequel les pays CLME+ sont représentés avec le mandat de fournir une orientation et une direction générales ; (ii) un Groupe exécutif dans lequel les OIG sont représentées avec le mandat de diriger la gestion et le fonctionnement du Mécanisme de coordination de manière technique et stratégique ; (iii) des Groupes de travaux (pays, OIG et autres intervenants/experts scientifiques, secteur privé, au besoin) qui sont constitués du Groupe exécutif sur la « base des besoins » ; et (iv) un Secrétariat, qui fournit l'appui technique et administratif.

### **Étape 3 : Déterminer le type d'accord d'établissement pour le Mécanisme de coordination.**

L'accord d'établissement peut être un accord de partenariat/réseau informel (sur la base d'un PE), un accord plus formel et contraignant, ou les deux options. La consultation recommande de remplacer le PE actuel du MCI PAS par un nouveau PE, ou un PE modifié, pour le Mécanisme de coordination, signé par les OIG et approuvé par les pays, et engager le Mécanisme de coordination lui-même à l'élaboration d'un accord plus formel entre les pays.

### **Étape 4 : Déterminer le type d'accord de siège pour le Secrétariat du Mécanisme de coordination.**

L'accord de siège peut être effectué avec un pays membre et/ou une OIG existante. La section fournit une liste de critères potentiels pour la sélection d'un pays ou d'une organisation hôte, et les avantages potentiels de l'hébergement du Secrétariat.

En ce qui concerne les besoins en ressources et les coûts pour le fonctionnement du Mécanisme de coordination, le rapport comprend des estimations de coûts pour chacune des fonctions proposées. Compte tenu de plusieurs facteurs d'incertitude, la mise en œuvre régulière de l'ensemble des fonctions pourrait se situer entre 1m et 3m de dollars par an. La mise en œuvre des trois fonctions de base, Coordination des programmes, Communication et Coordination des politiques est estimée entre 600 000 et 1,4 millions de dollars par an.

### **Étape 5 : Accord sur un plan de financement pour le Mécanisme de coordination**

Le plan de financement permettrait d'assurer des fonds suffisants, fiables et solides pour les frais récurrents du mécanisme. Il pourrait inclure l'engagement d'élaborer, entre autres, une solution d'auto-financement fiable devant être progressivement mise en œuvre à travers une phase de transition se terminant cinq ans après la création du Mécanisme de coordination, avec le soutien financier d'une subvention, potentiellement du FEM. Le plan comprend en outre les différentes étapes prévues pour le passage à l'autosuffisance et définit le choix des sources de financement principales et complémentaires. Le rapport présente les sources de financement possibles pour le Mécanisme de coordination et met en lumière les principales questions à examiner. Durant les trois premières années d'exploitation, les sources potentielles de financement sont : financement par subvention ; co-financement via l'hébergement du Secrétariat du Mécanisme de coordination par une OIG et/ou un pays CLME+ ; Contributions en nature des pays et OIG ; support des pays CLME+ et non CLME+, parrainage du secteur privé et fonds fiduciaires. Au-delà de 3 ans, les potentielles sources supplémentaires suivantes devraient être considérées pour parvenir à l'autonomie financière du Mécanisme de coordination : contributions directes et régulières des pays, contributions régulières via les OIG et génération de recettes propres.

Pourtant, le financement du Mécanisme de coordination doit s'inscrire dans un Cadre durable de gouvernance régionale des océans (CGR) pour être viable et durable à long terme. Par conséquent, le plan de financement propose d'adopter les mesures suivantes via les OIG à moyen et à long terme en vue d'un financement durable du CGR : (i) coordination du potentiel d'amortissement ; (ii) une approche stratégique régionale vers les partenariats avec le secteur privé et (iii) l'amélioration de l'investissement pour une économie bleue florissante et durable, basée sur les océans.

La dernière section 6 du présent rapport résume les principales étapes vers l'établissement du Mécanisme de coordination et met en lumière les principaux accords et actions nécessaires à la fin de la consultation et la phase du Projet CLME+, pour examen par les

pays. De plus, une feuille de route comportant des étapes est décrite selon trois phases : i) une phase de (pré-)établissement pour déterminer la portée, la gouvernance, la structure juridique et du financement pour le Mécanisme de coordination et pour sécuriser le financement FEM (et autres) pour la phase de transition ; une phase de transition avec le financement FEM (et autres) vers une exploitation durable, avec un financement à long terme ; et une phase d'exploitation à long terme renforcée, dans laquelle les plans de travail sont mis en œuvre selon les instructions fournies par le Groupe de direction.

## 1. Introduction

### 1.1. Contexte

La région CLME+ couvre deux Grands écosystèmes marins (GEM) qui ensemble s'étendent sur une vaste zone marine de 4,4 millions de km<sup>2</sup>, des Bahamas aux Keys de Floride au nord jusqu'à l'estuaire du rio Parnaíba au Brésil au sud (Figure 1). 26 états indépendants et 18 territoires d'outre-mer se partagent la région CLME+.



Figure 1 Étendue géographique de la région CLME+

L'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du projet CLME PNUD/FEM (projet CLME 2011) a identifié la faiblesse de la gouvernance comme étant la cause fondamentale de taille des trois principaux problèmes transfrontaliers que sont la surpêche, la pollution et la dégradation des habitats.<sup>1</sup> Pour s'attaquer à cette cause fondamentale, le Programme d'action stratégique (PAS)

<sup>1</sup> D'autres facteurs liés à ces problèmes clés sont les ressources humaines et financières limitées ; le manque de connaissances ; une sensibilisation et une participation insuffisantes du public ; une considération insuffisante de la valeur des biens et des services offerts par les écosystèmes ; les pressions démographiques et culturelles ; le commerce et la dépendance externe. Voir également la section 4 sur la façon dont les causes profondes et les lacunes identifiées par le ADT/PAS sont liées au champ d'application proposé pour le Mécanisme de coordination.

CLME+ propose comme objectif principal : la création d'une gouvernance des océans coordonnée au niveau régional. La mission de cette consultation découle directement du CLME+ PAS, approuvé par plus de 35 ministres représentant 26 pays et 8 territoires d'outre-mer : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, la République Dominicaine, la France (avec 6 territoires d'outre-mer dans la région CLME+), la Grenade, le Guatemala, la Guyane, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, Montserrat (territoire d'outre-mer britannique), le Nicaragua, le Panama, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname, Trinité-et-Tobago, les États-Unis.

Plus précisément, la stratégie 3 du CLME+ PAS (2013) est « *d'établir et de rendre opérationnel un Mécanisme de coordination politique régional pour la gouvernance du milieu marin, axé initialement sur les ressources marines vivantes partagées.* »

Pour assurer la stratégie 3 du CLME+ PAS, les organisations intergouvernementales (OIG) de la région CLME+ ont déjà mis en place un Mécanisme de coordination intérimaire (MCI) basé sur le protocole d'entente (PE) signé par les huit organisations mandatées pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes (action PAS 3.1).

Cette consultation soutient particulièrement l'action CLME+ PAS 3.2 pour « évaluer toutes les options et proposer un Mécanisme de coordination politique permanent doté d'une mission claire et qui soit financièrement durable, géographiquement inclusif et politiquement acceptable et qui tienne compte du principe de subsidiarité (cela pouvant inclure l'identification de réformes appropriées) ». L'hypothèse sous-jacente est que sans la mise en place d'un mécanisme permanent pour une coordination régionale, la région CLME+ s'orientera vers un scénario de statu quo dans lequel le PAS et les objectifs de développement durable (ODD) ne pourront pas se matérialiser.

## **1.2. Objectifs, portée et méthodologie**

L'objectif de cette consultation est de développer et de présenter progressivement, en vue d'une sélection et d'une adoption par les pays CLME+ :

- « Des propositions pour un Mécanisme permanent de la coordination des politiques (MPCP)<sup>2</sup> comprenant entre autres des spécifications claires de la mission du mécanisme et/ou de la mission de ses constituants, des statuts et du moyen de formalisation ainsi que de leur(s) relation(s) avec les autres dispositifs de gouvernance des océans existant déjà ou nouvellement créés dans la région CLME+ ; et,
- Des propositions pour un Plan de financement durable (PFD) afin de permettre et de renforcer les opérations à court, à moyen et à long termes des accords déjà existants et nouvellement proposés en matière de ressources marines vivantes partagées/de gouvernance des océans dans la région CLME+ . »

Dans le cadre de cette consultation, un Mécanisme de coordination désigne un mécanisme formel ou informel au sein duquel plusieurs parties partageant les mêmes intérêts en matière de gouvernance

<sup>2</sup> Ce rapport se réfère au « Mécanisme de coordination » et non au « Mécanisme permanent de la coordination des politiques (MPCP) » tel qu'initialement défini dans les termes de référence et utilisé tout au long de la phase initiale et de la phase 1. Cela reflète les discussions tenues jusqu'à présent avec les pays ainsi qu'avec les OIG. Le nom final du Mécanisme de coordination permanent pourra être approuvé par les pays et les OIG une fois que le champ d'application sera défini.

des océans coopèrent pour améliorer la synergie, l'efficacité ainsi que l'impact de leurs actions.<sup>3</sup> Par conséquent, le but de cette consultation n'est pas seulement de désigner une unité de coordination ou un secrétariat chargé de la coordination régionale, il consiste aussi à définir le mécanisme général de coordination au sein du cadre déjà existant de la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes : la mission et les fonctions du mécanisme, la structure de la gouvernance (y compris le rôle des pays et des OIG ainsi que leurs interactions) et son fonctionnement, les coûts associés et les bénéfices attendus, et son financement.

Cette consultation est élaborée en trois phases (phase initiale ; phase 1 ; phase 2), le rapport présent constituant l'essentiel produit lors de la phase 2 et qui servira de base aux délibérations, et parmi les pays et les OIG, ainsi que pour sélectionner les solutions préférées pour le Mécanisme de coordination. Ce rapport sera modifié sur la base de la consultation et une version finale sera soumise pour documenter la solution sélectionnée. Les travaux s'appuient sur ceux de la phase 1, durant laquelle différentes options pour un Mécanisme de coordination permanent ont été développées, présentées et discutées parmi les pays et les OIG au cours d'une première grande réunion de consultation tenue en septembre 2018 à Carthagène en Colombie. Le résultat principal de la réunion a consisté en une série de recommandations que l'équipe de consultation devra prendre en compte et suivre pour développer ultérieurement le mécanisme (voir Annexe 1). Les pays recommandent notamment d'axer le développement du mécanisme sur sa fonctionnalité plutôt que sur sa structure institutionnelle et organisationnelle. Cette recommandation et toutes les autres sont traitées dans le présent rapport.

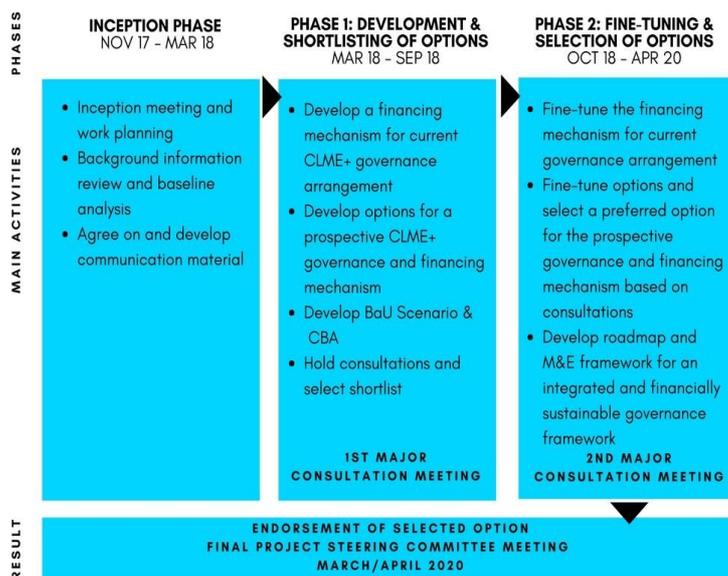


Figure 2 Approche méthodologique et phases de la consultation

<sup>3</sup> Définition basée sur ONU Water (2014)

Une évaluation de la base de la gouvernance et du financement dans la région CLME+ avait été réalisée durant la phase initiale de cette consultation.<sup>4</sup> La phase initiale comprenait des consultations avec toutes les OIG faisant partie du MCI.

Outre les recommandations formulées par les pays, des consultations permanentes avec les représentants des membres ont été réalisées pour élaborer ce rapport, au moyen d'entretiens et d'échanges d'e-mails mais aussi d'entretiens avec un éventail plus large d'acteurs concernés de la région et d'ailleurs.

**Table 1 Consultations organisées pour élaborer ce rapport**

Consultation	Acteurs concernés	Date
1 <sup>ère</sup> grande réunion de consultation, Carthagène, Colombie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays CLME+</li> <li>• OIG membres du MCI</li> <li>• Unité de coordination du projet CLME+</li> <li>• Autres : AEC, PNUD</li> </ul>	Septembre 2018
Téléconférence du MCI sur la phase 2, en particulier sur la mission et les fonctions du mécanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsables des OIG</li> </ul>	Novembre 2018
Séances de travail du MCI sur le financement durable (téléconférences individuelles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsables des OIG</li> <li>• Équipes technique et financière</li> </ul>	Entre décembre 2018 et février 2019
Réunions d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FEM</li> <li>• PNUD</li> </ul>	Novembre 2018
Appels préliminaires avec les acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque de développement des Caraïbes (BDC)</li> <li>• Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU (CEPALC), siège sous-régional pour les Caraïbes</li> <li>• Point central eaux internationales (IW) FEM ONU Environnement</li> <li>• Délégation de la Commission européenne Barbade (portefeuille régional pour les Caraïbes)</li> <li>• Banque européenne d'investissement (BIE) Barbade (portefeuille régional pour la Caraïbe orientale)</li> <li>• Programme « Solutions aqua-terrestres des Caraïbes » de la GIZ basé à Sainte-Lucie (mis en oeuvre avec CARHA)</li> </ul>	Entre décembre 2018 et février 2019

<sup>4</sup> Voir rapport initial (CAD, 2018)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat du Commonwealth</li> <li>• The Nature Conservancy (TNC)</li> <li>• Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) de l'UNOPS (en ce qui concerne les accords pour la gestion des fonds)</li> <li>• Secrétariat du Corridor Biologique des Caraïbes (CBC) basé en République Dominicaine</li> <li>• Blue Earth Consultants (au nom de la BID dans le but d'établir un « Centre d'excellence de la capitale côtière des Caraïbes », ou « Caribbean Coastal Capital Centre of Excellence » en anglais)</li> </ul>	
--	--	--

Durant cette seconde phase de la consultation, un inventaire des processus et des activités au niveau des politiques, des stratégies et des programmes concernant la gouvernance régionale des océans dans la région des Caraïbes a été réalisé, en lien avec le travail des membres du MCI eux-mêmes ainsi qu'avec d'autres acteurs. Des entretiens ont eu lieu avec la plupart des organisations impliquées. Bien que la liste de l'Annexe 2 ne soit pas exhaustive, elle indique clairement que de nombreux processus et de nombreuses initiatives sont en cours dans la région en ce qui concerne le milieu marin et les pêches, et ce à différentes échelles et selon différentes modalités. Il a été confirmé qu'il existait un besoin élevé de coordination au niveau des programmes et des politiques afin de garantir que ces initiatives soient mises en œuvre de façon complémentaire et synergique plutôt qu'en dupliquant les efforts. Toutes les organisations consultées expriment un grand soutien à l'établissement du Mécanisme de coordination et y voient un fort potentiel ; elles reconnaissent par ailleurs la nécessité d'efforts supplémentaires pour obtenir un financement durable.

### 1.3. Rôle des pays CLME+ et des OIG dans la consultation

Son but étant de rendre opérationnelles une stratégie et une action prioritaires pour le CLME+ PAS, cette consultation est réalisée au profit de l'ensemble des pays CLME+ (ayant approuvé le CLME+ PAS). Le succès de cette consultation dépend dans une large mesure de l'engagement actif des pays CLME+ et des OIG, qui ont un rôle clé à jouer durant toute la période de la mise en œuvre.

Rôle des pays CLME+ :

- Passer en revue les différentes options et mener des consultations au niveau des pays, participer à des réunions régionales et fournir des commentaires sur les options privilégiées.
- Participer aux délibérations au sein des OIG dont font partie les pays afin de fournir des orientations sur les options privilégiées selon la perspective des OIG. S'assurer que les options privilégiées par les pays concordent avec les différentes OIG.
- Durant la phase 2, les pays CLME+ doivent sélectionner et adopter – par l'intermédiaire du Comité de pilotage du projet CLME+ – l'option qu'ils privilégient pour le Mécanisme de coordination et le plan de financement.

Rôle des OIG :

- Passer en revue les différentes options pour le Mécanisme de coordination et le plan de financement, mener des consultations et fournir des commentaires sur les options proposées.
- Aider les pays membres à évaluer les différentes options ainsi que leurs implications pour les OIG respectives (mission, financement, etc.).

## 2. Perspectives d'une économie florissante et durable basée sur l'océan, dans la région Grande Caraïbe

### 2.1. Développement durable basé sur les océans et ses avantages pour la région

L'adoption de l'Agenda 2030 marque une étape importante pour le développement durable dans la région Grande Caraïbe. Dans une région où le bien-être socio-économique, l'activité économique, la réduction des risques de catastrophe, la résilience aux impacts du changement climatique et l'identité culturelle sont liés à un degré élevé d'écosystèmes côtiers et marins, et où l'océan joue un rôle considérable comme source de revenu et de subsistance, les ODD fournissent un cadre général pour les principaux aspects liés au développement durable comme la résilience face aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et une économie bleue durable. La reconnaissance de l'importance des océans à travers un objectif unique dans l'Agenda 2030 (ODD 14 sur la Vie aquatique) est un facteur important qui fournit un effet de levier supplémentaire pour le développement durable des océans dans la région. L'ODD 17 sur les partenariats (Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable) est un autre ODD important dans le contexte d'une économie durable basée sur les océans et d'une gouvernance des océans dans la région Grande Caraïbe. Les défis au regard du développement durable et de l'Agenda 2030 sont trop importants pour être résolus par un seul pays, c'est pourquoi la gouvernance régionale, réunissant les différents pays et de multiples acteurs, est nécessaire pour progresser vers la réalisation des ODD et les objectifs des autres défis et engagements (CBD, Accords de Paris, etc.) dans la région. En ce sens, le Mécanisme de coordination fournira une contribution importante à l'ODD 17 dans la région.

Un développement durable basé sur l'océan peut contribuer de manière significative à l'ODD 1 (sur la réduction de la pauvreté), ODD 2 (sur la réduction de la faim), ODD 13 (changement climatique) et autres.

ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable) reconnaît spécifiquement la contribution critique de l'océan au développement des nations les plus petites et les plus vulnérables. L'Objectif 14 établit des cibles pour réduire sensiblement la pollution marine, répondre à l'acidification des océans, gestion de manière durable les ressources marines, améliorer les connaissances scientifiques et transférer la

technologie maritime vers les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement (BDC, 2018).

Comme la région est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles, ainsi qu'au changement climatique, ce qui augmente à nouveau la vulnérabilité aux catastrophes (Paterson SK, 2018), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les Orientations de Samoa (Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (PEID)) sont d'autres cadres de développement importants qui bénéficieront de la gouvernance régionale et de la mise en œuvre. Les Orientations de Samoa exposent les voies de développement durable et les aspirations des PEID au cours des 10 prochaines années, avec les océans, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes parmi les objectifs prioritaires. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 est le premier accord majeur de l'agenda de développement post-2015 et décrit les objectifs et priorités d'action pour prévenir les nouveaux risques de catastrophe, et réduire les risques existants, dont ceux liés à l'environnement côtier et marin et reprend les opportunités pour atteindre les ODD à travers la réduction des risques de catastrophes, par exemple, de par la construction d'une infrastructure résiliente, également dans les zones côtières.

Étroitement lié au développement durable basé sur l'océan, le concept d'une économie bleue durable a pris de l'adhérence à l'échelle mondiale et dans les Caraïbes au cours des dernières années. Même s'il n'existe pas une définition universelle acceptée de l'économie bleue, des thèmes et des sujets spécifiques à la plupart des définitions incluent (i) le concept de développement et de croissance durables et inclusifs, (ii) la réduction du risque de surexploitation des ressources de l'océan, (iii) l'amélioration du bien-être social des communautés du littoral en termes de débouchés économiques et (iv) l'assurance aux catastrophes naturelles et les impacts du changement climatique (BDC, 2018). Cela s'inscrit dans la lignée de la Déclaration de Nairobi publiée après la première conférence mondiale sur l'économie bleue en 2018, se centrant sur les neuf domaines prioritaires suivants : (i) l'expédition maritime intelligente, les ports, les transports et la connectivité au niveau mondial, (ii) l'emploi, la création d'emploi et l'éradication de la pauvreté, (iii) villes, tourisme, côtes résilientes et infrastructure, (iv) énergie durable, ressources minières et industries innovantes, (v) gestion et durabilité de la vie marine, conservation et activités économiques durables, (vi) éliminer la faim, sécuriser les approvisionnements en nourriture et promouvoir la bonne santé et des pêches durables, (vii) action en faveur du climat, gestion des déchets de l'agriculture et de la pêche ainsi que des océans non pollués, (viii) sécurité maritime, sûreté et application de la réglementation, et (ix) peuples, culture, communautés et sociétés - l'économie bleue inclusive. (Conférence sur l'économie bleue durable, 2018). Pour les Caraïbes, le secrétariat de la CARICOM a l'intention de travailler sur une compréhension commune parmi les membres de la CARICOM, au cours de 2019.

La nécessité d'une économie durable basée sur les océans ou économie bleue est située dans un scénario où deux tendances interconnectées se produisent en même temps : Une économie basée sur l'océan en pleine croissance et le déclin des ressources naturelles de l'océan. Le développement durable d'une économie basée sur l'océan nécessite donc que l'activité économique soit découplée de la croissance en demande de ressources naturelles marines. En conséquence, le rapport du Partenariat dans la gestion environnementale des mers d'Asie orientale (PEMSEA) (Whisnant et Reyes, 2015) indique : « Bien au-delà d'être une collection d'industries côtières et marines, l'économie bleue est l'ensemble des activités, produits, services et investissements commerciaux durables d'un point de vue social et environnemental, avec une dépendance et un impact sur les ressources côtières et

marines. Les activités qui usent le capital naturel par le biais de la dégradation des services écosystémiques sont intrinsèquement non durables, et donc, non « bleues ». » Un modèle de développement fondé sur une telle définition de l'activité économique porte sur les industries existantes comme des industries *en transition* vers des modèles d'entreprise durables et veille à ce que les nouveaux secteurs soient écologiquement et socialement durables. Une gouvernance des océans intégrée de manière efficace et des principes d'investissement durable sont la clé pour activer, catalyser et orienter les ressources financières et les capitaux nécessaires à cette transition (Banque mondiale, 2016).<sup>5</sup>

## 2.2. Le potentiel économique d'une économie durable basée sur les océans dans la région Grande Caraïbe

Même s'il n'existe aucune estimation de la valeur économique de l'océan pour la région CLME +, les données d'un rapport de la Banque mondiale analysant l'économie de l'océan des Caraïbes<sup>6</sup> fournit une première approximation globale du potentiel et de la pertinence. Cependant, bien que considérée comme la prochaine frontière pour la croissance et la définition de l'économie de nombreux États et territoires de la région, la taille de l'économie de l'océan n'est actuellement pas bien mesurée. La taille de l'économie de l'océan des Caraïbes est de l'ordre d'au moins 18 pour cent du PIB de la région et représente entre 14 et 27 pour cent<sup>7</sup> de l'économie globale de l'océan (bien que les Caraïbes représentent moins d'un pour cent des océans du monde en taille).<sup>8</sup> Alors que les projections sont rares, toutes les indications disponibles suggèrent que cette économie est susceptible de continuer de croître plus rapidement que l'ensemble des taux de croissance économique dans les décennies à venir, suivant une tendance mondiale prévues par l'OCDE pour 2030 (Banque mondiale, 2016). Les prévisions indiquent qu'entre 2010 et 2030, l'économie de l'océan pourrait plus que doubler sa contribution à la valeur ajoutée globale, atteignant plus de 3 000 milliards de dollars (OCDE, 2016). Cependant, ce potentiel de croissance économique est intimement lié à l'état de l'écosystème marin et côtier de la région Grande Caraïbe, ce dernier fournissant des revenus économiques, ou étant affecté par l'activité économique. Sur la base du scénario durable de l'OCDE<sup>9</sup>, l'économie de l'océan des Caraïbes emploierait 8,6 millions de personnes en 2030 et devrait générer une valeur de 640 milliards de dollars. Plusieurs exemples montrent que l'utilisation durable des écosystèmes marins peut mener à davantage de revenus que l'exploitation traditionnelle de ces derniers. Par exemple, WWF a constaté qu'un tourisme durable et axé sur la nature dans le Triangle de Corail dépasse le tourisme de masse d'en moyenne 60 à 65 % sur une période de 20 ans (WWF Pacifique, 2017) et une étude sur les zones

<sup>5</sup> La Commission européenne, WWF, l'Institut des ressources mondiale (WRI) et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont récemment développé les Principes de financement de l'économie bleue durable : [https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/befp\\_en](https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/befp_en)

<sup>6</sup> L'économie de l'océan des Caraïbes comprend les États et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Les Bahamas, Barbade, Belize, Bonaire, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Colombie, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Martinique, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Puerto Rico, Saint Barthélemy, Saint Eustache, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Maarten, Saint Martin, Saint Vincent et les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Îles Vierges des États-Unis et République bolivarienne du Venezuela.

<sup>7</sup> Par souci de clarté, les calculs ci-après ont été basés sur une contribution de 20 %. Se reporter également à la section 4.1.3 pour plus d'informations.

<sup>8</sup> La composition de cette économie est dominée par l'estimation de la valeur du volume des marchandises expédiées par la mer des Caraïbes, avec le tourisme et le pétrole et le gaz dans les territoires et États insulaires de la région (Banque mondiale, 2016).

<sup>9</sup> qui se concentre sur la forte croissance économique et la faible détérioration de l'environnement en raison de l'élaboration de technologies respectueuses du climat et des ressources, en combinaison avec un cadre gouvernemental qui fournit les incitations appropriées pour permettre à l'économie de l'océan de prospérer sur le plan économique tout en respectant les normes environnementales

marines à gestion active a montré que la valeur actuelle nette de la région a multiplié entre 4 et 12 fois sa valeur originale, en comparant le statut de pré et de post-réserve (Sala, 2016).

### **2.3. Les défis en ce qui concerne l'environnement marin**

Il existe des preuves sur le fait que le capital naturel de la région Grande Caraïbe est en train de diminuer, en grande partie en raison des facteurs anthropogéniques de la surpêche, du développement incontrôlé et non durable des zones côtières, de la pollution, de l'introduction d'espèces envahissantes et des impacts du changement climatique (Projet CLME, 2011). Cet appauvrissement représente un risque important pour les avantages économiques générés par l'économie de l'océan dans la région, et les possibles perspectives de croissance (Banque mondiale, 2016). Les plages et les récifs coralliens sont considérés comme « le produit touristique essentiel » (CMVT, 2018a), de la région des Caraïbes, le voyage et le tourisme représentant environ 15 % du PIB de la région des Caraïbes et 10 % du PIB du Brésil. Pour la Jamaïque, la Barbade et les Bahamas, ce secteur représente 30 à 45 %. Le tourisme représente 13,8 pour cent de l'emploi dans les Caraïbes et 2,3 millions d'emplois au Brésil (CMVT, 2018a ; CMVT, 2018b). En outre, la mer des Caraïbes abrite la plus grande diversité d'espèces de l'ensemble de l'Atlantique Ouest, et les « récifs coralliens, lagons côtiers, forêts de mangroves et herbiers marins sont des écosystèmes très productifs » (COPACO, 2017) soutenant la pêche artisanale et industrielle. L'écosystème du plateau au Nord du Brésil supporte l'une des plus importantes installations de pêche de la crevette orientée à l'exportation dans le monde (Seijo et al, 2017). Le secteur de la pêche représente un emploi direct de l'ordre de 64 000 postes et 180 000 autres postes indirects dans les pays de la CARICOM et environ 500 000 emplois au nord du Brésil (BDC, 2018 ; FAO, 2010). Dans la région Grande Caraïbe, la pêche prend en charge la subsistance d'environ 4,5 millions de personnes (CARICOM, non daté).

Globalement, dans les pays membres de la Banque de développement des Caraïbes, on estime que le coût de l'inaction concernant le changement climatique pourrait signifier une perte de jusqu'à 5 % du produit intérieur brut de la région au cours de la prochaine décennie. Ces pertes ne sont liées qu'aux effets du changement climatique, les catastrophes naturelles sont un autre facteur de risque important dans la région des Caraïbes, menant à des pertes annuelles liées aux catastrophes estimées à 3 milliards de dollars avec une perte significative pour les secteurs productifs et sociaux (CDEMA, 2014), et un manquement potentiel à plusieurs ODD, comme l'ODD 1 (Pauvreté) ou l'ODD 10 (Inégalité) (Secrétaire général des Nations Unies, 2017). Une stratégie sur l'économie bleue avec des investissements en infrastructures et littoraux plus solides n'aurait pas forcément provoqué une réversion de ces effets mais aurait aidé les pays à mieux résister à leur égard (BDC, 2016). Le PNUE (2016) décrit pour les Caraïbes et l'Amérique latine que l'augmentation globale du bien-être humain et de la santé de l'écosystème sera supérieure aux coûts initiaux d'investissement social et environnemental dans une voie axée sur la durabilité, « entraînant des réactions positives pour la croissance économique à long terme », ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance, tout en préservant la valeur culturelle des biens et services de l'écosystème, pour ainsi conduire vers un sens amélioré de l'identité. Si les activités de création d'emplois et le développement commercial basé sur l'écosystème sont intégrés dans des réformes de gouvernance de l'océan, des emplois supplémentaires peuvent être générés (PNUD, 2012).

#### **2.4. La gouvernance de l'océan intégrée comme catalyseur pour le développement durable basé sur l'océan**

Pour être en mesure de tirer parti du potentiel de l'économie de l'océan, tout en diminuant la pression sur l'environnement côtier et marin, le concept d'une économie durable axée sur l'océan présente une énorme opportunité pour l'avenir de la région. Par conséquent, une action coordonnée entre les pays du CLME + et les différentes organisations régionales existantes est nécessaire. Cette coordination permettrait de renforcer la gouvernance intégrée des océans au niveau régional comme une base pour une économie de l'océan durable et florissante visant à atteindre les objectifs climatiques et les ODD, attirant les investissements et réduisant les risques d'investissement tout en préservant les écosystèmes côtiers et marins et apportant des mesures de réduction des risques de catastrophe.

Plusieurs pays et (sous-)organisations régionales ont déjà commencé à adopter des cadres et initiatives stratégiques dans ce domaine, comme par exemple la Politique des Caraïbes de la région orientale de l'océan (ECROP) adoptée par l'OECD. La nécessité d'une coordination régionale comme un catalyseur pour le développement durable basé sur l'océan a également été soulignée par les PEID des Caraïbes dans le contexte des Orientations de Samoa et par la Banque de développement des Caraïbes, entre autres. Cette dernière souligne également la nécessité d'une coopération, un cadre de politique de stratégie régionale et des institutions au service d'une économie durable basée sur l'océan.

Le financement du mécanisme de coordination peut donc être considéré non seulement comme un investissement de sauvegarde pour éviter la perte économique mais également comme un investissement visant à améliorer le rendement économique généré par l'économie de l'océan. Sur la base d'un scénario hypothétique, le Mécanisme de coordination proposé protégerait les recettes annuelles d'une valeur totale comprise entre 2,9 milliards et 11,8 milliards de dollars et composées d'approvisionnement en poisson, de la valeur des loisirs et du tourisme, de la protection du littoral contre l'érosion et les tempêtes et du piégeage de carbone. Pour plus d'informations sur ces recettes en jeu et leur méthode de calcul, consulter la section 4.1.3.

##### **Nouvelles références :**

CDEMA (2014), Gestion régionale globale des catastrophes (CDM) Cadre de programmation et stratégie 2014-2024 (Ébauche), Agence de gestion des urgences et catastrophes des Caraïbes, <https://www.cdema.org/CDMStrategy2014-2024.pdf>

UE (2019), Fiche d'information sur la préparation aux catastrophes, Opérations d'aide humanitaire et de protection civile européenne, 2019, extrait le 10 mars 2019 de [https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/disaster\\_preparedness\\_en](https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/disaster_preparedness_en)

Paterson, S.K., (2018) Paterson, S.K., Robin, D., Whyte, H., Le Tissier, M., et Scarrott, R. (2018). Soutenir la croissance bleue et la gestion des risques au moyen de l'observation de la Terre. #EOCaribbean2018. EODAT

Conférence sur l'économie bleue durable, (2018) : La Déclaration de Nairobi sur son intention de faire avancer le programme mondial d'économie bleue durable, Conférence Économie bleue durable, Nairobi 2018

Secrétaire général de l'ONU (2017), Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, Rapport du Secrétaire général, <https://undocs.org/A/72/259>

### 3. État actuel de la gouvernance des océans dans la région

#### 3.1. Aperçu régional

Malgré les défis importants posés dans la région des Caraïbes – en grande partie dus à la complexité géopolitique liée à la diversité des pays en termes de taille, de développement, de culture et de capacités –, des arrangements institutionnels pour une gouvernance régionale des océans ont pu émerger grâce aux efforts permanents de différentes organisations (Chakalall et al, 2007 ; Fanning et al, 2009). La région se caractérise par une diversité d'institutions de gouvernance régionales. Il existe environ 25 organisations sous-régionales, régionales et internationales chargées de différents aspects concernant la gouvernance des ressources marines vivantes dans la région des Caraïbes (pêches, biodiversité, gestion de la zone côtière, sources de pollution terrestres, etc.). Cela inclut les organisations intergouvernementales, les organes subsidiaires sectoriels spécifiques de ces organisations, les organes régionaux des agences de l'ONU, les ONG ainsi qu'un petit nombre d'organisations du secteur privé. D'un point de vue géographique, ceux-ci fonctionnent à plusieurs niveaux, en se chevauchant, en s'imbriquant ou en s'associant (Chakalall et al, 2007). La situation reflète la prolifération et la fragmentation de la gouvernance environnementale au niveau mondial, qui préoccupe de nombreuses personnes (Young, 2008 ; Oberthur and Stokke, 2011).

Le projet CLME+ utilise la définition suivante de la gouvernance interactive (Kooiman et al, 2015) :

**« La gouvernance est l'ensemble des interactions publiques comme privées qui viennent résoudre les problèmes de société et créer des opportunités pour celle-ci. Cela inclut la formulation et l'application de principes guidant ces interactions et s'occupant des institutions qui les rendent possibles. »**

Ce large éventail d'organisations régionales et sous-régionales a vu le jour pour traiter aussi bien les défis et les opportunités liés à la gouvernance des océans que les problèmes qui se sont posés au fil du temps. En ce qui concerne les pêches, la multitude d'organisations et d'arrangements est potentiellement plus adaptée à la grande diversité des ressources déjà largement exploitées par les flottes de la région. Les questions essentielles pour ces pêches concernent principalement la préservation, l'optimisation et l'équité intrarégionale plutôt que l'accès aux intérêts des pêcheurs étrangers (Chakalall et al, 2007 ; McConney et al, 2007). Des problèmes liés à la biodiversité marine dans la région des Caraïbes sont également apparus régulièrement, d'abord principalement en ce qui concerne la préservation des récifs et les tortues marines – pour lesquelles les efforts ont davantage tendance à être menés localement par les ONG que les problèmes liés à la pêche –, mais ils présentent une composante transfrontalière claire, et demandent donc une coopération régionale (Miloslavich et al, 2010). Les problèmes de biodiversité relatifs aux requins, aux oiseaux de mer et aux mammifères marins, qui ont récemment gagné en importance, ont tendance à être plus transfrontaliers par nature.

La dégradation des récifs coralliens et ses conséquences sur la grande biodiversité marine propre à ceux-ci constituent également une préoccupation majeure (Burke and Maidens, 2004). Le fait que l'industrie du tourisme ait tardé à investir dans un système marin de gestion des pêches fondée sur les écosystèmes est un obstacle majeur puisqu'elle en est la principale bénéficiaire. Les entreprises du transport maritime, du pétrole et du gaz n'ont pas non plus été des acteurs de premier plan dans la gouvernance marine de la région des Caraïbes, bien que l'OMI ait mené des activités concernant la pollution générée par les navires et que les Caraïbes constituent une zone spéciale de MARPOL (OMI, 2010).

Comme indiqué, des efforts considérables sont déjà déployés aux niveaux local, national et sous-régional pour faire face aux menaces qui pèsent sur les services écosystémiques marins. Au niveau régional, la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) fournit un cadre légal pour les actions de coopération régionales et nationales.<sup>10</sup> L'approbation du Programme d'action stratégique (PAS) du CLME+ par 26 pays et l'établissement du Mécanisme de coordination intérimaire (MCI) CLME+ PAS par huit organisations intergouvernementales ont représenté une étape clé dans la coopération régionale sur les questions océaniques, tout comme la gestion côtière intégrée pour les pêches entre les trois secteurs de la pêche. Comme autres exemples, on peut citer la signature en 2012 d'un mémorandum d'entente entre le Mécanisme régional de gestion des pêches dans les Caraïbes (CRFM) et l'Organisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'isthme de l'Amérique centrale (OSPESCA), ainsi que le développement d'une politique sous-régionale de gouvernance des océans<sup>11</sup> par l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS) qui soutient et complète le CLME+ PAS.

Malgré les progrès décrits ci-dessus, la rentabilité et la durabilité de ces actions peuvent être compromises par une gouvernance inadéquate, un manque de financement durable ainsi que par des niveaux insuffisants de coordination et d'harmonisation au sein de la zone CLME+. La nécessité de mettre en œuvre un système de gestion écosystémique et l'importance cruciale de s'attaquer aux causes profondes sont des conditions essentielles pour la durabilité. Il est de plus en plus admis qu'un modèle de gouvernance intégratif, bien coordonné et basé sur les écosystèmes doit être mis en œuvre pour permettre une gestion évolutive des ressources marines. La gouvernance doit dès lors être perçue au sens large comme englobant les problèmes d'équité et de justice sociale, conformément au Cadre d'évaluation de l'efficacité de la gouvernance utilisé pour superviser le CLME+ PAS (Mahon et al, 2017). Enfin, ce cadre de gouvernance régionale devrait impliquer tous les secteurs œuvrant dans le milieu marin (p. ex. la pêche, le tourisme, le transport maritime ou le pétrole et le gaz). La complexité de la région et les contraintes en termes de capacités financières, techniques et humaines rendent nécessaire une approche par étapes (Debels et al, 2017).

## 3.2. Concepts clés

### 3.2.1. Le Cadre de gouvernance régionale multi-niveau

Le Cadre de gouvernance régionale des océans (RGF) est une formulation conceptuelle qui englobe l'ensemble des questions relatives à la gouvernance des océans, les dispositifs de gouvernance (Mahon et al, 2015) chargés de la gouvernance des océans, les processus politiques et les interactions entre

<sup>10</sup> Pour un aperçu complet des arrangements internationaux et régionaux importants, voir le rapport initial.

<sup>11</sup> Politique régionale des océans de la Caraïbe orientale (ECROP)

eux considérées comme nécessaires pour une gouvernance efficace des océans dans la région CLME+. Le Cadre de gouvernance régionale CLME+ reprend le Cadre de gouvernance plus général du GEM (CG GEM) (Fanning et al, 2007) (Figure 2 ) et l'applique aux circonstances spécifiques de la région du projet CLME+. Le CG GEM, plus général, a été développé pour le projet CLME afin de communiquer la structure globale nécessaire à une gouvernance régionale des océans qui consiste en des cycles politiques à des niveaux multiples (du niveau local au niveau mondial) avec des liens verticaux et latéraux appropriés (Fanning et al, 2007). L'application du CG FEM à la région CLME tient compte des accords en place sur la gouvernance des océans pour les problèmes identifiés, de l'exhaustivité et de la solidité des processus politiques relatifs à ces problèmes, des liens latéraux entre les accords régionaux/sous-régionaux, des liens verticaux ascendants entre les accords régionaux/sous-régionaux et les accords internationaux d'envergure, et enfin des liens verticaux descendants entre les accords régionaux et nationaux<sup>12</sup>.

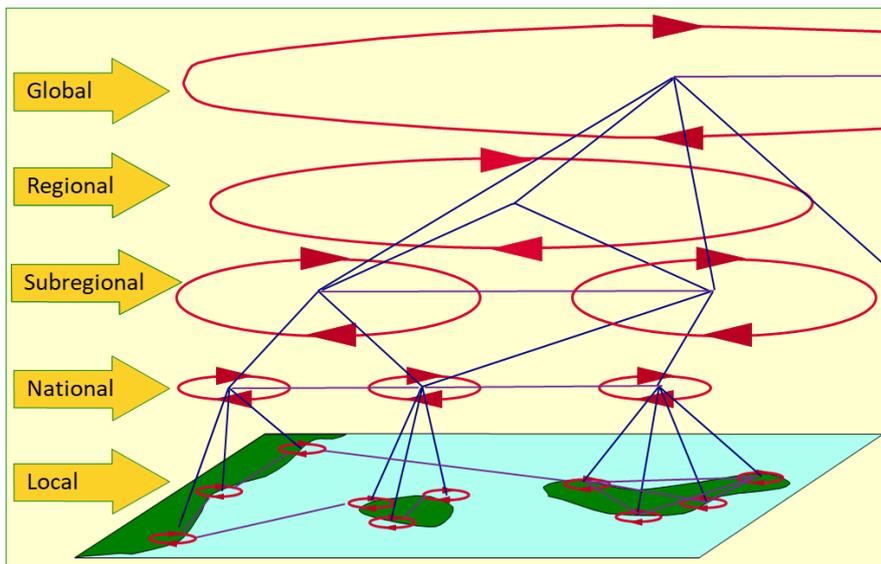


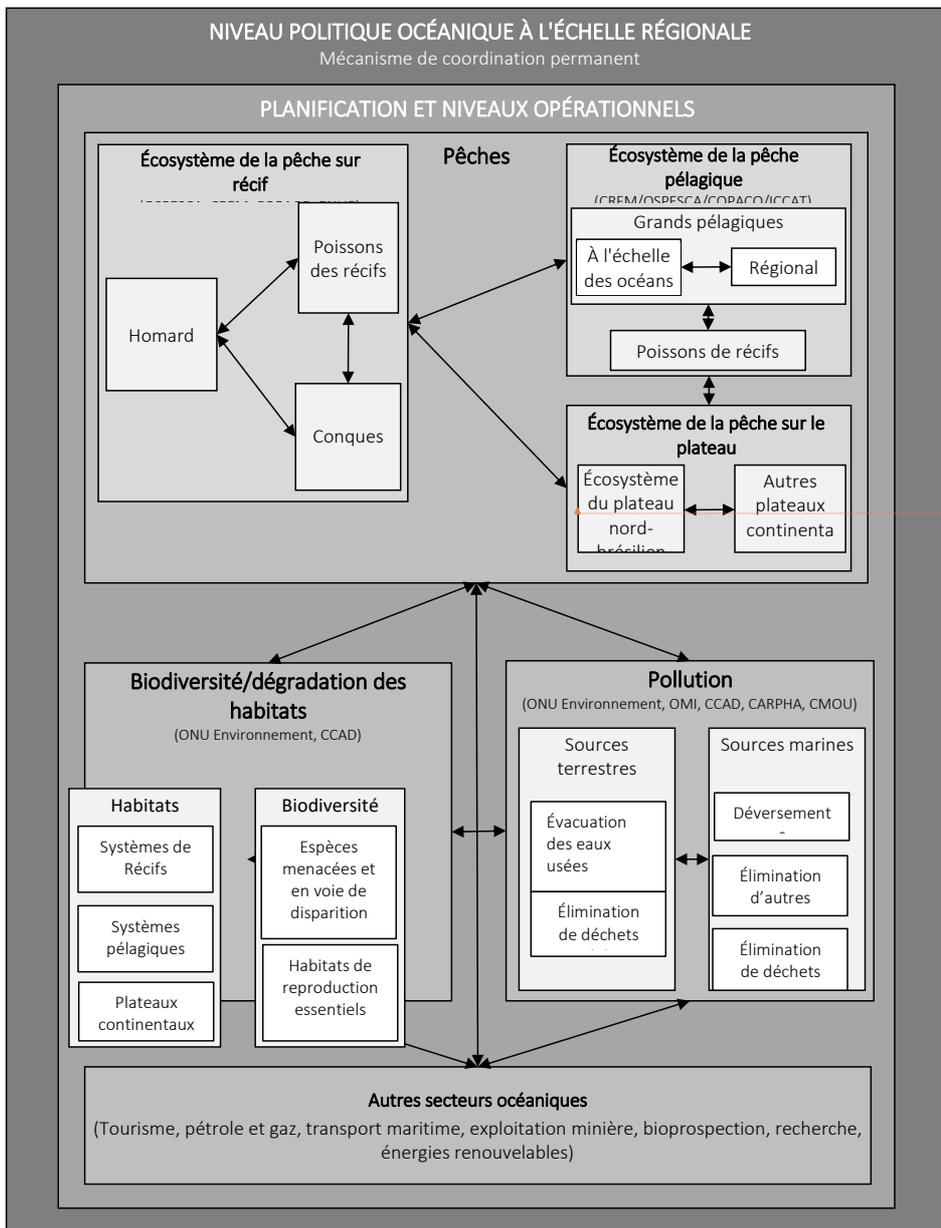
Figure 2 La formulation conceptuelle du Cadre de gouvernance sur lequel est basé le Cadre de gouvernance régionale GEM CLME+.

La représentation spécifique du Cadre de gouvernance régionale par la région CLME+ est illustrée dans Figure 3 qui reflète sa nature imbriquée, montrant comment les problèmes peuvent se cumuler successivement, d'un point de vue thématique comme géographique. Les problèmes spécifiques liés aux ressources dans les pêcheries par exemple s'accumulent d'abord par habitats principaux, puis parmi les pêcheries en général. Les pêcheries, ainsi que la pollution et la biodiversité/la dégradation des habitats, sont ensuite regroupées sous la direction générale de la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes (EBM) aux niveaux de la planification et de l'exploitation. Pour finir, les problèmes de gestion des pêches fondée sur les écosystèmes se combinent aux problèmes liés à la gouvernance des

<sup>12</sup> On pourrait arguer qu'un cadre complet inclurait également les liens et les fonctionnalités sous-nationaux.

océans tels que le transport maritime et l'extraction de gaz et de pétrole, tous coordonnés et reliés par le Mécanisme de coordination permanent proposé.

L'objectif principal du Cadre de gouvernance régionale consiste, pour tous les acteurs concernés, à comprendre clairement les accords régionaux globaux considérés comme nécessaires pour gouverner efficacement les océans, en particulier là où ils s'accordent avec le Cadre de gouvernance régionale et peuvent collaborer avec d'autres partenaires dudit cadre. Il fournit également une base pour superviser le processus de construction et de renforcement du cadre. Dans le cadre de cette consultation, l'accent est principalement mis, en ce qui concerne le Cadre de gouvernance régionale, sur les huit organisations intergouvernementales (OIG) qui font partie du Mécanisme de coordination intérimaire (MCI) du CLME+ PAS en tant que composantes essentielles du Cadre de gouvernance régionale.



Con formato: Francés (Francia)

**Figure 3 Cadre de gouvernance régionale des océans – Multi-niveaux, perspective imbriquée. Les problèmes liés à la gouvernance des océans se regroupent aux niveaux thématique et géographique depuis les plus petites cases jusqu'à la grande case générale**

### 3.2.2. Organisations intergouvernementales (OIG) et le MCI CLME+ PAS

Les organisations intergouvernementales (OIG) régionales responsables des questions relatives aux océans constituent un élément essentiel du Cadre de gouvernance régionale. Ils ont établi dans tous les cas un accord signé, ils disposent d'un secrétariat et tiennent régulièrement des réunions intergouvernementales (OIG) au cours desquelles les pays membres prennent des décisions. Il vaudrait peut-être mieux désigner ces différentes composantes collectivement en tant qu'accord intergouvernemental. Le terme OIG désigne dans ce rapport l'ensemble de l'accord.

Huit OIG font partie du « Mécanisme de coordination intérimaire pour une gestion, une utilisation et une protection durables des ressources marines vivantes partagées dans les Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du récif nord-brésilien » (MCI CLME+ PAS), dont l'objectif est « de renforcer la coordination et la collaboration régionales, de soutenir la surveillance et l'intégration des actions en faveur d'une pêche durable et de protéger et d'utiliser de façon durable l'environnement marin » :

- 1) Le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC ONU Environnement)
- 2) La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de la FAO (COPACO)
- 3) La COI de la Sous-Commission de l'UNESCO pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes de l'UNESCO (IOCARIBE)
- 4) L'Organisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'isthme de l'Amérique centrale (OSPESCA)
- 5) La Commission d'Amérique centrale sur l'environnement et le développement (CCAD)
- 6) Le Mécanisme régional de gestion des pêches dans les Caraïbes (CRFM)
- 7) La Communauté caribéenne (CARICOM), représentée par son Secrétariat
- 8) L'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS), représentée par la Commission de l'OECS

En plus du MCI CLME+ PAS, les trois organisations de pêche COPACO, CRFM et OSPESCA ont mis au point un Mécanisme de coordination intérimaire (MCI) pour les pêches. Un processus de réorientation stratégique pour la COPACO a par ailleurs été lancé en 2012 et est toujours en cours.

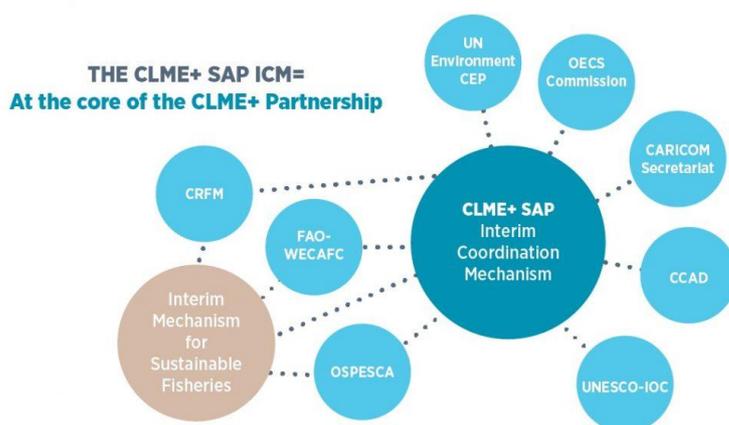
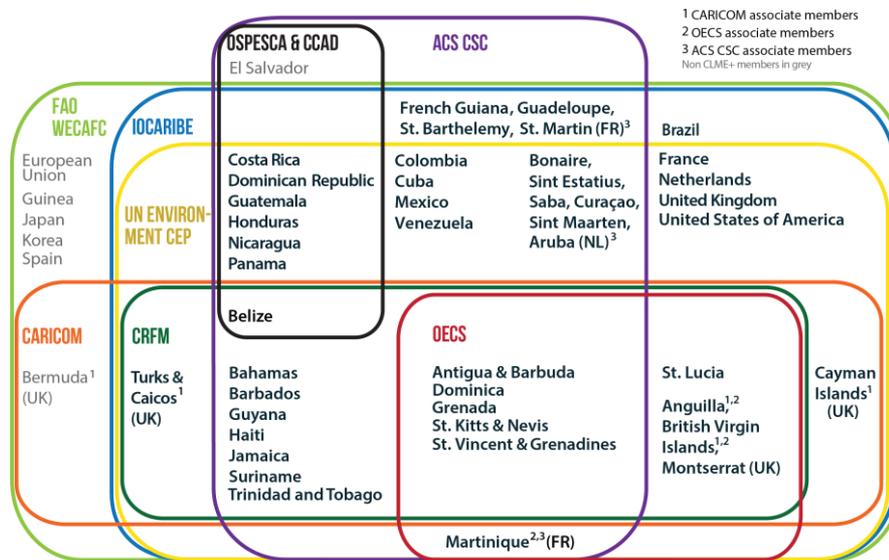


Figure 4 Le MCI CLME+ PAS et les OIG associées

Les OIG régionales existantes varient en ce qui concerne leur étendue et leur appartenance géographiques, leur mission thématique, leur processus décisionnel, la structure de leurs réunions ainsi qu'en termes de capacités.

En ce qui concerne l'étendue géographique, les OIG couvrent collectivement toute la région CLME+. <sup>13</sup> La COPACO et IOCARIBE sont les seules OIG dont l'étendue géographique s'étend à l'ensemble de la région CLME+. Les autres OIG couvrent toutes des parties de la région CLME+ à différents degrés. Ensemble, les OIG représentent tous les pays CLME+ avec des adhésions qui se chevauchent, comme indiqué dans Figure 55 (pays CLME+ en gras). Trois des OIG représentées dans le MCI sont des organisations régionales d'agences de l'ONU et comptent donc un grand nombre de membres dans la région : La COPACO et IOCARIBE sont les seules OIG comptant tous les pays CLME+ comme membres, et le PEC ONU Environnement couvre tous les pays, à l'exception du Brésil qui ne fait pas partie de la Convention de Carthagène et qui n'est pas concerné par le cadre juridique actuel de la Convention. En outre, quatre organisations régionales d'intégration politique sont actives dans la région des Caraïbes, avec de vastes missions couvrant plusieurs domaines : La CARICOM (avec le Secrétariat de la CARICOM et le CRFM) et l'OECO comptent principalement des États et des territoires insulaires des Caraïbes dont les membres se recoupent, tandis que le SICA (avec le CCAD et l'OSPESCA) comptent les pays d'Amérique centrale ainsi que la République Dominicaine. La CARICOM et le SICA se réunissent régulièrement au plus haut niveau pour mieux coordonner leurs programmes. De plus, l'Association des États de la Caraïbe (ACS) compte un grand nombre de pays CLME+, à l'exception notable des États-Unis et du Brésil.



<sup>13</sup> Une grande partie de la région CLME+ fait partie de la région des Caraïbes (WCR) telle que définie dans la Convention de Carthagène, qui s'étend de la côte nord-est du Brésil au cap Hatteras et inclut tous les États côtiers qui se trouvent entre les deux. Si la région des Caraïbes ne couvre pas tout le NBSLME dans le sud, elle dépasse de la région CLME+ au nord du GEM du golfe du Mexique. La « Grande Caraïbe » est un concept géopolitique similaire utilisé par l'Association des États de la Caraïbe, qui s'étend aux zones de ses États membres et couvre donc en partie la région CLME+.

Figure 5 Pays membres des OIG importantes

En ce qui concerne les missions thématiques, les OIG abordent les questions essentielles de la pêche et du milieu marin de manière suivante :

Table 2 Thématiques des missions des OIG

OIG	Enjeux du CLME+ PAS			Économie bleue
	Pêche durable	Contrôle de la pollution marine	Préservation des habitats marins	
<b>PEC ONU Environnement</b>	À propos de EBM	Priorité	Priorité	À propos de la mission principale
<b>COPACO</b>	Priorité	À propos de la sécurité alimentaire	À propos de EBM pour la pêche	À propos de la mission principale
<b>IOCARIBE</b>	À propos de EBM	Priorité majeure	Priorité majeure	À propos de la mission principale
<b>OSPESCA</b>	Priorité	À propos de la sécurité alimentaire	À propos de EBM pour la pêche	À propos de la mission principale
<b>CCAD</b>	À propos de EBM	Priorité majeure	Priorité majeure	À propos de la mission principale
<b>CARICOM</b>	À propos de EBM	Priorité majeure	Priorité majeure	À propos de la mission principale
<b>CRFM</b>	Priorité	À propos de la sécurité alimentaire	À propos de EBM pour la pêche	À propos de la mission principale
<b>OEEO</b>	Priorité majeure	Priorité majeure	Priorité majeure	Priorité majeure

Les trois organisations de pêche COPACO, CRFM et OSPESCA ont toutes adopté l'Approche écosystémique des pêches (AEP) de la FAO consacrée à la préservation des habitats marins et de la biodiversité. L'AEP représente une base implicite de l'ECROP de l'OEEO. A contrario, toutes les organisations mandatées pour travailler sur la biodiversité marine contribuent donc plus ou moins directement à la gestion durable des pêches. La mission des OIG qui traitent plusieurs thèmes comme l'OEEO et la CARICOM couvre tous les domaines thématiques du CLME+ ainsi qu'un large éventail d'autres questions relatives à l'économie bleue telles que le tourisme, le transport maritime, les productions pétrolière et minière, etc.

Toutes les autres OIG indiquent que leurs missions sont suffisamment larges pour couvrir certains aspects de l'économie bleue liés à leurs missions de base. Ceci concorde avec l'analyse des insuffisances et des recouvrements des missions des OIG réalisée lors du développement du Cadre de gouvernance régionale (Mahon et al., 2013). Une analyse actualisée de ces questions en ce qui

concerne les problématiques liées à l'économie bleue et aux ODD est néanmoins nécessaire pour s'assurer que ces questions soient correctement couvertes au niveau régional. Cette analyse devrait être plus simple à réaliser quand le Mécanisme de coordination permanent qui a été proposé sera établi.

La plupart des OIG organisent des réunions techniques qui débouchent sur des recommandations. Celles-ci peuvent soit être prises au niveau décisionnel, si l'une d'entre elles est liée à l'OIG, soit reprises pour être adoptées au niveau national (voir ci-dessous). Tandis que les membres de la COPACO et de IOCARIBE et les parties à la Convention de Carthagène se réunissent tous les deux ans, toutes les autres OIG convoquent leurs réunions ordinaires au moins une fois par an.

### 3.2.3. Forums de haut niveau

Pour que les conseils techniques aient un impact maximal, il faut qu'ils soient orientés vers le plus haut niveau décisionnel nécessaire pour le thème concerné. Cela diffèrera donc selon que ces recommandations nécessitent une réponse politique, législative ou opérationnelle. Compte tenu de la nature polycentrique<sup>14</sup> et multi-niveau de la gouvernance régionale des océans dans la région des Caraïbes, il peut parfois être utile pour les OIG de demander des conseils techniques et politiques auprès de plusieurs organes décisionnels pour s'assurer les plus grandes chances possible d'adoption. Il est par conséquent utile pour tous les acteurs engagés dans la gouvernance régionale des océans d'avoir une compréhension claire des forums politiques de haut niveau dans la région des Caraïbes ainsi que de leur couverture géographique et thématique.

Dans le cas des trois agences de l'ONU (PEC ONU Environnement, IOCARIBE, COPACO FAO), le plus haut niveau consiste en un forum technique intergouvernemental qui élabore des recommandations pour une adoption au niveau national. Les organes sous-régionaux les transmettent parfois à leurs comités ministériels. Dans le cas des OIG affiliées à des organes polyvalents régionaux, c'est-à-dire du CRFM, de l'OSPESCA, du CCAD, de la Commission de l'OECO et de la Commission de la Mer des Caraïbes, les organismes dont ils relèvent, à savoir la CARICOM, le SICA, l'OECO et l'ACS, offrent des opportunités d'examen ministériel et d'adoption de conseils. Ces organes organisent des réunions avec les ministres de l'environnement, de la pêche et de l'agriculture, des affaires étrangères, de la santé, du commerce, des transports etc. auprès desquels des conseils peuvent être pris pour éclairer la prise de décision de leur organe respectif. Enfin, ils organisent également tous des réunions avec leurs chefs de gouvernement.

S'orienter dans ce système polycentrique pour s'assurer que les conseils parviennent au forum et au niveau appropriés requiert une compréhension de l'ensemble du système ainsi qu'une interaction parmi les partenaires des OIG. Ainsi par exemple, les trois OIG de l'ONU qui n'ont pas accès aux forums ministériels peuvent obtenir certains résultats qui peuvent être repris par les OIG régionales qui disposent de cet accès et peuvent donc les transmettre aux comités ministériels appropriés. Une autre voie menant des OIG de l'ONU au forum ministériel des organisations polyvalentes régionales consiste à ce que ces dernières soient représentées aux niveaux techniques supérieurs par des individus qui peuvent ensuite inscrire les résultats de ces réunions à l'ordre du jour de la rencontre ministérielle appropriée. Il est à noter qu'il pourrait être utile, pour une efficacité maximale, que les conseils soient examinés dans plusieurs forums de haut niveau réunissant des décideurs de différents secteurs, et ce

---

<sup>14</sup> Polycentrique signifie qu'il existe plusieurs centres d'activités et de prise de décision associés à un problème particulier à diriger. Le polycentrisme a des avantages et des inconvénients, il peut par exemple mener à des insuffisances et des recouvrements dans la gouvernance, tandis que la redondance peut rendre résilient dans le cas où l'un des arrangements polycentriques deviendrait dysfonctionnel (Ostrom, 2010).

pour leur garantir la plus haute chance possible d'être adoptés. Le Comité de développement et de coopération des Caraïbes (organe subsidiaire permanent de la CEPALC qui transmet ses rapports au ministre des Affaires étrangères) et le Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes (ONU Environnement/ROLAC) constituent d'autres organes décisionnels de haut niveau dans la région offrant un potentiel de collaboration au PCM. Coordonner et superviser ces flux et ces résultats constituerait une fonction importante du Mécanisme de coordination.

#### **3.2.4. Comité Intersectoriel National (CIN)**

Le niveau national est essentiel au sein du Cadre de gouvernance régionale multi-niveau. C'est en grande partie à ce niveau qu'a lieu la mise en œuvre nécessaire pour traiter les problèmes transfrontaliers. La politique nationale, la législation d'habilitation, la régulation, la supervision et l'application permettent d'atteindre cet objectif. Une communication claire et efficace entre les agences nationales ainsi qu'entre les niveaux national et régional est nécessaire pour que ces mesures soient efficaces et harmonisées avec les autres pays. Pour cette raison, les projets du FEM consacrés aux eaux internationales exigent que les pays participants mettent en place des Mécanismes de coordination (MCI) interministériels. Ceux-ci sont également souvent appelés Comités intersectoriels nationaux de coordination (CIN).

Le lien entre un pays et une initiative régionale ou une OIG doit être bien structuré et suivre des processus clairs et transparents. Dans l'idéal, la personne responsable de la question examinée au niveau régional ferait partie du CIN ou y aurait accès et l'utiliserait comme mécanisme consultatif. Ainsi, les informations passant du niveau national au niveau régional constitueraient une perspective nationale collective et seraient largement connues au niveau mondial. A contrario, les informations passant du niveau régional au niveau national seraient partagées avec le CIN et seraient largement connues des acteurs concernés. Une documentation archivée claire de ces flux serait une bonne pratique pour les CIN et faciliterait les changements de responsabilités au niveau national, tout comme elle fournirait des mémoires institutionnels d'importance.

L'initiative du CLME encourage et recherche depuis ses débuts les CIN. Même si des mécanismes existent dans de nombreux pays, deux études ont montré que peu d'entre eux disposaient de ce que l'on pourrait appeler des CIN pleinement opérationnels basés sur les directives développées pour le projet CLME (Mahon et al, 2010 ; McConney et al, 2016 ; Compton et al, 2017). En conclusion, un travail considérable doit être mené pour développer et renforcer les CIN et cela doit être inclus aux initiatives en cours et futures pour développer le Cadre de gouvernance régionale des océans. Consolider le Cadre de gouvernance régionale fait partie des fonctions proposées du Mécanisme de coordination régionale.

#### **3.2.5. Le partenariat CLME+**

Le futur partenariat CLME+ (« Partenariat mondial pour une gestion, une utilisation et une protection durables des Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du récif nord-brésilien ») reconnaît que le Cadre de gouvernance régionale, pour fonctionner efficacement, aura besoin de collaborer avec un éventail beaucoup plus large d'acteurs à tous les niveaux que les seules organisations intergouvernementales (OIG) et les pays dont on attend qu'ils composent sa structure de gouvernance. Le partenariat CLME+ est actuellement développé comme mécanisme permettant de faire participer l'ensemble des acteurs concernés et de les inclure dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une gouvernance intégrée des océans dans la région des Caraïbes. Il est actuellement mis en place comme accord de partenariat à long terme, non contraignant juridiquement, interactif, responsable, dynamique et évolutif pour les acteurs concernés du milieu marin de la région CLME+.



Figure 6 La structure du futur partenariat CLME+

La mission du partenariat consiste à améliorer la gouvernance interactive et coopérative des océans, par exemple via la gestion intégrée des ressources marines vivantes partagées de la région CLME+. Les principaux membres du partenariat CLME+ comprennent (a) les pays ayant officiellement approuvé le CLME+ PAS, et (b) les parties du mémorandum d'entente (PE) qui établit et régit le MCI CLME+ PAS.

### 3.3. État du financement du Cadre de gouvernance régionale

L'allocation effective des contributions annoncées par les membres et la baisse des budgets ordinaires constituent actuellement le problème le plus urgent pour presque toutes les OIG. Le budget ordinaire convenu de toutes les OIG (liées à la gouvernance des océans) s'élève à environ 3,6 millions de dollars par an. De nombreux pays ont néanmoins des arriérés de paiement dans leurs contributions suite à des restrictions budgétaires nationales. Le montant des arriérés de paiement varie de 20 à 35 % des allocations convenues pour chacune des OIG (voir Table ci-dessous). Toutes les OIG déclarent que même si toutes les contributions étaient perçues, les budgets ordinaires seraient à peine suffisants pour couvrir leurs coûts institutionnels ordinaires. Lorsque les allocations ordinaires convenues sont considérées comme étant inférieures à ce qui serait réellement nécessaire (voir Table ), les arriérés de paiement posent de sérieuses contraintes.

Malgré cette situation, les allocations ordinaires disponibles sont utilisées efficacement comme « capitaux d'amorçage » pour obtenir des financements de donateurs ainsi que des contributions extrabudgétaires de membres comme de non-membres, ce qui permet de récolter en moyenne plus de quatre fois le budget ordinaire convenu chaque année.<sup>15</sup> Ainsi, avec des contributions effectives de moins de 3,6 millions de dollars (les budgets ordinaires convenus), les OIG mobilisent environ 16 millions de dollars chaque année pour la mise en œuvre de programmes et projets relatifs à la gouvernance des

<sup>15</sup>Le rapport entre le financement des donateurs et le budget ordinaire varie approximativement de 15:85 à 70:30, avec la plupart des OIG à approximativement 30:70. Un ratio de levier de 1:4.5 a été déduit sur les documents disponibles comme moyenne pour toutes les OIG. Il ne s'agit néanmoins que d'un aperçu du rapport de l'année dernière.

océans au profit de leurs États membres.<sup>16</sup> Le financement du programme est cependant très variable : il dépend énormément des priorités des donateurs et il ne peut pas remplacer une allocation fiable du budget ordinaire.

Bien que les OIG aient des relations avec différents donateurs, la plupart d'entre elles couvrent 50 % ou plus du budget de leur programme avec des fonds provenant d'un seul donateur. En outre, les plus grands projets pèsent souvent lourdement sur les ressources administratives et limitent donc les capacités des OIG à appliquer d'autres aspects de leurs programmes de travail respectifs. Certaines OIG voient donc comme un signe de viabilité financière le fait que les financements des donateurs ne dépassent pas leurs budgets ordinaires respectifs. Le développement des propositions et la gestion des projets consomment à eux seuls énormément de ressources. Tous les membres du MCI soulignent le fait qu'une meilleure coordination est nécessaire pour réduire la compétition autour de l'obtention de fonds.

**Table 3 Part approximative des contributions annuelles effectivement payées**

PEC ONU Environnement	COPACO	IOCARIBE	OSPESCA	CCAD	CARICOM Sec	CRFM	OECO
75-80 %	n/a	n/a	65 %	70 %	n/a	75 %	80 %

**Table 4 Des contributions régulières plus élevées seraient nécessaires pour remplir complètement la mission**

PEC ONU Environnement	COPACO	IOCARIBE	OSPESCA	CCAD	CARICOM Sec	CRFM	OECO
OUI	n/a	n/a	OUI	OUI	n/a	OUI	n/a

À part les contributions des pays et les subventions des donateurs, il n'existe aucune autre source de revenus parmi les huit OIG. Toutes les OIG soulignent l'importance de développer des partenariats avec le secteur privé, mais celui-ci n'a apporté aucune contribution significative à la gouvernance des océans pour le moment. Pour la plupart des OIG, l'introduction de services de conseil pour diversifier les sources de financement n'est pas une option envisageable d'un point de vue juridique, à l'exception du CRFM et de l'OSPESCA.

Une coordination efficace peut être considérée comme une excellente opportunité de renforcer l'autonomie, la fiabilité et la résilience financières des OIG. Plusieurs exemples ont déjà démontré que la coordination est bénéfique pour lever des fonds de donateurs, et plusieurs OIG indiquent que l'existence du MCI vient expliquer ces succès. Il existe déjà des liens étroits entre les membres du MCI sous forme de mémorandums d'entente et/ou de propositions de projets communs, liens sur lesquels on peut davantage s'appuyer (pour les détails, voir l'annexe 5). Il demeure cependant un potentiel inexploité pour diversifier les relations avec les donateurs en utilisant le CLME+ PAS de façon plus

<sup>16</sup> Ces estimations se basent uniquement sur ou deux an(s) de rapport. Il n'a pas été possible de vérifier sur une base annuelle les montants effectifs des fonds des projets extérieurs pour toutes les OIG. Ces estimations sont basées sur les documents disponibles, des entretiens ainsi que sur nos propres suppositions.

stratégique pour renforcer l'effet de levier. Il est par ailleurs possible de renforcer davantage la résilience financière en diversifiant les sources de financement et en développant des partenariats fructueux avec le secteur privé. Le plus grand défi semble être de garantir des budgets ordinaires fiables et suffisants, ce qui demande des efforts pour aider les pays membres à s'assurer les contributions convenues (voir section 5).

## 4. Un Mécanisme de coordination pour la Gouvernance intégrée des océans dans la région Grande Caraïbe

### 4.1. Mandat et fonctions du Mécanisme de coordination

#### 4.1.1. Principales hypothèses et approche

Il existe un grand consensus parmi les pays et organisations intergouvernementales de la région Grande Caraïbe concernant la nécessité d'établir un Mécanisme permanent de coordination pour la Gouvernance intégrée des océans dans la région. La grande majorité des pays CLME+ ont formellement exprimé ce besoin via leur approbation du PAS CLME+, dont la Stratégie 3 indique notamment d'« établir et de mettre en œuvre un Mécanisme de coordination de la politique régionale pour la gouvernance de l'environnement marin, avec accent initial sur le partage des ressources biologiques marines. »

Les pays ont confirmé ce consensus général à maintes reprises au cours de la mise en œuvre de cette consultation, plus particulièrement au cours de la première réunion de consultation à Carthagène en septembre 2018. Les recommandations formulées par les pays au cours de cette réunion sont à la base de la proposition actuelle, tant en termes de l'approche adoptée pour son développement, qu'au regard de la propre teneur de la proposition. En s'appuyant sur le Protocole d'entente existant pour le MCI PAS CLME+, guidé par les recommandations des pays, et en échange avec les organisations internationales intergouvernementales, la proposition de la mission et les fonctions du mécanisme ont été mises au point en tenant compte des hypothèses clés suivantes :

- Tout d'abord, le Mécanisme de coordination proposé n'est **pas** construit à partir de zéro, mais il s'appuie et renforce le cadre de Gouvernance des océans dans la région. En particulier, il s'appuie et élargit les accords de coopération actuelle entre les pays (Comité directeur du projet CLME+, qui dispose actuellement d'un rôle de supervision de la mise en œuvre du projet) et les organisations internationales intergouvernementales (MCI PAS CLME+, comme décrit dans la section 3), et il institutionnalise et donne une continuité à l'approche ATD/PAS introduite par les projets CLME et CLME+ (incluant certains des principaux résultats du PAS). Cela signifie que le mécanisme ne représente pas l'établissement d'une nouvelle organisation régionale dans la région et ne remplace aucune organisation existante, mais qu'il s'agit d'un mécanisme administré et dirigé par les pays et leurs organisations régionales existantes, afin de faciliter leur interaction.
- Deuxièmement, le mécanisme proposé n'est **pas** un organe de mise en œuvre du projet, mais il aurait un rôle de facilitation et d'habilitation, exécutant principalement les activités liées à la coordination. Cela signifie aussi que l'organe de coordination ne serait pas en concurrence avec les organisations existantes en termes de collecte de fonds pour les projets et

programmes, mais, au contraire, qu'il les aiderait à renforcer leur capacité (conjointement ou individuellement) de mobilisation des ressources pour la Gouvernance des océans.

- Troisièmement, le mécanisme proposé n'est **pas** un organisme politique, mais il permet une amélioration de la coordination et de l'harmonisation dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, stratégies, politiques, plans d'action, projets et activités relatives à la Gouvernance des océans par les OIG, tout en favorisant une plus grande synergie entre les actions nationales et régionales. Cela signifie que le mécanisme n'est pas un forum où les pays prennent des décisions contraignantes avec des obligations juridiques au niveau national, mais il s'agit d'un accord basé sur la coopération et la collaboration volontaires.

L'approche adoptée pour le développement du mécanisme est double :

- « **La forme suit la fonction** » : La première préoccupation pour l'établissement du mécanisme est sa fonctionnalité, c'est-à-dire le rôle du mécanisme en lui-même. Les fonctions du mécanisme devraient être celles qui portent sur les lacunes les plus importantes dans le Cadre de gouvernance régionale des océans et, à ce titre, pour ainsi mettre l'accent sur les secteurs où un investissement dans l'amélioration de la coordination est plus nécessaire et très prometteur pour offrir les conditions socio-économiques et environnementales qui ne peuvent être possibles que par l'amélioration de la Gouvernance régionale des océans (voir la section 2, qui traite en détail sur la raison pour laquelle la Gouvernance des océans est nécessaire dans la réalisation du développement durable dans la région Grand Caraïbe). Le modèle de gouvernance du mécanisme devrait répondre à ses fonctionnalités.
- « **Approche modulaire** » : Pour chaque fonction, les responsabilités spécifiques sont fixées pour le mécanisme à effectuer, ainsi qu'une certaine structure opérationnelle avec les besoins en ressources et les coûts associés. Ces « modules » constituent la base d'une décision par les pays sur la portée du mécanisme. Cela permettrait également d'avoir un processus progressif, qui commence par le renforcement du MCI existant en élargissant ses fonctionnalités et ressources, et permet la consolidation progressive, l'amélioration du mandat et de la portée et l'institutionnalisation des processus cycliques PAS/ADT au-delà de la période de mise en œuvre de l'actuel PAS CLME+. Un tel processus a besoin de renforcer la confiance entre tous les partenaires concernant leur efficacité et leur capacité à répondre aux attentes.

**Principales lacunes identifiées dans le PAS CLME+ et comment elles se rapportent à un Mécanisme de coordination**

Le projet de Mécanisme de coordination devrait aborder plusieurs questions qui ont été identifiées dans le PAS CLME+ comme les causes profondes de la dégradation de l'écosystème dans la région. Elles incluent :

▪ **Faiblesse de la gouvernance**

La ligne de base de la gouvernance évaluée dans le Rapport initial du Conseil a souligné la fragmentation géopolitique dans la région, ainsi que l'absence d'intégration intersectorielle (« approche verticale »). Malgré l'existence de plusieurs réussites d'organisations régionales et sous-régionales, il n'y a pas d'entité unique répondant à toutes les questions thématiques sur l'ensemble des Caraïbes.

Un Mécanisme de coordination devrait améliorer la coordination intersectorielle des régions entre les pays, les organisations intergouvernementales et autres intervenants de la région,

notamment. Pour la coordination intersectorielle au niveau national, et pour la participation effective des pays dans le processus de coordination intersectoriel des régions, le fonctionnement des Commissions Nationales Intersectorielle (CNI) est la clé.

- **Manque de ressources humaines et financières**

Comme l'a démontré la base de financement du Cadre de gouvernance régionale (CGR), le budget national pour la Gouvernance des océans est limité dans la plupart des pays, ce qui limite la capacité financière des organisations intergouvernementales. En règle générale, les questions environnementales liées à la Gouvernance des océans (nationales et régionales) ne figurent pas parmi les plus grandes priorités nationales en termes de crédits budgétaires. Certains pays ont en outre été fortement touchés par les catastrophes naturelles, avec de graves conséquences sur leur économie et leur capacité à contribuer. Ainsi, les fonds de donateurs sont limités et il y a un certain degré de concurrence entre les organisations intergouvernementales, sans aucune stratégie commune pour la mobilisation des ressources en place. Cela peut conduire à un certain nombre de duplicités au niveau des efforts et des projets.

Un Mécanisme de coordination devrait améliorer la coordination pour un financement plus durable de la Gouvernance des océans, qui comprend le financement des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales.

- **Insuffisance (manque d'accès aux) des données et de l'information (manque de connaissances)**

Bon nombre de données scientifiques pertinentes et autres informations sont produites dans la région et à l'extérieur, mais cette information est souvent éparpillée au travers des différentes organisations et difficilement accessible (et non disponible dans toutes les langues de la région).

Un Mécanisme de coordination devrait renforcer la gestion de la connaissance dans la région en s'appuyant sur les programmes et outils existants (du Projet CLME+ et des organisations intergouvernementales, comme « Rapport sur l'état des écosystèmes marins et économies associées - SOMEE - qui est conjointement mis au point dans sa première édition sous le projet CLME+).

- **Sensibilisation et participation publiques inadéquates**

La sensibilisation du public à l'importance d'une gestion durable et à l'utilisation des écosystèmes marins et côtiers et des ressources pour le développement socio-économique, le bien-être et la santé de l'environnement est encore fragile dans de vastes zones de la région, en incluant les décideurs, le secteur privé et le grand public. De plus, il y a toujours une compréhension limitée des normes sociales et des comportements nécessaires pour influencer la gestion et l'utilisation durable des océans. Cette situation a des effets sur le niveau de volonté politique, l'appui et les dépenses des secteurs public et privé dans les programmes et politiques de la Gouvernance des océans dans les pays de la région.

Un Mécanisme de coordination devrait renforcer la communication à l'échelle de la région sur le rôle crucial des écosystèmes marins et côtiers et les ressources pour la région, et la nécessité de protéger leur fonctionnement pour sauvegarder le bien-être et le développement socio-économique, et la performance de nombreux secteurs d'affaires en particulier. Cela inclut également la communication du rôle que jouent les océans en bonne santé pour la réalisation des aspirations de développement nationales et régionales et des objectifs de politique énoncés dans les principaux processus internationaux comme l'Agenda 2030 pour le Développement durable, les Orientations de Samoa, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de

catastrophe et les initiatives mondiales et régionales relatives à l'économie bleue/économie durable basée sur les océans.

▪ **Évaluation insuffisante de la valeur des biens et services écosystémiques**

L'évaluation insuffisante de la valeur des écosystèmes et de leurs marchandises et services a donné lieu à une situation dans laquelle les utilisateurs des ressources (y compris le secteur privé) ne contribuent pas de manière adéquate à la conservation et à la gestion des ressources dont ils dépendent. D'autre part, il existe encore un potentiel inexploité pour l'utilisation des ressources marines et côtières de manière durable avec des retombées économiques importantes (p. ex., l'énergie renouvelable).

Un Mécanisme de coordination devrait permettre de promouvoir des actions coordonnées par les pays et organisations intergouvernementales pour aborder cette question dans le contexte d'une approche d'économie bleue/économie durable basée sur les océans et un plan de financement durable.

En plus de ces lacunes identifiées par le PAS CLME+, d'autres lacunes et défis pour le Mécanisme de coordination ont été identifiés grâce à une série d'entretiens et de consultations avec les pays, les représentants d'OIG et d'autres intervenants. Il s'agit entre autres :

- Une coordination du programme et un suivi intersectoriel des régions insuffisants ou manquants au-delà de l'actuel Projet CLME+, avec pour effet des activités qui se chevauchent dans les programmes des différentes organisations et des potentiels inexploités pour les synergies
- Un processus PAS/ADT non institutionnalisé au-delà du Projet CLME+ et aucun mécanisme de suivi et de rapport sur l'état des écosystèmes marins et des économies associées
- Aucune stratégie de communication intersectorielle des régions visant à créer de la visibilité et de la sensibilisation sur des questions clés liées au développement durable basé sur l'océan, et absence d'un système/réseau de communication efficace pour traiter systématiquement les acteurs et le public clés y compris les décideurs, le secteur privé, les donateurs potentiels, le grand public
- Degré de coordination limité au sein du cadre politique et institutionnel régional pour la Gouvernance des océans, et donc harmonisation limitée des politiques
- Manque de partage de l'information et des connaissances sur les questions de Gouvernance des océans et des informations sur les initiatives aux organisations intergouvernementales et autres partenaires (l'échange d'information actuel est ad-hoc)
- Aucune disposition pour assurer la viabilité du Partenariat CLME+ post-Projet CLME+, aucune approche commune sur l'engagement du secteur privé dans la Gouvernance des océans
- L'information scientifique et les résultats de recherche ne sont pas facilement disponibles ou accessibles et/ou ne sont pas utilisés efficacement pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques
- Aucun mécanisme en place pour identifier et évaluer conjointement les questions émergentes nécessitant une action intersectorielle régionale ou ayant la possibilité de générer des bénéfices à l'échelle de la région ; Ainsi que pour identifier de nouveaux partenaires potentiels de collaboration sur ces questions, et explorer de nouvelles approches novatrices de coopération régionale et d'harmonisation dans la Gouvernance des océans

- Un degré limité de développement du programme conjoint entre les OIG. Des programmes élaborés individuellement par les OIG ou les pays peuvent donner lieu à des chevauchements et duplicités, et donc réduire l'efficacité financière
- Aucune compréhension/définition commune de l'économie bleue dans le contexte du développement durable basé sur l'océan, aucune stratégie régionale commune en place
- Aucune approche commune pour la mobilisation des ressources et la collecte de fonds, d'où le fait que les « nouvelles » sources de financement restent largement inexploitées (financement climatique, investissements dans l'économie bleue, etc.)

Ces lacunes identifiées constituent la base pour les fonctions du Mécanisme de coordination présenté ci-dessous (voir également Annexe 3). Une fois ces fonctions acceptées et approuvées par les pays, le Mécanisme permanent de coordination peut être établi, mandaté et opérationnalisé pour coordonner la mise en œuvre de ces fonctions via différents organismes et partenaires, soutenus par une structure opérationnelle.

#### 4.1.2. Portée proposée du mandat et des fonctions

Le mandat proposé suivant pour le Mécanisme de coordination s'appuie sur le Protocole d'entente des recommandations des pays du MCI PAS CLME+, et a fait l'objet d'intenses discussions avec les membres du MCI SAP CLME+ au début de la Phase 2 de cette consultation.

**Promouvoir et faciliter la collaboration et la coopération régionales de par la coordination des politiques et programmes dans la région Grande Caraïbe (RGC) pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable de l'environnement marin et des ressources côtières et marines.**

Le mandat proposé pour le Mécanisme de coordination devrait améliorer la coordination intersectorielle de la Gouvernance des océans à l'échelle de la région, comme un outil clé pour la réalisation des aspirations nationales et régionales et des objectifs politiques liés au développement durable basé sur les océans, y compris des stratégies pour une économie durable basée sur les océans/économie bleue et des stratégies de réduction des risques de catastrophes.

En termes de la **portée géographique** proposée, le mandat fait référence à la région Grande Caraïbe (RGC), définie comme la combinaison du Grand écosystème marin (GEM) des Caraïbes et du GEM du Plateau du Nord du Brésil (référéés ensemble sous CLME+), ainsi du GEM du Golfe du Mexique. L'inclusion du Golfe du Mexique dans le Mécanisme de coordination est logique du point de vue de la gouvernance, en tenant compte du fait que les organisations régionales pertinentes et les accords dans la RGC (comme la Convention de Carthagène/PEC de ONU Environnement ; COPACO, IOCARIBE) couvrent déjà cette partie de la RGC. Comme il n'existe pas de définition unique pour le terme de Région Grande Caraïbe, cela permet de modifier à nouveau le mandat géographique exact du mécanisme, sur décision des pays.

En ce qui concerne le **champ thématique**, le mandat du Mécanisme de coordination sera au moins dans un premier temps de couvrir les trois principaux domaines thématiques identifiés dans le PAS CLME+, à savoir, la pollution marine, la biodiversité marine et la pêche, et la question transversale du changement climatique, qui définissent la portée thématique du mandat MCI PAS CLME+. Cependant,

et comme recommandé par les pays lors de la 1<sup>ère</sup> Réunion régionale de consultation, le mandat du Mécanisme permanent de coordination est proposé pour être plus large sur le plan thématique afin de couvrir également d'autres domaines thématiques, secteurs et activités économiques liés à l'environnement marin et aux ressources, comme le tourisme, le pétrole et le gaz, le transport maritime, l'exploitation minière, la biotechnologie, la bioprospection et l'énergie renouvelable.

Les **fonctions proposées** s'appuient sur les fonctions actuelles du MCI PAS CLME+, sur les recommandations des pays découlant de la première Réunion de consultation, et sur l'analyse des lacunes et les consultations des parties prenantes réalisées dans le cadre de la présente consultation. Ce processus a tenu compte des représentants des pays, des organisations intergouvernementales et d'autres intervenants.

À cet égard, ces fonctions répondent aux besoins de coordination du Cadre de gouvernance régionale, et leur mise en œuvre sera en grande partie construite sur les structures actuelles et les organes établis par les OIG, coordonnées par une structure dédiée du Mécanisme de coordination. En réponse aux besoins de la coordination, les neuf fonctions sont proposées comme affichées Figure 3 ci-dessous.



Figure 3 Fonctions proposées pour le Mécanisme de coordination

Ces fonctions sont décrites plus en détail dans Tableau 2.

**Tableau 2 Informations sur les fonctions proposées pour le Mécanisme de coordination**

<p><b>1 - Coordination des approches programmatiques pour la Gouvernance des océans et du suivi de l'évolution avec principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité de l'océan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnaliser et assurer la continuité de l'approche cyclique PAS/ADT, y compris la coordination de l'élaboration collaborative régulière de rapports SOMEE et la révision périodique associée des Programmes d'action stratégique (PAS), et appuyer une mise en œuvre coordonnée par les pays et les OIG</li> <li>• Contrôler et soutenir l'établissement de rapports nationaux sur les avancées réalisées avec les principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité de l'océan dans la région Grande Caraïbe, y compris les ODD, en particulier l'ODD 14 « pour conserver et utiliser</li> </ul>
--

durablement les océans, mers et les ressources marines », et autres engagements régionaux et internationaux<sup>17</sup>.

- Identifier et discuter du chevauchement et de la complémentarité des actions, afin de réduire les écarts dans les rôles et responsabilités des organisations partenaires, pour accroître l'efficacité et l'efficience des actions qui contribuent à la réalisation des objectifs des instruments, défis et engagements de durabilité de l'océan, incluant le PAS CLME+ et autres et augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources financières.

## **2 - Communication, portée et sensibilisation**

- Maintenir un système de communication efficace pour atteindre les intervenants et le grand public au sein et au-delà de la région Grande Caraïbe avec des messages et informations clés relatives à la gestion de l'utilisation durable de l'océan, incluant les aspects écologiques, sociaux, culturels et économiques
- Communiquer les bénéfices d'une gouvernance régionale coordonnée des océans et des programmes communs, et la valeur ajoutée du Mécanisme de coordination dans la région et au-delà, incluant la communication de la réduction des risques et les opportunités d'investissement

## **3 - Coordination des politiques et renforcement du cadre politique et institutionnel régional pour la Gouvernance des océans**

- Faciliter les interactions entre les organisations partenaires régionales nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace du Cadre de gouvernance régionale des océans et la coordination des politiques et stratégies régionales
- Identifier les lacunes des politiques et élaborer des recommandations visant à renforcer la Gouvernance régionale des océans dans la région Grande Caraïbe et à harmoniser les politiques pertinentes, ciblant les décideurs au niveau national, sous-régional, régional et international
- Élaborer et communiquer une perspective transsectorielle sur la Gouvernance régionale des océans
- Développer des relations officielles avec des organismes polyvalents d'intégration régionale économique (CARICOM, SICA, OECO, AEC), en apportant des conseils et en recevant des commentaires
- Appuyer la Gouvernance nationale des océans, y compris la coordination au niveau national des océans

## **4 - Gestion des connaissances et partage des données et informations**

- Maintenir une interface régionale de données et d'information pour fournir une passerelle globale (noyau de connaissances), les ressources et les outils pour soutenir les pays, les organisations partenaires et l'ensemble de la communauté des intervenants pour atteindre les principaux objectifs et engagements de durabilité des océans, y compris par exemple une base de données de projet, portail de formation, etc.

<sup>17</sup> Les principaux instruments, objectifs et engagements en termes de durabilité des océans incluent (mais ne sont pas limités à) le PAS CLME+ et le PAS GEM du Golfe du Mexique (si mandaté pour le faire), l'ODD 14 entre autres, les Orientations de Samoa, les accords régionaux incluant la Convention de Carthagène et les Protocoles et accords constitutifs des OIG, ainsi que les accords mondiaux (CNUDM, CDB, CCNUCC, MARPOL, Cadre de Sendai, entre autres).

<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'identification et le partage de données et des informations acquises par les OIG, les institutions de recherche et autres partenaires, et faciliter l'harmonisation des méthodes de suivi (p. ex. pour les récifs coralliens).</li> </ul>
<b>5 - Engagement des intervenants</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et engager les intervenants de tous les secteurs socio-économiques de la région Grande Caraïbe et au-delà pour atteindre les objectifs et engagements liés aux océans</li> <li>S'adresser à la communauté élargie des intervenants et s'engager avec les partenaires (comme les ONG, secteur privé, banques de développement, donateurs, etc.) en promouvant et en soutenant un Partenariat mondial pour la région Grande Caraïbe (Partenariat CLME+ établi actuellement en vertu du Projet CLME+), en invitant, par exemple, de nouveaux intervenants pour le partenariat, en suivant et en élaborant des rapports sur les résultats des partenariats et en organisant un Forum de partenariat régulier</li> </ul>
<b>6 - Renforcer les interfaces science-politique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les organismes de recherche, universités et autres organisations scientifiques entreprenant des recherches en rapport avec la durabilité des océans dans la région Grande Caraïbe, en particulier la science pouvant combler les lacunes de connaissances pour améliorer les politiques, la gestion, les investissements durables</li> <li>Établir des partenariats avec des institutions de recherche pour partager des données et des informations scientifiques, coordonner des activités et identifier les possibilités de collaboration en recherche dans les sciences naturelles et sociales et la technologie, et réviser et élaborer des rapports sur la Stratégie de recherche CLME+ (développée sous le Projet CLME+)</li> <li>Identifier et établir une connectivité avec les processus politiques ayant besoin d'apports scientifiques pour déterminer les besoins en matière de recherche</li> </ul>
<b>7 - Identification de nouveaux domaines de collaboration et questions émergentes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier de nouveaux domaines de collaboration régionale au-delà des programmes de travail des OIG</li> <li>Identifier et traiter les nouveaux problèmes pour la collaboration régionale, y compris l'incorporation dans les instruments régionaux de durabilité des océans (PAS CLME+ et autres) et le développement d'approches communes (p. ex., les systèmes de certification)</li> <li>Développer une compréhension et une vision communes d'une économie durable basée sur les océans/économie bleue dans le contexte du développement durable face au changement climatique dans la région Grande Caraïbe</li> </ul>
<b>8 - Développement de programmes conjoints</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les domaines de programme et les propositions de développement des programmes conjoints qui contribuent aux instruments, objectifs et engagements de la durabilité des océans à mettre en œuvre par les pays, les organisations régionales et/ou les autres partenaires</li> <li>Identifier et élaborer des programmes qui appuient et renforcent la transition vers une économie durable basée sur les océans/économie bleue et résistante au changement climatique</li> <li>Engager les partenaires internationaux de financement pour guider l'orientation des programmes d'appui</li> </ul>

## 9 - Financement durable et mobilisation des ressources pour la Gouvernance des océans

- Coordonner et suivre l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de financement durable pour le Cadre de gouvernance régionale des océans dans la région Grande Caraïbe et faciliter les efforts de mobilisation des ressources stratégiques conjointes pour assurer un financement continu et appuyer la Gouvernance des océans
- Poursuivre le financement des programmes, projets et activités qui contribuent aux principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité des océans dans la région Grande Caraïbe, en particulier les projets intersectoriels et en ligne avec les stratégies de développement durable basées sur les océans, dont l'économie bleue, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe
- Intégré dans une stratégie de développement durable basée sur les océans, élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de financement novateurs pour mobiliser l'investissement privé pour la Gouvernance des océans et le financement d'une économie durable basée sur les océans/économie bleue en ligne avec l'Agenda 2030, les Orientations de Samoa et le Cadre de Sendai.

Les fonctions proposées ne sont pas énumérées dans un ordre de priorité, mais deux catégories de fonctions doivent être différenciées :

- Un ensemble de **fonctions de base** qui sont le minimum requis pour exécuter le mandat du Mécanisme de coordination. Ces fonctions doivent être effectuées régulièrement, mises en œuvre de façon permanente, soutenues avec les ressources nécessaires.
- Un ensemble de **fonctions d'appui** identifiées comme prioritaires par les pays et les OIG pour le Mécanisme de coordination à effectuer. Ces fonctions pourraient être mises en œuvre en fonction des ressources disponibles et de la demande, à titre temporaire et/ou selon différents niveaux d'« intensité ».

L'« approche modulaire » pour le développement du Mécanisme de coordination offre aux pays la possibilité de sélectionner des fonctions de base en se fondant sur les besoins et les ressources actuels et d'élargir l'ensemble des fonctions sur la base des besoins et des ressources disponibles. Au-delà des fonctions de base sélectionnées, il est proposé qu'à tout moment, les pays puissent examiner les fonctions du mécanisme et allouer les ressources en conséquence.

Il existe plusieurs configurations possibles pour la sélection des fonctions de base et des fonctions d'appui, deux d'entre elles sont reprises ci-dessous à Figure 4 titre d'exemple. Dans le cas A, le Mécanisme de coordination aurait trois fonctions de base (Coordination programmatique ; Communication ; Coordination des politiques) et six fonctions d'appui, effectuées sur demande. Dans le cas B, le Mécanisme de coordination aurait quatre fonctions de base (Coordination programmatique ; Communication ; Coordination des politiques ; Gestion des connaissances) et cinq fonctions d'appui, effectuées sur demande.

Cas A

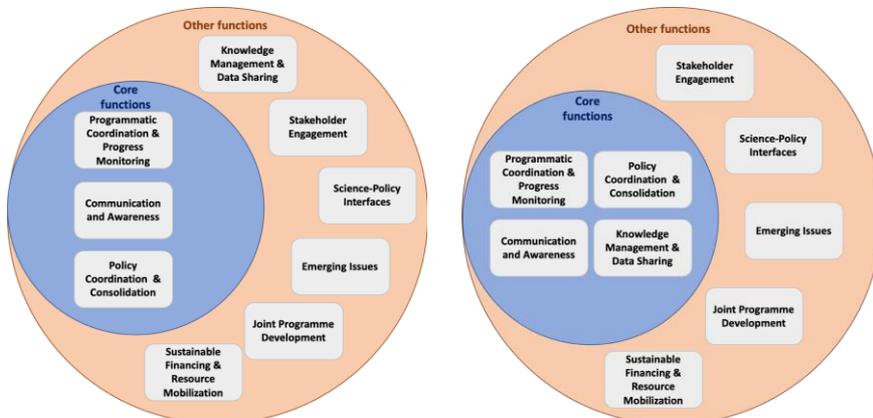


Figure 4 Configurations possibles pour la sélection des fonctions de base et des fonctions d'appui pour le Mécanisme de Coordination

Comme nous l'avons vu précédemment, il existe plusieurs autres configurations possibles avec plus ou moins de fonctions de base ou d'appui à sélectionner pour le Mécanisme de coordination, en fonction des priorités des pays et des ressources disponibles.

#### Étapes vers le Mécanisme de coordination - Étape 1

**Approuver le mandat et sélectionner les fonctions de base** qui seraient mis en œuvre en permanence par les membres du Mécanisme de coordination pour être en mesure de remplir le mandat. Ceci implique la participation régulière et l'engagement des pays et des membres d'OIG, ainsi que le financement régulier de ces fonctions. Cette étape comprend également la **sélection des fonctions d'appui** que le Mécanisme de coordination serait autorisé à effectuer sur demande.

*Recommandation de la consultation : inclure (au moins) les fonctions 1, 2 et 3 parmi les fonctions de base, ces dernières étant considérées comme essentielles à l'exécution du mandat proposé.*

#### 4.1.3. Bénéfices attendus

Le projet de Mécanisme de coordination de la Gouvernance intégrée des océans devrait fournir des bénéfices considérables pour la région Grande Caraïbe. Ils sont repris ci-dessous.

**Le Cadre d'évaluation de l'efficacité de la gouvernance transfrontalière (GEAF)** (Mahon et al., 2017) a été proposé comme un cadre qui peut être utilisé pour mettre en œuvre les évaluations de gouvernance basées sur des ensembles d'indicateurs. L'application du GEAF notamment pour la pêche, la biodiversité et la pollution a été promu par le Projet CLME+. Le GEAF distingue entre la *bonne gouvernance* (dispositions et processus qui ont été mis en œuvre d'une manière compatible

avec les normes et pratiques institutionnelles acceptées) et la *gouvernance efficace* (pratiques de gouvernance ayant atteint leur objectif, c'est-à-dire relatives à l'état de l'écosystème, à la pression de l'écosystème, la justice sociale, le bien-être de l'homme).

Des *bénéfices directs* sont attendus de la contribution du Mécanisme de coordination à la *bonne gouvernance des océans* grâce à la mise en œuvre des différentes fonctions du mécanisme ; et des *bénéfices indirects* peuvent être prévus en conséquence de l'*amélioration de l'efficacité de la gouvernance des océans*, en termes de santé des ressources et écosystèmes côtiers et marins, des effets positifs sur les moyens de subsistance et du bien-être social tout en préservant la valeur culturelle des biens et services des écosystèmes.

#### Résumé des bénéfices directs attendus

- ❖ Un plus grand impact des politiques, programmes et projets au niveau régional en travaillant sur des objectifs et défis communs (ODD, PAS et autres engagements et cibles)
- ❖ Meilleur suivi des avancées réalisées vers l'atteinte des objectifs et suivi de la distance vers la cible
- ❖ Utilisation plus efficace des ressources en maximisant les synergies et en réduisant au minimum les duplications dans les travaux des OIG, des pays et autres intervenants
- ❖ Effet d'amortissement plus marqué pour le financement et une position plus forte vers les partenaires du financement par le biais de la conception de programmes et de projets communs
- ❖ Contrôle plus efficace et évaluation de l'impact des investissements dans la Gouvernance des océans et le retour sur ces investissements.
- ❖ Contributions et engagements plus ciblés et améliorés par le secteur privé au développement durable basé sur les océans via une approche commune pour engager le secteur privé dans la Gouvernance régionale des océans
- ❖ Prise de décisions et affectation des ressources plus éclairées sur la base des connaissances et informations partagées au bon moment.
- ❖ Amélioration de l'environnement à l'appui des investissements vers un développement durable basé sur les océans dans la région Grande Caraïbe.
- ❖ Meilleure sensibilisation des intervenants clés - incluant les décideurs, utilisateurs des ressources, partenaires, grand public - sur le rôle crucial de la gestion et de l'utilisation durables des ressources marines et côtières pour atteindre un développement socio-économique.

- ❖ Meilleure compréhension des multiples liens entre le développement durable basé sur les océans, la résilience face aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et l'économie basée sur les océans/économie bleue.

Les bénéfices spécifiques de chacune des fonctions sont décrits plus en détail dans l'Annexe 3.

Même si les bénéfices ne peuvent pas être quantifiés de manière globale en termes économiques, le tableau ci-dessous apporte une estimation de certains des bénéfices économiques directs et indirects qui peuvent être attendus de la proposition de Mécanisme de coordination et de sa contribution au renforcement de la Gouvernance des océans dans la région Grande Caraïbe.

#### ***Bénéfices économiques directs du Mécanisme de Coordination***

En ligne avec les résultats de la 1<sup>ère</sup> réunion de Consultation régionale à Cartagena en 2018, l'estimation de la valeur ajoutée du Mécanisme de coordination sous la forme de bénéfices économiques directs est présentée ci-dessous. Les bénéfices sont estimés pour un Mécanisme de coordination avec toutes les fonctions proposées mises en œuvre. La coordination permettra d'accroître la mobilisation des ressources et d'exploiter le potentiel de subvention des membres du MCI actuels, individuellement et en tant que groupe, et permettra une utilisation plus efficace des ressources. **Les gains d'efficacité et l'amortissement amélioré pris ensemble sont estimés à des ressources disponibles de 11,6 millions à 25,3 millions de dollars par an.**

**Avec l'évolution du CGR et l'amélioration de la coordination de la région Grande Caraïbe, les gains d'efficacité pourraient atteindre autour de 21,1 millions à 42,2 millions de dollars supplémentaires.**

**Amortissement actuel :** Les attributions régulières accordées aux huit OIG du MCI à travers les membres ou les OIG supérieures s'élèvent à environ 3,6 millions de dollars par an<sup>18</sup>. Avec cela, environ 4,5 dollars par dollar investi sont tirés des OIG. Cela représente une somme estimée de 16,2 millions de dollars par an de subventions de donateurs et d'autres ressources extrabudgétaires.<sup>19</sup> **À ce niveau d'amortissement, les attributions régulières d'environ 1,1 millions à 2,1 millions de dollars à un Mécanisme de coordination avec toutes les fonctions intégrées pourraient donc tirer parti de ressources additionnelles d'entre 4,9 millions et 9,4 millions de dollars, chaque année.**

**Amortissement amélioré :** Comme mentionné ci-dessus, l'amélioration de la coordination peut *améliorer* encore davantage le potentiel amortissement des OIG, individuellement et en groupe. Les facteurs qui sous-tendent cette hypothèse sont les suivants :

- La qualité des propositions peut être améliorée lorsque des idées et des ressources pour le développement sont partagées

<sup>18</sup> Cela a été basé sur les informations budgétaires fournies par les OIG (disponibles en avril 2018). Pour la CARICOM et l'OECO, les parts indiquées dans les entretiens ont été incluses : 0,91 % du budget de base de la CARICOM et 285 000 XCD pour l'OECO.

<sup>19</sup> Le budget lié à la Gouvernance des océans ne pourrait pas être vérifié sans ambiguïté sur une base annuelle. Les subventions et contributions des donateurs varient considérablement. Les moyennes annuelles des subventions de projet ont été utilisées lorsque la durée du projet a été indiquée. Certains des montants pris en compte ne représentent qu'un instantané de la dernière année de production de rapports. Sur la base des indications des OIG ou des informations budgétaires disponibles, un ratio d'amortissement pour chaque OIG a été établi. Il est d'environ 30:70 pour la plupart des OIG (régulier ou extra-budgétaire), avec quelques exceptions près de l'ordre de 15:85. À partir de cela, un ratio moyen d'environ 1:4,5 a été dérivé. Sur cette base, une approximation à un amortissement de 16,2 millions de dollars par an a été obtenue et contre-vérifiée avec les données budgétaires disponibles.

- De nouvelles opportunités d'acquisition peuvent survenir, si les profils, les capacités et les expériences spécifiques de chaque OIG coïncident de manière synergique
- Les OIG améliorent leur importance pour les donateurs, si la Gouvernance des océans est coordonnée à l'échelle régionale
- Davantage d'attraction pour les donateurs, si les OIG démontrent toute duplication des efforts est évitée

Sur cette base, deux scénarios possibles sont envisagés : une augmentation d'un amortissement moyen de 1 :5,5 (modéré) et une augmentation d'un amortissement moyen de 1:6,5 (élevé). **Selon le scénario et l'attribution annuelle au Mécanisme de coordination, cela conduit à un amortissement annuel supplémentaire estimé entre 9,7 millions et 21,4 millions de dollars.**

**Tableau 3 Amélioration de l'amortissement et estimation des bénéfices supplémentaires avec une coordination améliorée**

	Attribution annuelle régulière (millions de dollars)		Amortissement annuel (millions de dollars) selon le ratio actuel de 1:4,5		Amortissement annuel (millions de dollars), augmentation modérée de l'amortissement de 1:5,5	Amortissement annuel (millions de dollars), forte augmentation de l'amortissement de 1:6,5
	Basse	Élevée	Basse	Élevée		
MCI, 8 OIG	3.6		16.2		20	24
Mécanisme de coordination, toutes les fonctions	1.1	2.1	4.9	9.4	5.9	13.6
Amortissement annuel total	-	-	21.1	25.6	25.9	37.6
Bénéfices complémentaires	-	-	4.9	9.4	9.7	21.4

**Gains en efficacité** : La duplicité évitée des efforts et l'utilisation synergique des ressources existantes possibles par le Mécanisme de coordination mènera à une utilisation plus efficace des ressources. Elles deviennent disponibles pour une mise en œuvre plus efficace des programmes et des projets, au bénéfice des États membres. Dans deux scénarios hypothétiques, des gains d'efficacité de 10 et 20 % sont assumés.

En combinant l'amortissement estimé et l'attribution régulière, le budget général lié à la Gouvernance des océans des huit membres du MCI s'élève à environ 19,8 millions de dollars par an. **Avec des gains d'efficacité de 10 à 20 pour cent, près de 1,9 à 3,9 millions de dollars deviennent disponibles sur une base annuelle.**

**Tableau 4 Estimation des gains d'efficacité annuels avec une amélioration de la coordination, 8 membres du MCI**

	Budget annuel approximatif pour la Gouvernance des océans (millions de dollars)	Gain d'efficacité annuel de 10 % (en millions de dollars)	Gain d'efficacité annuel de 20% (en millions de dollars)
MCI, 8 OIG	19,8	1.9	3.9

**Ainsi, les gains d'efficacité et l'amélioration de l'amortissement s'élèvent à un bénéfice supplémentaire estimé entre 11,6 à 25,3 millions de dollars par an.**

En tenant compte du fait que le CGR évoluera vers une intégration majeure de secteurs et d'organisations de la région, les gains d'efficacité peuvent être appelés à augmenter. Afin d'estimer ces bénéfices à long terme, une deuxième évaluation basée sur la valeur de subvention des projets enregistrés jusqu'à présent auprès du noyau CLME+ est indiquée. La valeur totale de subvention jusqu'à présent est d'environ 211 millions de dollars<sup>20</sup>.

**Tableau 5 Estimation des gains d'efficacité à long terme avec une amélioration de la coordination, région Grande Caraïbe**

Valeur de subvention totale approximative de la région Grande Caraïbe (en millions de dollars)	Gain d'efficacité de 10 % (en millions de dollars)	Gain d'efficacité de 20% (en millions de dollars)
211	21.1	42.2

**Les gains d'efficacité au sein d'un CGR pourraient représenter entre 21 et 42 millions de dollars de plus.**

**Bénéfices économiques d'une amélioration de l'efficacité de la Gouvernance des océans (bénéfices indirects)**

L'amélioration de l'efficacité de la Gouvernance des océans possible par le Mécanisme de coordination a un impact sur la société en général avec des effets positifs sur les moyens de subsistance et le bien-être social et la préservation de la valeur culturelle des biens et services écosystémiques. Cette section est centrée sur les bénéfices économiques de la Gouvernance intégrée des océans, à laquelle contribuera le Mécanisme de coordination proposé.

**Activation d'une économie durable des océans**

La Banque de développement des Caraïbes souligne également la nécessité d'une coopération, un cadre de politique de stratégie régionale et des institutions au service d'une économie durable basée sur l'océan (BDC, 2018). Le projet de Mécanisme de coordination peut jouer un rôle vital pour permettre des investissements dans une économie durable des océans, en facilitant le dialogue, l'échange de connaissances et les leçons tirées, mais avant tout en aidant à créer des conditions de réglementation et de gouvernance fiables pour les investissements (pour plus de détails, voir les sections 2 et 5.3 du présent rapport).

<sup>20</sup> La base de données du projet à ce jour comprend 179 projets en cours, terminés et à venir. L'état des projets n'a pas été récemment mis à jour sur le site Internet.

L'OCDE (2016) prévoit qu'entre 2010 et 2030, l'économie de l'océan dans sa globalité pourrait plus que doubler sa contribution à la valeur ajoutée globale. Pour les trois scénarios (activités normales, scénario durable et scénario non durable), le rapport conclut qu'une voie durable pour le développement de l'économie globale des océans (3,2 billions de dollars) dépasse les scénarios d'activités normales (3 billions de dollars) et le scénario non durable (2,8 billions de dollars) en 2030, en termes de valeur ajoutée globale ainsi qu'en termes de création d'emploi. Il prétend que le bénéfice relatif du scénario durable augmentera au fil du temps (OCDE, 2016).<sup>21</sup>

Selon la Banque mondiale (2016), les recettes brutes générées par l'économie de l'océan dans les Caraïbes ont atteint 407 milliards de dollars en 2012, représentant environ 18 pour cent du PIB total des pays des Caraïbes<sup>22</sup> et entre 14 et 27 % de l'économie mondiale des océans. Afin de permettre une simple comparaison de scénarios, nous supposons que l'économie des océans au niveau des Caraïbes représente 20 % de l'économie des océans au niveau mondial.

**Tableau 6 Valeur et emploi de l'économie des océans (OCDE, 2016 ; Banque mondiale, 2016)**

	Valeur ajoutée (USD)-scénario durable	Valeur ajoutée (USD)-scénario non durable	Emploi-scénario durable (postes)	Emploi-scénario non durable (postes)
<b>Économie des océans au niveau mondial (OCDE, 2016)</b>	3,2 billions	2,8 billions	43m	37m
<b>Économie des océans au niveau des Caraïbes (20 %)</b>	640 milliards	560 milliards	8,6m	7,4m

Par conséquent, un scénario durable de développement de l'économie des océans au niveau des Caraïbes - piloté par l'intégration efficace de la Gouvernance des océans au niveau régional - permettrait de créer 80 milliards de dollars de valeur économique supplémentaire et 1,2 million d'emplois dans la région des Caraïbes, par rapport à un scénario non durable.

#### **Préservation des bénéfices économiques en jeu**

Le Mécanisme de coordination peut être considéré comme une protection importante contre les risques présentés par la dégradation des habitats marins, la pollution marine ainsi qu'une pêche non durable, tels qu'identifiés par la Banque mondiale (2016). Assurant une utilisation efficace des ressources limitées pour la Gouvernance des océans et la collaboration afin de s'attaquer aux causes profondes des principaux enjeux transfrontaliers, le Mécanisme de coordination peut être considéré comme une condition préalable pour atteindre les Objectifs de qualité de l'écosystème (ECOQO), à

<sup>21</sup> Scénarios OCDE (2016) : « Le « scénario durable » assume une forte croissance économique et une faible détérioration de l'environnement en raison de l'élaboration de technologies respectueuses du climat et des ressources, en combinaison avec un cadre gouvernemental qui fournit les incitations appropriées pour permettre à l'économie de l'océan de prospérer sur le plan économique tout en respectant les normes environnementales. » ; Scénario non durable OCDE (2016) : « Le « scénario non durable » suppose une croissance économique faible et une grave détérioration de l'environnement. En parallèle avec un changement climatique et des dommages environnementaux plus rapides que prévus et les faibles taux d'innovation technologique, l'économie de l'océan vit une perspective difficile au-delà de 2030. »

<sup>22</sup> La prévision n'inclut pas le Plateau du Nord du Brésil.

savoir « Écosystèmes pélagiques, du plateau continental et du récif corallien sains » et l'Objectif de bénéfice social associé, en particulier « l'optimisation de la contribution des écosystèmes au bien-être de la société et aux besoins de développement de la région » (CLME, 2013).

Les données quantitatives, cependant, pour évaluer la valeur actuelle des pertes économiques ou d'écosystèmes associées à leur dégradation font défaut. Le Tableau 7 ci-dessous ne résume que les bénéfices commerciaux directs d'un certain nombre de services écosystémiques sélectionnés pour lesquels des données sont disponibles, ce qui ne présente qu'une fraction des bénéfices tirés d'écosystèmes sains<sup>23</sup>. Ceci s'applique particulièrement à l'approvisionnement en poissons, pour lesquels seule la pêche de capture est prise en compte, ce qui ne reflète pas toute la valeur et l'importance du poisson pour la sécurité alimentaire (CLME, 2011). De plus, il est fort probable que l'ensemble de l'impact économique indirect de ces recettes dépasse largement les montants mentionnés.<sup>24</sup>

Aborder les principales questions transfrontières exige un effort conjoint des gouvernements nationaux, des OIG, du secteur privé, de la société civile et de la communauté internationale. Le Mécanisme de coordination y occupe un rôle clé mais n'est évidemment pas le seul facteur de préservation. En déduction, deux scénarios sont envisagés : la contribution du Mécanisme de coordination pour la préservation de ces prestations est estimée à 10 pour cent (faible ambition) et 40 pour cent respectivement (haute ambition).

**Bénéfices en jeu préservés par le Mécanisme de coordination (services sélectionnés) : 2,9 à 11,8 milliards de dollars.**

**Tableau 7 Bénéfices économiques en jeu sélectionnés et préservés par le Mécanisme de coordination (non-exhaustif/indicatif)<sup>25</sup>**

Service de l'écosystème	Retombées économiques annuelles estimées en jeu (millions de dollars)	Évaluation des bénéfices annuels en jeu préservés par le Mécanisme de coordination (en millions de dollars) via un « scénario 10% »	Évaluation des bénéfices annuels en jeu préservés par le Mécanisme de coordination (en millions de dollars) via un « scénario 40% »
Approvisionnement en poissons (pêche de capture commerciale uniquement, ne tenant pas compte de l'importance de la pêche pour la subsistance et la sécurité alimentaire dans la région)	457	45.7	182

<sup>23</sup> Pour une liste complète des services écosystémiques fournis par les écosystèmes marins, voir CLME (2011).

<sup>24</sup> Pour davantage de contexte sur la façon dont les estimations ont été obtenues ainsi que les hypothèses sous-jacentes en termes des avantages sociaux en jeu, voir Annexe 6.

<sup>25</sup> Une estimation de la valeur totale des écosystèmes côtiers et marins n'existe pas pour le CLME+. À ce jour, l'information disponible la plus complète se concentre sur les récifs coralliens des Caraïbes et leur pertinence pour le secteur de la pêche et du tourisme ainsi que pour la protection des côtes (Schuhmann et Mahon, 2015). Il est reconnu que les chiffres présentés ne peuvent remplacer une évaluation précise sur le plan géographique et économique des services écosystémiques de la région Grande Caraïbe. Certaines des hypothèses pourraient inclure un comptage en double, être incomplètes et devraient être vérifiées et, dans certains cas, adaptées au contexte régional, à la portée géographique ou spécifiées pour les espèces et écosystèmes. Les hypothèses de guidage et ce qui a conduit aux estimations sont disponibles dans l'Annexe 6.

Valeur des loisirs et du tourisme (avec des visites à seulement 30 % du fait d'écosystèmes côtiers et marins sains)	27 300	2 730	10 920
Protection des côtes contre l'érosion et les tempêtes	1 378	137.8	550
Piégeage du carbone	352	35.2	140.8
Total	29 487	2 948,7	11 792,8

## 4.2. Gouvernance du Mécanisme de coordination

### 4.2.1. Rôle des OIG et des pays CLME+

Pour renforcer la Gouvernance régionale intégrée des océans dans la région Grande Caraïbe, les pays de la région doivent jouer un rôle clé dans le cadre de Gouvernance régionale des océans, y compris dans le fonctionnement du projet de Mécanisme de coordination. Cela devrait renforcer les liens essentiels entre les niveaux régionaux et nationaux, dans les deux sens : l'efficacité de la coordination intersectorielle au niveau national pour alimenter le processus de coordination au niveau régional ; et l'adoption d'initiatives de décisions régionales au niveau national. Pour ce faire, l'importance du fonctionnement des Commissions Nationales Intersectorielles (CNI) dans les pays de la région Grande Caraïbe ne peut être surestimée. Même si le projet de Mécanisme de coordination est centré sur la coordination à l'échelle de la région, l'établissement et le renforcement des CNI doit encore être poursuivi au travers d'initiatives (sous)régionales et nationales.

Il est donc proposé que les pays soient représentés à différents niveaux dans le Mécanisme de coordination : de par leur adhésion aux OIG existantes, ainsi que via une représentation directe dans un Groupe de direction du Mécanisme de coordination lui-même. Cela permettra d'assurer que les priorités des pays soient correctement prises en compte dans les travaux du Mécanisme de coordination et de simplifier les positions et les décisions des pays entre les différents accords intergouvernementaux existants.

Les OIG jouent un rôle clé dans le fonctionnement du Mécanisme de coordination. Travailler ensemble à travers le mécanisme leur permet, entre autres, d'améliorer la coordination de leurs programmes de travail respectifs, l'identification des possibilités d'initiatives conjointes pour la programmation et la mobilisation des ressources, le développement conjoint de nouveaux projets et l'engagement collectif des intervenants dans la Gouvernance des océans.

### 4.2.2. Structure organisationnelle

Le Mécanisme de coordination est proposé pour être exploité par le biais de quatre principaux éléments :

- Le Groupe de direction dans lequel les pays sont représentés avec l'objectif de fournir une orientation et une direction générales, fondées sur les principes de la souveraineté et de la coopération régionale des pays membres.

- Le **Groupe exécutif** dans lequel les OIG sont représentées avec l'objectif de diriger la gestion et le fonctionnement du Mécanisme de coordination stratégique et technique selon les orientations et les décisions du Groupe de direction.
- Les **Groupes de travail** constitués par le Groupe exécutif sur la « base de besoins » pour des objectifs spécifiques liés aux différentes fonctions du Mécanisme de Coordination, prenant en charge la mise en œuvre de tâches et activités définies.
- Un **Secrétariat** qui assure l'appui technique et administratif pour l'opérationnalisation du Mécanisme de coordination et soutenant le travail des trois autres éléments.

Un schéma simple illustrant le Mécanisme de coordination est illustré dans la Figure 5 ci-dessous.

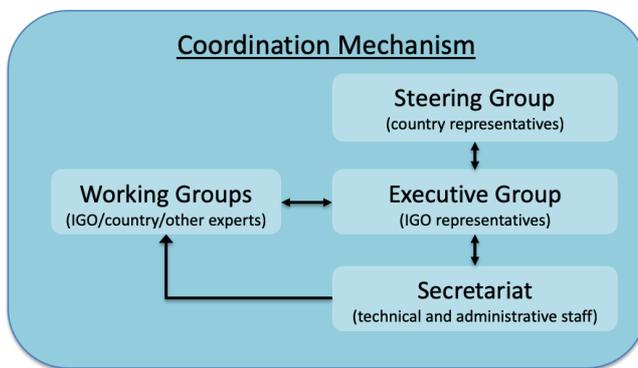


Figure 5 Organigramme de la proposition de Mécanisme de coordination

Ce qui suit Tableau 8 reprend les propositions de fonction, membre, président, cycle de réunions et processus de prise de décision pour chacun des éléments du Mécanisme de coordination :

Tableau 8 Structure organisationnelle du Mécanisme de coordination

Groupe de direction	
<b>Fonction</b>	<p>Le Groupe de direction fournit des instructions et directions générales au Groupe exécutif, mais n'ordonne pas les activités spécifiques de chaque OIG.</p> <p>Les tâches du Groupe de direction incluent, mais ne sont pas limitées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orientation du Groupe exécutif au travers des étapes thématiques et des problèmes géopolitiques et financiers,</li> <li>▪ Approbation des programmes et budgets de travail<sup>26</sup> du Mécanisme de Coordination</li> <li>▪ Identification et invitation de nouveaux partenaires (par exemple des représentants du secteur privé, ou autres) au Mécanisme de coordination)</li> </ul>

<sup>26</sup> Il est important de mentionner que les cycles de réunion et la décision des programmes de travail du Mécanisme de coordination doivent être en synergie avec les programmes de travail des OIG. Jusqu'à présent, même si la décision finale du Programme de travail du Mécanisme de coordination est la responsabilité du Groupe de direction, la participation des OIG dans l'élaboration de ces programmes est cruciale.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des questions prioritaires à inclure dans le programme de travail du Mécanisme de coordination d'un pays ou d'une région</li> </ul>
<b>Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 délégué par pays (Points Focaux Nationaux désignés), représentant le pays au niveau du ministère : pour la désignation des Points Focaux par pays, il est important de considérer que les Points Focaux représentent le pays sur une base régulière (éviter les rotations de Points Focaux dans la mesure du possible), qu'ils sont correctement reliés aux représentants des OIG, et qu'ils représentent le pays de manière intersectorielle. Les CNI sont la clé pour y parvenir.</li> <li>• Le Président du Groupe exécutif, représentant le Groupe exécutif. Il/elle élabore des rapports sur les activités du Groupe exécutif</li> <li>• Observateurs invités</li> <li>• Coordonnateur/Directeur du Secrétariat, responsable de la documentation et des rapports des réunions</li> </ul>
<b>Présidence</b>	Présidence tournante (modalité devant être décidée par les représentants de pays)
<b>Cycle de réunion</b>	Tous les 2 ou 3 ans (réunion au cours de l'année 1 de l'opération du Mécanisme de coordination).
<b>Prise de décision</b>	Consensus

<b>Groupe exécutif</b>	
<b>Fonction</b>	<p>Le Groupe exécutif dirige les activités techniques et opérationnelles du Mécanisme de coordination, y compris, mais non limité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration des recommandations du Groupe exécutif et des OIG dans le programme de travail</li> <li>▪ Suivi de l'efficacité des programmes de travail et rapports au Groupe de direction</li> <li>▪ Nomination du Coordonnateur/Directeur et embauche du personnel du Secrétariat</li> <li>▪ Création de Groupes de travaux chaque fois que nécessaire</li> <li>▪ Supervision du travail du Secrétariat et des Groupes de travail</li> </ul>
<b>Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentants des OIG</li> <li>• Le Président (ou le représentant sélectionné) du Groupe de direction</li> <li>• Observateurs invités</li> <li>• Le Secrétariat (coordinateur/personnel), responsable de la documentation et des rapports des réunions</li> </ul>
<b>Présidence</b>	Présidence tournante ou permanente, désignée par les représentants des OIG (modalité devant être décidée par le Groupe exécutif)
<b>Cycle de réunion</b>	Tous les 6 mois (au moins 1 réunion par an)
<b>Prise de décision</b>	Consensus

<b>Groupes de travaux</b>
---------------------------

*Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes*

<b>Fonction</b>	<p>Les Groupes de travaux sont constitués « en fonction des besoins », afin d'appuyer le fonctionnement du Mécanisme de coordination dans les zones ou fonctions spécifiquement définies, comme déterminé par le Groupe exécutif (sur la base des budgets et programmes de travail) et chaque fois que nécessaire pour accomplir le programme de travail. Le Secrétariat prend en charge les aspects opérationnels des activités des Groupes de travaux.</p> <p>Par exemple, en vertu de la fonction « Renforcement des interfaces science-politique », les pays, via le Groupe de direction, peuvent solliciter des informations et des connaissances sur la façon dont les différentes activités économiques basées sur les océans ont une incidence sur le tourisme côtier et marin dans la région, pour informer leurs réponses politiques nationales et régionales. Le Groupe exécutif devrait former un Groupe de travail avec des représentants des OIG, du secteur du tourisme et d'autres représentants du secteur privé, des experts indépendants et autres intervenants selon les besoins avec un mandat et des termes de référence précis pour réunir les informations requises. Le Secrétariat devrait pouvoir faciliter le travail du Groupe de travaux, en identifiant les experts et les intervenants, en convoquant et en documentant les réunions, entre autres. Le Groupe de travaux élaborera un rapport au Groupe exécutif, qui présentera les résultats pour au Groupe de direction</p>
<b>Membres</b>	Nommés par le Groupe exécutif, ils peuvent inclure des experts, scientifiques, représentants d'OIG, agents du gouvernement, société civile, secteur privé et organisations internationales.
<b>Responsable</b>	Nommé par le Groupe exécutif
<b>Réunions</b>	Autant que nécessaire
<b>Produits</b>	Recommandations pour le Groupe exécutif

<b>Secrétariat</b>	
<b>Fonction</b>	<p>Le Secrétariat assure le fonctionnement requis, la communication et le soutien administratif pour le Mécanisme de coordination, y compris, mais non limité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation, support et documentation des réunions, décisions, recommandations et conclusions du Groupe de direction, Groupe exécutif et Groupes de travaux</li> <li>▪ Préparation des projets de programmes de travail et des budgets pour le Mécanisme de Coordination</li> <li>▪ Mise en œuvre des activités tel que déterminé dans le programme de travail du Mécanisme de Coordination</li> <li>▪ Préparation des rapports réguliers de performances</li> <li>▪ Apport des services administratifs et financiers à ce Mécanisme de coordination</li> <li>▪ Fonctionnement, entretien et mise à jour régulière du Système de Communication</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentation du Mécanisme de coordination via le Coordonnateur/Directeur, tel que mandaté par le Groupe exécutif</li> </ul>
<b>Personnel</b>	Coordonnateur/Directeur, personnel technique et administratif

### Étapes vers le Mécanisme de coordination - Étape 2

Déterminer la **structure de gouvernance** du Mécanisme de coordination. Cela comprend les **rôles et responsabilités** pour les pays et les OIG au sein de la structure de gouvernance, ainsi que le rôle du Secrétariat proposé.

*Recommandation de la consultation : approuver la structure de gouvernance proposée et les rôles et responsabilités associés avec un haut niveau de direction pour les pays, et un rôle exécutif pour les OIG (via lesquelles les pays sont représentés au niveau exécutif), un rôle opérationnel pour le Secrétariat.*

Tel que discuté précédemment, le Mécanisme de coordination proposé devrait renforcer la Gouvernance des océans interactive dans la région Grande Caraïbe. Ainsi, elle fait partie intégrante du Cadre de gouvernance régionale des océans (CGR) et renforce la coordination et la collaboration entre les OIG et leurs États membres, et avec d'autres acteurs et initiatives existants et émergents dans la région et au-delà, y compris ceux décrits dans l'Annexe 2. En particulier, le Mécanisme de coordination recherche l'institutionnalisation de l'engagement du secteur privé à l'échelle régionale.

Le Mécanisme de coordination est relié à ces acteurs et initiatives de différentes façons : en tant qu'observateurs invités aux réunions du Groupe de Direction et/ou Groupe exécutif ; comme participants aux Groupes de travaux sur la base de questions spécifiques, Constitués par le mécanisme de coordination (sous toutes les fonctions), via des actions ciblées de communication et de sensibilisation (fonction 2), grâce à l'établissement de relations avec des organes de décision (fonction 3), grâce à l'établissement de relations avec des partenaires financiers et investisseurs potentiels (fonction 9), et notamment par le biais d'une fonction dédiée d'engagement des intervenants, dont un Forum de partenariat multipartite (fonction 5).

L'intégration du Mécanisme de coordination au sein du CGR est essentielle. La Figure 6 suivante illustre les différents liens entre les éléments de la proposition de Mécanisme de coordination et les structures existantes du Cadre de gouvernance régionale des océans (se reporter à la section 3 pour une description de ces éléments).

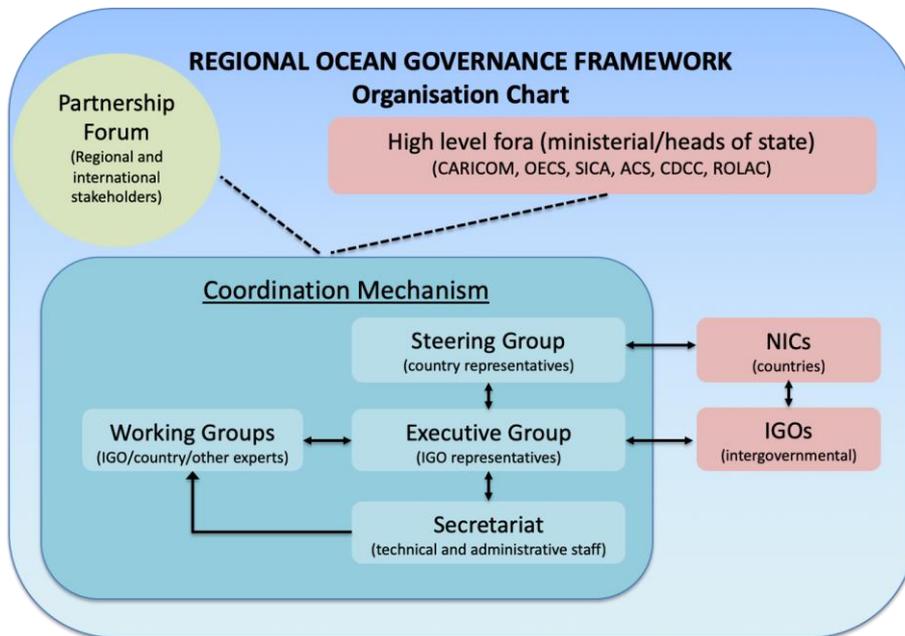


Figure 6 Organigramme du Mécanisme de coordination proposé au sein du Cadre de gouvernance régionale des océans

#### 4.2.3. Établissement du Mécanisme de coordination

Ci-dessous, un aperçu des options possibles d'établissement du Mécanisme de coordination. Ces options sont de nature préliminaire et doivent servir de base aux discussions entre les pays, qui auront lieu une fois que la fonctionnalité et la structure de gouvernance du Mécanisme de coordination auront été déterminées.

##### Établissement d'accord pour le Mécanisme de coordination

La mise en place du Mécanisme de coordination nécessite un accord qui comprend le mandat, les fonctions et la structure de gouvernance du Mécanisme de coordination, comme convenu par les pays.

Il pourrait s'agir d'un accord de partenariat/réseau informel (c.-à-d. un PE), ou d'un accord plus formel et contraignant. Ces modalités auront des implications différentes, qui devront être explorées et considérées par pays une fois la portée du mandat et la structure de gouvernance déterminées.

Il est proposé que le Mécanisme de coordination puisse s'appuyer sur le Mécanisme de coordination intérimaire (MCI) PAS CLME+ actuel, qui a été établi par le Protocole d'entente (PE) entre les huit OIG en 2017. Ce PE a été approuvé par les pays membres par le biais de leurs OIG.

Par conséquent, une option viable pour la mise en place du Mécanisme de coordination reste qu'un nouveau Protocole d'entente (PE), ou un ancien PE modifié, sera rédigé pour remplacer le PE du MCI actuel, et qui sera signé par les OIG et approuvé par les pays. Les OIG du MCI sont proposées pour être membres du Groupe exécutif<sup>27</sup> en tant que signataires du nouveau PE. Le PE et l'adhésion au Groupe exécutif pourraient être ouverts à d'autres OIG, sur la base de la décision par le Groupe de direction du Mécanisme de coordination.

Une autre option pour l'établissement du Mécanisme de coordination serait par le biais d'un accord plus officiel et contraignant, qui serait signé (et ratifié) par tous les pays, de manière similaire aux accords déjà existants dans la région.

Ces options ne sont pas mutuellement exclusives, ce qui signifie que le Mécanisme de coordination pourrait être établi sur la base d'un PE signé par les OIG et approuvé par les pays, pour ensuite être consolidé par le biais d'un accord plus formel et contraignant entre les pays.

### Étapes vers le Mécanisme de coordination - Étape 3

Déterminer le type d'établissement d'accord pour le Mécanisme de coordination : un **accord de partenariat/réseau informel (sur la base d'un PE) ou un accord plus formel et contraignant**, ou les deux options.

*Recommandation de la consultation : remplacer le PE actuel du MCI PAS par un nouveau PE, ou un PE modifié, pour le Mécanisme de coordination, signé par les OIG et approuvé par les pays, et engager le Mécanisme de coordination lui-même à l'élaboration d'un accord plus formel entre les pays.*

### Accord de siège pour le Secrétariat du Mécanisme de coordination

Le Secrétariat du Mécanisme de coordination peut être installé dans n'importe quel pays de la région Grande Caraïbe, en fonction de la décision des pays et d'un accord de siège avec les différents pays sélectionnés. Une autre option est qu'un Secrétariat d'une OIG existante puisse héberger le Secrétariat du Mécanisme de coordination, sur la base d'un accord de siège avec les OIG respectives (et peut-être avec le pays de l'OIG).

Alors qu'un pays hôte et/ou une organisation est supposée faire une contribution (en nature) pour le fonctionnement du Secrétariat, l'hébergement est également synonyme de bénéfices. Pour un pays, cela inclut des gains en termes de réputation internationale ainsi que des bénéfices pour l'économie locale (p. ex. le personnel recruté localement, les prestataires de services et les fournisseurs, etc.). Pour une OIG, l'hébergement du Secrétariat peut d'une part rehausser son profil et d'autre part lui offrir la possibilité d'exploiter les possibles synergies en termes techniques.

<sup>27</sup> Le PE actuel pour le MCI a été signé par la FAO au nom de la COPACO. Le processus de réorientation de la COPACO est toujours en cours et la forme de l'organe régional du secteur de la pêche est encore à décider.

Les critères de sélection potentiels d'un pays hôte ou d'une organisation sont présentés ci-dessous.

Lors des délibérations sur les éventuels pays hôtes et/ou organisations, les pays peuvent envisager les critères de sélection suivants :

**Critères potentiels pour la sélection d'un pays hôte :**

- Fourniture d'un co-financement/contributions en nature (p. ex., bureaux)
- Emplacement et connectivité (distance aux centres internationaux, fréquence des vols internationaux et régionaux, etc.)
- Coût de fonctionnement du Secrétariat (p. ex. les niveaux de prestations des membres du personnel recrutés sur le site, les niveaux de rémunération des fonctionnaires recrutés localement)
- Attrait pour le recrutement et le maintien du personnel international (coût de la vie, sécurité, etc.)

**Critères potentiels pour la sélection d'une organisation hôte (en plus de ceux ci-dessus) :**

- Adhésion au Groupe exécutif du Mécanisme de coordination
- Consensus parmi les OIG membres du MCI PAS CLME+ sur l'OIG hôte sélectionnée
- Vaste mandat géographique dans la région Grande Caraïbe et large adhésion des pays CLME+
- Mandat thématique général lié à la Gouvernance des océans et développement durable sur la base des océans
- Fourniture d'un co-financement/contributions en nature (p. ex., bureaux, infrastructure, personnel administratif)
- Haute capacité technique et de gestion et stabilité financière du Secrétariat
- Haut niveau de prise de décision (ministériel/chefs d'État)

D'autres informations sur la feuille de route proposée pour la mise en place du Mécanisme de coordination sont fournies dans la Section 6.

**Étapes vers le Mécanisme de coordination - Étape 4**

Déterminer le type d'accord de siège pour le Secrétariat du Mécanisme de coordination : un accord de siège avec un pays membre et/ou d'un accord de siège avec une OIG existante.

*Recommandation de la consultation : délibérer sur l'accord de siège en tenant compte du potentiel de synergies et d'économies financières, sur la base des contributions en nature par le pays hôte et/ou l'organisation hôte*

### 4.3. Besoins en ressources et estimations des coûts

#### 4.3.1. Approche de développement d'estimation des coûts

Même s'il a été démontré que les bénéfices attendus de la proposition de Mécanisme de coordination pour les organisations et les pays sont importants, il est également évident que le fonctionnement d'un tel mécanisme nécessite certaines ressources. Les principaux besoins en ressources pour le fonctionnement du mécanisme concernent les réunions (Groupe de direction, Groupe exécutif et Groupes de travaux), le Secrétariat (bureau et personnel) ainsi que d'autres coûts liés à l'activité dans certaines des fonctions proposées.

En ligne avec l'« approche modulaire » de la proposition de Mécanisme de coordination, des estimations de coûts pour chacune des fonctions proposées ont été mises au point pour fournir une orientation pour les délibérations et décisions des pays. Les données peuvent également être utilisées pour soutenir les efforts de mobilisation par le MCI pour l'établissement et le fonctionnement du mécanisme.

Les estimations des coûts pour les fonctions sont de nature indicative et présentent un coût probable pour le fonctionnement du mécanisme. À cet égard, il n'est pas prévu de présenter un budget opérationnel pour le Mécanisme de coordination, car il est de la responsabilité du Secrétariat, Groupe de direction et Groupe exécutif du Mécanisme de coordination d'élaborer et d'approuver les budgets annuels concrets pour le mécanisme, en tenant compte des priorités et des ressources disponibles.

Les estimations des coûts pour chaque fonction et catégorie de coût sont fournies selon des éventails et sont fondées sur des discussions avec les membres du MCI et de l'UCP CLME+, en tenant compte des expériences existantes. Cependant, il reste des incertitudes liées aux principaux facteurs qui permettront de déterminer les coûts réels du mécanisme, parmi eux :

- 1) Sélection de fonctions de base ou de soutien
- 2) Modalité de mise en œuvre (p. ex. l'utilisation de réunions virtuelles)
- 3) Emplacement du Secrétariat et modalité d'hébergement (ce qui a une influence sur les coûts de personnel, déplacements et frais administratifs)

Compte tenu de ces facteurs, la mise en œuvre régulière de l'ensemble des fonctions pourrait se situer entre 1m et 3m de dollars par an. Par exemple, la mise en œuvre des trois fonctions, Coordination des programmes, Communication et Coordination des politiques en tant que fonctions de base est estimée entre 600 000 et 1,4 millions de dollars par an.

L'estimation des coûts doit également servir de contexte pour l'élaboration d'un Plan de financement durable (Section 5), et comme point de départ pour ensuite concrétiser les coûts du mécanisme, en incluant l'identification des éventuels apports en nature grâce aux modalités d'hébergement et autres options de réduction. En particulier, il est supposé qu'il existe des synergies potentielles et des économies d'échelle qui pourraient être appliquées lors du mandat du mécanisme avec des fonctions plus développées.

Il doit également être souligné que ces estimations ne reflètent pas les coûts de coordination des

efforts déployés par les pays et les OIG, nécessaires à la gouvernance régionale des océans en plus du fonctionnement du Mécanisme de coordination lui-même.

Cela comprend la coordination intersectorielle au niveau des pays (entre autres, par l'intermédiaire des Commissions nationales intersectorielles - CNI) ou la mise en œuvre au niveau national de mesures nécessaires à la gouvernance intégrée des océans. Il est reconnu que l'amélioration de la coordination régionale exige également des ressources additionnelles des pays pour préparer, suivre et mettre en œuvre des actions au niveau de leurs propres pays - toutefois, cette responsabilité va au-delà de ce cadre régional de coordination, et une estimation des ressources nécessaires doit être réalisée dans chaque pays, qui reflète les exigences spécifiques et le contexte (une orientation sur l'établissement des CNI et des coûts connexes a été élaborée sous le Projet CLME+, voir Compton et al, 2017). Comme exception à cela, les coûts pour la participation des pays aux réunions du Groupe de direction ont été inclus dans l'estimation des coûts de réunion (par rapport aux prévisions de dépenses présentées dans le rapport de la Phase 1, qui suppose que les coûts de participation étaient à la charge des pays, voir CAD, 2018).

En ce qui concerne les OIG, les estimations de coût n'incluent pas non plus le coût de la préparation, du suivi et de la mise en œuvre des actions requises pour une coordination intersectorielle de toute la région, en plus des programmes de travail des différentes OIG.

#### 4.3.2. Options d'hébergement

Comme mentionné ci-dessus, l'emplacement du Secrétariat du Mécanisme de coordination aura une influence importante sur les coûts réels du mécanisme (par ex. les frais de personnel et de déplacement), incluant les possibilités de réduction des coûts grâce à des contributions en nature par le pays hôte et/ou l'organisation hôte (p. ex. la fourniture de bureaux, l'équipement, le temps du personnel en nature). Cela fournit une opportunité qui doit être considérée par les pays lors de la prise d'une décision sur la localisation du Secrétariat.

Il est recommandé aux pays d'examiner les options d'hébergement du Secrétariat dans l'une des OIG du MCI, sur la base d'une approbation de l'État de l'OIG, et sur la base de l'évaluation des incidences juridiques et financières d'une tel accord de siège pour l'OIG à effectuer par l'OIG.

En parallèle, il est recommandé que les pays CLME+ pensant héberger le Secrétariat fassent part de leur intérêt au Comité Directeur CLME+ et élaborent une proposition initiale avec les contributions proposées.

#### 4.3.3. Estimations des coûts

Le tableau Tableau 9 ci-dessous fournit un aperçu sur les différentes catégories de coûts nécessaires, et les estimations de coûts annuels par fonction

Tableau 9 Coûts estimés par fonction

Fonctions proposées	Estimation des coûts annuels (dollars)
---------------------	--

<b>1 - Coordination des approches programmatiques pour la Gouvernance des océans et du suivi de l'évolution avec principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité de l'océan</b>	470 000-1 119 000
<b>2 - Communication, portée et sensibilisation</b>	66 000-153 000
<b>3 - Coordination des politiques et renforcement du cadre politique et institutionnel régional pour la Gouvernance des océans</b>	66 000-163 000
<b>4 - Gestion des connaissances et partage des données et informations</b>	72 000-250 000
<b>5 - Engagement des intervenants</b>	84 000-250 000
<b>6 - Renforcer les interfaces science-politique</b>	43 000-143 000
<b>7 - Identification de nouveaux domaines de collaboration et questions émergentes</b>	66 000-163 000
<b>8 - Développement de programmes conjoints</b>	66 000-163 000
<b>9 - Financement durable et mobilisation des ressources pour la Gouvernance des océans</b>	221 000-522 000

Les estimations de coûts pour chacune des fonctions ont été calculées sur la base des catégories de coût suivantes.

- Salaire du personnel du Secrétariat (comprend le personnel technique et administratif nécessaire pour les différentes fonctions. Les estimations varient en fonction de l'emplacement du Secrétariat et des procédures de recrutement. En outre, le montant global varie en fonction de l'ancienneté de l'employé).
- Coûts supplémentaires pour les activités spécifiques liées aux fonctions sélectionnées (élaboration du Rapport SOME, production des documents de communication, maintenance technique d'un site Internet de connaissances, organisation d'un forum de partenariat, table ronde de donateurs)
- Frais de traduction (incluant la traduction des documents essentiels, ainsi que l'option de traduction d'un ensemble plus large de documents comme les rapports programmatiques etc.)
- Coûts administratifs comprenant les locaux à bureaux, les fournitures et équipements, Internet et communication, électricité, eau (qui varient en fonction de l'emplacement du Secrétariat)
- Coûts des réunions (dont les réunions du Groupe de direction, du Groupe exécutif et des Groupes de travaux. Les estimations varient en fonction de l'emplacement de la réunion, du nombre de jours et du nombre de participants. Les coûts des réunions physiques comprennent le loyer, la restauration, l'appui technique, les frais de déplacement et l'indemnité journalière

pour tous les participants à la réunion, une possibilité de réunions virtuelles ayant également été calculée)

- Frais de déplacement (pour le personnel du Secrétariat)

Voir l'Annexe 4 pour plus de détails sur les catégories de coûts et les calculs pour les différentes fonctions. Les estimations des coûts font référence au fonctionnement annuel du mécanisme, ces coûts étant considérés comme les plus pertinents à ce stade pour la prise de décisions. En outre, certains coûts pourraient survenir de la mise en place du mécanisme (p. ex. les coûts pour le processus de recrutement, l'achat de matériel de base, etc.).

## 5. Plan de financement durable pour la gouvernance régionale des océans dans la région des Caraïbes

### 5.1. Introduction et approche

Un manque de ressources financières et humaines semble être l'une des causes fondamentales de la pollution, de la pêche non durable et de la dégradation de l'habitat dans la région des Caraïbes (CLME, 2011). Le CMLE + SAP souligne qu'un financement durable est l'une des conditions essentielles pour une gouvernance intégrée renforcée des océans dans la région CMLE + / WCR. Il souligne, en outre, que « les engagements financiers des pays participants seront essentiels à la viabilité à long terme et à la poursuite des efforts entrepris. Ces engagements refléteront l'importance de la pêche et de la protection de l'environnement marin dans l'agenda politique régional. » (CMLE + SAP, 2013). À l'heure actuelle, les huit organisations intergouvernementales qui constituent le système MIC PAS CMLE + reçoivent environ 3,6 millions d'USD par an pour des activités liées à la gouvernance des océans au niveau (sous) régional. Grâce à ce « capital d'amorçage », ils lèvent plus de quatre fois cette somme au profit de leurs États membres. Une coordination plus étroite au sein du cadre de gouvernance régionale garantira une répartition plus efficace de ces ressources et pourrait accroître considérablement l'effet catalyseur des fonds au profit des pays de la région. Les bénéfices supplémentaires cumulés sont estimés entre 11,6 et 25,3 millions USD par an. Le mécanisme de coordination pourrait faciliter et assurer la mise en place d'un partenariat régional avec le secteur privé, principal utilisateur et bénéficiaire des services fournis par les écosystèmes marins, ainsi que l'engagement de ce dernier, en plus d'aider les pays participants à accroître leurs bénéfices financiers émanant des écosystèmes marins. Le mécanisme de coordination fait non seulement partie intégrante du cadre de gouvernance régionale en pleine évolution<sup>28</sup>, mais il constitue, en outre, une condition préalable au renforcement de ses possibilités de financement en matière de gouvernance des océans. En outre, une gouvernance des océans intégrée et efficace peut jouer un rôle catalyseur quant aux investissements dans la transition vers une économie océanique durable, conformément au programme 2030, au processus SAMOA et au cadre de Sendai.

L'objectif de ce plan de financement est de fournir des conseils stratégiques aux pays et aux organisations intergouvernementales pour sécuriser le financement de la gouvernance des océans dans le CLME + / WCR. Les membres du MCI, les pays participants et d'autres parties prenantes, ainsi que des experts, ont souligné que les deux approches précédemment proposées dans ce conseil sont nécessaires pour atteindre cet objectif, à savoir : une approche stratégique de la coordination et de

<sup>28</sup> Pour une définition du mécanisme de coordination et du cadre de gouvernance régionale, voir la section 1 du présent rapport

l'acquisition de subventions par les donateurs (« l'approche centrée sur le donateur ») et « l'approche centrée sur le bénéficiaire », **qui vise à faire financer le plus possible la gouvernance des océans par les bénéficiaires des services écosystémiques marins et / ou de la gouvernance des océans, à la fois publique et privée.**

#### **Approche centrée sur le bénéficiaire**

Cette approche reconnaît la valeur des biens et services écosystémiques fournis à la société et le besoin de conservation, de restauration et d'utilisation durable du capital naturel. La pensée centrée sur le bénéficiaire envisage une perspective économique vouée à l'utilisation du capital naturel. Elle se base au final sur un concept d'internalisation des coûts et avantages environnementaux dans le système économique. Pour bien comprendre en quoi il est avantageux de fournir des services écosystémiques pour une croissance socio-économique durable et équitable et de les internaliser, il faut envisager des frais de service, des taxes ou des redevances d'usage reflétant les coûts desdits services écosystémiques à fournir (y compris le coût de la restauration). Les bénéficiaires de biens et services écosystémiques peuvent être, par exemple, des citoyens ou consommateurs finaux, des entreprises ou gouvernements, des entités administratives, voire des organisations intergouvernementales. Cette perspective permet un retour sur investissement quant à la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes, tout en aidant à catalyser le capital privé nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable (TEEB, 2010, 2019 ; Banque mondiale 2016).

Ce faisant, le large éventail de sources de financement potentielles proposées précédemment a été précisé et adapté au contexte. En ce qui concerne le calendrier, « l'approche centrée sur le bénéficiaire », avec ses solutions de financement plus sophistiquées et politiquement ambitieuses, devrait avoir plus d'importance à un stade ultérieur du processus. C'est pourquoi « l'approche centrée sur le donateur » est au premier plan du processus d'intégration de la gouvernance régionale des océans. On recommande donc de combiner ces sources dans toutes les phases. La sélection qui sera faite et l'importance qui leur sera donnée dépendent toutefois des choix des pays participants. Par conséquent, les aspects devant être examinés ultérieurement par les organisations intergouvernementales et les pays participants seront indiqués pour chaque source de financement potentielle dans les sections suivantes.

Le plan comprend deux sections : la section 5.2 portant sur des options précises, disponibles pour financer les coûts récurrents du mécanisme de coordination (y compris toutes les catégories de coûts décrites dans la section 4 - du démarrage à la transition (1 à 5 ans) jusqu'à la consolidation (au moins 5 ans). On suggère que le financement passe progressivement d'une phase de financement transitoire, soutenue par des donateurs internationaux, vers une autosuffisance, avec un soutien important des pays participants. Ce dernier pourrait être activé par des solutions axées sur les bénéficiaires au niveau national ou régional, afin de fournir une base de ressources plus large pour la gouvernance des océans.

La section 5.3 porte sur le financement à moyen et long terme du cadre de gouvernance régionale. Cette perspective prend notamment en compte les besoins de financement des huit membres actuels du MCI et leurs programmes. Il aborde de manière plus large les opportunités de coopération et de coordination pour financer la gouvernance des océans au service du développement durable dans la région des Caraïbes, tout en proposant aux organisations intergouvernementales de renforcer leur potentiel d'acquisition de subventions, mais aussi un partenariat stratégique avec le secteur privé pouvant bénéficier au cadre de gouvernance régionale et aux investissements, le tout dans une économie océanique durable pouvant être catalysée. Il fait également état de la façon dont les pays

peuvent élargir leurs ressources respectives pour la gouvernance des océans en introduisant des instruments financiers axés sur les bénéficiaires.

## **5.2. Financement du mécanisme de coordination : du démarrage à la consolidation**

Cette section est consacrée au financement des coûts récurrents du mécanisme de coordination, y compris de toutes les catégories de coûts décrites dans la section 4 - depuis sa création jusqu'à sa transition (entre 1 et 5 ans) et sa consolidation (au moins 5 ans).

### **Considérations à prendre en compte :**

Ce plan suppose de mettre au minimum en œuvre les fonctions essentielles du mécanisme de coordination, décrites dans la section 4. Pour respecter les principes du financement durable, il est essentiel d'avoir des allocations fiables et suffisantes, ainsi qu'une combinaison diversifiée de sources de revenus complémentaires pour assurer la résilience financière. De plus, le plan de financement doit tenir compte d'un mécanisme de coordination et d'un cadre de gouvernance régionale en constante évolution, ce qui signifie que les modalités de financement doivent s'adapter à la situation dans laquelle de nouveaux membres rejoignent le mécanisme de coordination. La volonté et la capacité des donateurs, ainsi que des pays et organisations contribuant, devront être davantage explorées, de même que des options pour générer leurs propres revenus et une approche stratégique du partenariat et de la contribution du secteur privé. Le choix des sources de financement revient aux pays participants et dépend en outre de la structure juridique et fonctionnelle propre au mécanisme de coordination, sur lequel il faut s'accorder. Par conséquent, il y a des questions à approfondir pour chaque source de financement proposée.

### **Résumé du plan de financement durable du mécanisme de coordination**

Au début du plan, l'accent est mis sur une subvention de projet consécutive par rapport à un partenariat de développement international qui pourrait être complétée par un accord de prise en charge avec une organisation intergouvernementale et / ou un pays hôte. On propose que le financement évolue ensuite progressivement vers l'autosuffisance financière, avec un soutien important des pays participants. On propose également de fixer l'étape de financement des membres à la troisième année. On propose en outre de différencier les contributions des pays participants en fonction de leurs capacités économiques respectives, à savoir qu'elles soient facilitées par la mise en œuvre de solutions de financement axées sur les bénéficiaires au niveau national ou régional décrites dans la section 5.3.1. Toutefois, les contributions des donateurs ainsi que d'autres sources complémentaires de revenus resteront une source importante de financement, même lorsque le mécanisme de coordination sera consolidé. Lors de consultations avec les organisations intergouvernementales et les pays, on a également examiné les recettes propres générées par le mécanisme de coordination (pour fournir des services) ainsi que les contributions financières du secteur privé. De ce fait, leur rôle, au cours des premières années de fonctionnement du mécanisme, est plutôt complémentaire. Selon les choix des pays participants, ils pourront être davantage développés au cours de la phase de transition du mécanisme de coordination et gagner en importance après la consolidation. On pourra, en particulier, considérer l'accroissement des revenus liés aux services fournis, à partir d'une source de financement complémentaire à une source majeure de financement après la phase de transition. Une combinaison de sources de financement étant recommandée, un fonds d'affectation spécial est proposé comme solution administrative pour la mise en commun de ressources provenant de sources multiples.

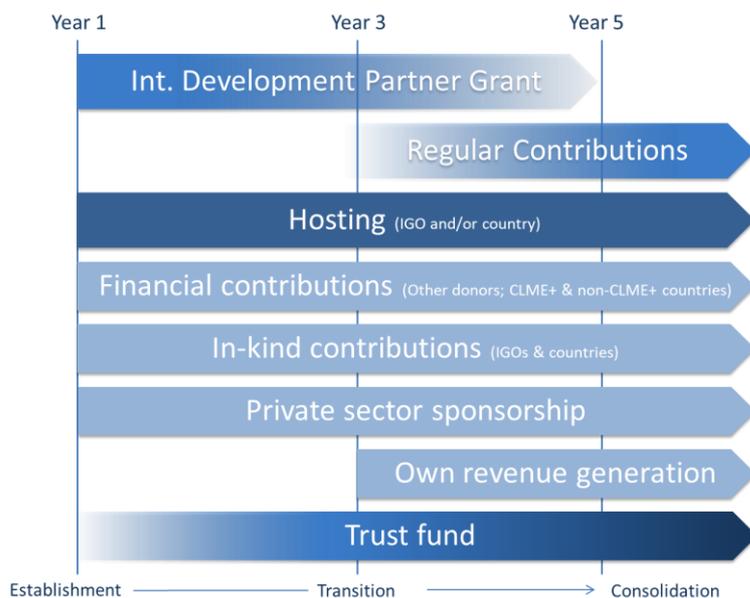


Figure 7 Plan de financement durable du mécanisme de coordination



Figure 8. Passage prévu d'une subvention à l'autofinancement pendant la transition

#### Étapes vers le mécanisme de coordination - Étape 5

Avant la fin de la période du projet en cours, on conviendra d'un plan de financement du mécanisme de coordination garantissant un financement suffisant, fiable et résilient des dépenses récurrentes du mécanisme. Cet accord inclurait l'engagement de développer, entre autres, une solution fiable d'autofinancement à mettre en œuvre progressivement jusqu'à la fin de la phase de transition. Il comprendrait en outre des étapes spécifiques pour le passage à l'autosuffisance et définirait le choix des sources de financement principales et complémentaires pour la transition et l'après-transition, devant être davantage explorées.

#### 5.2.1. Du démarrage à la transition (1 à 3 ans)

Un accord de prise en charge avec une organisation intergouvernementale ou un pays et une subvention de partenariat de développement international (par exemple du FEM) pourraient constituer un scénario viable pour financer les phases de démarrage et de transition rapide du mécanisme de coordination. Dans tous les cas, une coalition de parties prenantes engagées pour soutenir le mécanisme est essentielle pour répartir les efforts, assurer une suffisance et une résilience, mais aussi pour faire avancer le mécanisme de coordination. L'accord d'autofinancement du

mécanisme après la transition peut être déterminant pour obtenir la subvention. Entre autres sources complémentaires, on pourrait envisager le soutien financier de donateurs supplémentaires et de CLME + pays compétents, ainsi que des contributions en nature. Compte tenu de la cohérence de la stratégie du secteur privé et de la faisabilité juridique, on pourrait envisager de parrainer des « packages de contributions » précis, comme par exemple : le Forum de partenariat. On doit aussi commencer à élaborer une solution autofinancée équilibrée après la phase de transition.

#### **5.2.1.1. Subvention de partenariat de développement international (IDP)**

**Prise en charge potentielle des coûts :** Il est probable qu'une subvention du FEM puisse servir à financer le fonctionnement du mécanisme de coordination dans le cadre d'un projet plus vaste de GEM qui financerait également d'autres aspects de la mise en œuvre du SAP et de la gouvernance des océans. Par exemple : en supposant une valeur de 12 500 000 USD pour une subvention du FEM pour un projet de 5 ans (comme dans le CLME + projet actuel), et un mécanisme de coordination doté de 3 fonctions essentielles pour un coût annuel compris entre 600 000 et 1 400 000 USD (voir section 4), la part de la valeur totale de la subvention destinée au financement de la fonction principale du mécanisme de coordination se situerait entre 25 et 55 %. La part du financement des subventions diminuerait avec le temps, à mesure que la part des autres sources de financement augmenterait.

**Conditions préalables :**

- Accord avant la fin de la période du projet en cours pour s'orienter progressivement vers l'autofinancement des dépenses récurrentes du mécanisme de coordination.
- Coopération, notamment pour l'élaboration d'un concept de projet FIP / projet pour le financement de subventions, avec la contribution requise des organisations intergouvernementales et des pays participants.

**À envisager :**

- Si les membres du MCI démontraient leur capacité et leur volonté à travailler en groupe, ils commenceraient par nouer des relations communes avec les donateurs et réussiraient une action commune avant la fin du CLME + projet en cours.
- La résilience doit être assurée en recherchant des sources de financement complémentaires.
- Une coalition de parties prenantes engagées à soutenir financièrement la mise en place et la transition constituerait une condition supplémentaire propice.

**Futures étapes :** Accord sur une procédure opportune pour, entre autres, élaborer un concept de projet FIP / projet pour le financement de subventions en vue de la mise en place du mécanisme de coordination, avec la contribution requise des organisations intergouvernementales et des pays participants.

#### **5.2.1.2. Cofinancement via la prise en charge du secrétariat du mécanisme de coordination par une organisation intergouvernementale**

**Prise en charge potentielle des coûts :** Cela va de la mise à disposition d'espaces de travail et d'infrastructures (y compris les services de base) à du temps dédié par le personnel et des fins administratives, voire techniques. Un financement supplémentaire pour les coûts administratifs restants, les réunions, les déplacements, la traduction et le personnel serait également à prévoir.

**Conditions préalables :** Une organisation intergouvernementale hôte doit disposer des ressources nécessaires.

**À envisager :**

*Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes*

- Pour une organisation intergouvernementale, la prise en charge du secrétariat peut, d'une part, renforcer sa visibilité et, d'autre part, permettre d'exploiter des synergies techniques.
- La question de l'emplacement peut influencer davantage cette décision. D'un point de vue opérationnel, un mécanisme de coordination comportera des avantages liés au fait d'être situé à proximité d'autres organisations concernées.
- Si une convention d'accueil pouvait être conclue, la structure physique du secrétariat pourrait être mise en place relativement rapidement et permettre des économies.
- L'évolution du mécanisme de coordination peut être limitée par la capacité de l'organisation intergouvernementale hôte. Il faudra alors trouver une nouvelle solution.
- Il incombe aux pays membres de l'organisation intergouvernementale hôte de convenir d'un arrangement en matière d'accueil, pouvant demander un autre accord avec le pays hôte respectif de l'organisation intergouvernementale.

**Futures étapes :** Il faut donc lancer l'identification d'une organisation intergouvernementale hôte, sur la base de critères de sélection et la négociation d'un accord de prise en charge. Il faut également lancer un processus de prise de décision des pays d'organisation intergouvernementale hôtes. Il faut en outre concevoir et s'accorder sur un projet de cadre juridique pour les dispositions juridiques de la convention de prise en charge.

#### 5.2.1.3. Cofinancement via la prise en charge du secrétariat du mécanisme de coordination par un CLME + pays

**Prise en charge potentielle des coûts :** Cela peut aller de la mise à disposition d'espaces de travail et d'infrastructures (y compris des services de base) à du temps dédié par le personnel, à des fins administratives. Un financement supplémentaire pour les coûts administratifs restants peut être nécessaire. Des fonds pour les réunions, les voyages, la traduction et le personnel seraient aussi nécessaires.

**Conditions préalables :** Un pays hôte se doit de disposer des ressources nécessaires et être prêt à prendre un engagement à long terme.

#### À envisager :

- Un pays hôte gagnerait une réputation internationale, ainsi que des avantages au niveau de l'économie locale (par exemple, du personnel recruté sur le plan local, des fournisseurs de services et des fournisseurs, etc.).
- La question de l'emplacement peut influencer davantage cette décision. D'un point de vue opérationnel, un mécanisme de coordination comportera des avantages liés au fait d'être situé à proximité d'autres organisations concernées.
- On pourrait en outre parvenir plus facilement à des accords juridiques avec un pays hôte qu'au travers des organisations intergouvernementales car moins d'acteurs seraient impliqués.
- Les coûts pourraient de même être plus élevés si le mécanisme de coordination ne faisait pas appel aux infrastructures existantes.

**Futures étapes :** Il faut donc lancer l'identification d'un pays hôte, sur la base de critères de sélection et la négociation d'un accord de prise en charge. Il faudrait en outre concevoir un projet de cadre légal pour les dispositions juridiques de la convention de prise en charge.

#### 5.2.1.4. Contributions en nature des pays et des organisations intergouvernementales

**Prise en charge potentielle des coûts :** Les organisations intergouvernementales pourraient répartir certaines tâches de la phase de démarrage et de transition au sein de leur personnel. Les pays pourraient également détacher du personnel.

**Conditions préalables :** Au moins une organisation intergouvernementale et / ou un ou plusieurs pays ont les ressources pour ce faire.

**À envisager :**

- Cela pourrait aider à réduire considérablement les coûts de personnel.
- En effet, si un groupe de pays et d'organisations intergouvernementales appuient la mise en place du mécanisme de coordination, c'est un gage de grande maîtrise vis à vis des donateurs. Cela peut également contribuer à créer l'élan nécessaire pour faire avancer le Mécanisme de coordination.
- Les pays apportant leur soutien et / ou les organisations intergouvernementales pourraient ainsi améliorer leur visibilité internationale et réaliser des synergies à travers leurs efforts de gouvernance des océans existants.

**Futures étapes :** Déceler la volonté et la capacité des organisations intergouvernementales et des pays à contribuer en nature au mécanisme de coordination, ainsi que les moyens techniques et administratifs précis qu'ils seraient prêts à lui consacrer.

#### 5.2.1.5. Soutien financier d'autres donateurs, CLME + et non-CLME + pays

**Prise en charge potentielle des coûts :** Ceci peut être utilisé pour prendre en charge les frais de réunion, de traduction, voire d'opération et de personnel.

**Conditions préalables :** Un engagement des pays participants ayant des capacités financières prouvées et des efforts partagés de la part des organisations intergouvernementales pour utiliser les relations existantes des donateurs bilatéraux seraient nécessaires. Une maîtrise crédible de la capacité à héberger et fournir un engagement de prise en charge, en nature et financière serait nécessaire pour obtenir un financement bilatéral des donateurs.

**À envisager :**

- Cela pourrait être un point de départ pour une table ronde de donateurs.
- Il faudrait pouvoir compter sur des engagements fiables pour une période de temps donnée afin d'établir un planning sûr.
- Dès le départ, ces partenaires doivent s'occuper de la planification financière des coûts qu'ils prennent en charge.
- Parmi les donateurs bilatéraux et CLME + pays participants, on peut solliciter entre autres : l'Union européenne (UE), l'Allemagne, le Royaume-Uni (RU), le Canada, les pays nordiques, le Japon et les États-Unis.
- On pourrait aussi solliciter des donateurs multilatéraux, autres que le FEM, ainsi que des fondations philanthropiques.

**Futures étapes :** Il faut identifier les « packages de subventions » et les potentiels donateurs. On fera appel à ces derniers dans le cadre d'un effort coordonné, par exemple sous la forme d'une table ronde des donateurs (qui pourrait être un événement institutionnalisé récurrent).

#### 5.2.1.6. Sponsorship du secteur privé

L'engagement des parties prenantes (y compris le secteur privé) est l'une des fonctions proposées pour le mécanisme de coordination (section 4.1.). Le CLME + projet poursuit un partenariat avec le secteur privé à différents niveaux, sous la forme d'un forum de partenariat et d'un engagement en faveur des actions du secteur privé. La forme d'institutionnalisation du dialogue est encore en cours de débat. Dans tous les cas, toute approche financière du secteur privé doit être intégrée dans une stratégie d'engagement cohérente à long terme (voir section 5.3.2).

**Prise en charge potentielle des coûts :** Dans le contexte de la mise en service rapide du mécanisme de coordination, on suggère le secteur privé comme partenaire de parrainage pour le financement complémentaire de certains aspects de l'effort de coordination global, tout en n'écartant pas d'autres formes d'engagement en tant que stratégie future. Il pourrait s'agir d'une contribution destinée à couvrir les coûts des réunions, (ex : forum de partenariat) des déplacements ou même de la traduction.

**Conditions préalables :**

- Une stratégie cohérente à long terme pour impliquer le secteur privé.
- Des encouragements réguliers au partenariat de manière cohérente et coordonnée.
- Une bonne maîtrise du mécanisme de coordination par les pays serait un atout pour parvenir à un partenariat.

**À envisager :**

- En fonction de la structure juridique du mécanisme de coordination, la faisabilité du parrainage du secteur privé risque de se voir limitée par les exigences légales des huit membres du CIM ou de l'organisation intergouvernementale hôte.
- Cette source de financement pourra éventuellement se révéler opportune plus tard dans le processus, une stratégie d'engagement de partage commun restant encore à mettre au point.
- Afin de pouvoir élaborer un planning fiable, il faut d'abord définir un type d'engagement pour un laps de temps donné.
- Dans l'optique d'éviter une forte dépendance, il est préférable de n'envisager qu'un sponsorship du secteur privé.

**Futures étapes :** Développer une idée commune de la meilleure manière de nouer le dialogue avec le secteur privé, en identifiant les avantages synergiques, les encouragements et une approche communicative afin de développer une stratégie cohérente à long terme (voir section 5.3.2).

#### 5.2.1.7. Fonds de placement

**Fonction potentielle :** Un fonds d'affectation spéciale pourrait administrer des subventions, des dons et d'autres contributions au mécanisme de coordination, comparables au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes de la Convention de Carthagène.

**Condition préalable :** Une personne morale en qualité de fiduciaire.

**À envisager :**

- On pourrait envisager comme fonds d'affectation spéciale, une mesure transparente pour administrer un budget composé de plusieurs sources.
- Cela pourrait améliorer la résilience financière, en particulier si le budget provient de multiples donateurs et contributeurs.
- Cela témoignerait de la stabilité et de l'engagement envers les donateurs.

- L'objet du fonds d'affectation spéciale pourrait se limiter au budget de fonctionnement du mécanisme de coordination, puis être élargi si, par exemple, les organisations intergouvernementales et les pays participants décidaient de se lancer dans une programmation conjointe.
- Si l'on devait y avoir recours pour financer des programmes ou des projets, il faudrait éviter les doubles emplois avec les fonds d'affectation spéciale existants dans la région<sup>29</sup>.
- L'administration des fonds d'affectation spéciale pourrait être couverte par la fonction de mobilisation des ressources du mécanisme de coordination.
- Une organisation existante pourrait éventuellement agir en tant que dépositaire.

**Futures étapes :** Identifier les exigences légales et procédurales

### 5.2.2. De la transition à la consolidation (3 à 5 ans minimum)

La subvention de projet transitoire, jalonnée au bout de 3 ans, commencerait à diminuer progressivement à partir de la troisième année et devrait être complétée par un mécanisme de financement durable qui remplacerait complètement la subvention transitoire après 5 ans. Tout en reconnaissant les défis financiers auxquels les pays sont actuellement confrontés, la coopération régionale est un domaine clé de la responsabilité et du mandat de chaque pays. Ainsi, pour assurer l'indépendance financière et l'autosuffisance, il est fortement recommandé de considérer les contributions des pays comme la principale source de financement d'ici la fin de la phase de transition. Les autres sources de financement décrites ci-dessus pourraient, quant à elles, continuer à compléter et à sécuriser le budget. On peut accéder à d'autres sources de revenus, en générant des revenus propres si davantage de fonctions du mécanisme de coordination sont mises en œuvre et que des capacités techniques supplémentaires deviennent disponibles. Selon le choix des pays participants, les recettes provenant de la fourniture de services pourraient être explorées comme source de financement complémentaire pendant la transition et comme source principale de financement après la transition, réduisant ainsi le besoin global de contributions régulières des pays.

#### 5.2.2.1. Contributions directes régulières des pays

**Prise en charge potentielle des coûts :** Les contributions des membres devront couvrir au minimum les coûts administratifs et de personnel récurrents du mécanisme de coordination. Des fonds supplémentaires pour certaines fonctions et activités pourraient compléter ce processus.

**Condition préalable :** Il faudrait parvenir à un accord sur une formule contributive.

**À envisager :**

- Ladite formule pourrait prendre en compte :
  - Le PIB ou PIB généré par une activité océanique (précise)
  - Le montant annuel déjà versé aux membres du MCI
- Des contributions volontaires ou des options de compensation (par exemple via des contributions en nature) pour les pays à faible revenu.
- On pourrait aussi envisager de dégrever les contributions sur les nouvelles taxes ou sur les paiements pour services environnementaux à introduire au niveau des pays, permettant ainsi

<sup>29</sup> Il existe de nombreux fonds fiduciaires nationaux et régionaux dans la Région des Caraïbes ayant des objectifs qui se chevauchent avec le SAP, bien qu'ils varient en termes de portée, d'objectifs et d'acteurs ciblés et impliqués. Les fonds régionaux sont, par exemple, le Fonds de récif mésoaméricain (Fonds MAR), le Fonds pour la biodiversité dans les Caraïbes et les Fonds fiduciaires de l'Alliance caribéenne des Caraïbes pour la nature (DNCATF). Récemment, un Fonds pour la pêche durable dans l'Atlantique Centre-Ouest a été proposé (FAO, 2019).

aux pays d'apporter leur contribution (comme par exemple de nouvelles taxes d'usage introduites au niveau national, pour plus de détails, voir la section 5.3.4.).

- S'entendre sur des niveaux de contribution réguliers entre 28 pays peut s'avérer être un processus long et complexe.

**Futures étapes** : Les critères permettant d'établir la formule de contribution doivent être déterminés la deuxième année après la mise en place du mécanisme de coordination.

#### 5.2.2.2. Contributions régulières par le biais d'organisations intergouvernementales

**Prise en charge potentielle des coûts** : Les contributions par le biais des organisations intergouvernementales doivent couvrir au minimum les frais administratifs et de personnel récurrents du mécanisme de coordination. Des fonds supplémentaires pour certaines fonctions et activités pourraient compléter ce processus.

**Condition préalable** : Comme indiqué à la section 3.3., la plupart des organisations intergouvernementales sont confrontées à des restrictions budgétaires. Par conséquent, une augmentation des contributions annoncées des pays aux organisations intergouvernementales peut être nécessaire dans la plupart des cas pour pouvoir effectuer ces contributions.

#### À envisager :

- Ce processus tirerait un trait sur les négociations entre tous les pays participants.
- Les contributions au mécanisme de coordination pourraient être approuvées dans le cadre des plans de travail des membres respectifs de l'MCI.
- Bien que la plupart des organisations intergouvernementales n'aient aucune marge de manœuvre pour les contributions financières provenant de leurs budgets ordinaires actuels, certaines ont fait savoir qu'elles pourraient peut-être obtenir une partie des fonds des programmes existants pour soutenir le mécanisme de coordination.
- Il faut clarifier la corrélation entre cette option d'approvisionnement et un éventuel accord avec des organisations intergouvernementales hôtes.
- En effet, les contributions des organisations intergouvernementales pourraient être égales ou varier, par exemple, en fonction de la couverture géographique.
- Ce faisant, on pourrait baser l'augmentation respective des contributions des membres, nécessaires pour couvrir ces frais, sur la formule existante dans chaque organisation intergouvernementale.
- À l'heure actuelle, les organisations intergouvernementales ont déjà du mal à négocier les augmentations dont elles ont besoin pour des budgets normaux.
- Il faudrait donc que l'ensemble des membres des huit organisations intergouvernementales l'acceptent, à travers des processus décisionnels distincts, ce qui pourrait prendre beaucoup de temps.
- Ce serait d'ailleurs encore plus complexe si l'on devait tenir compte des contributions de chaque pays dans les différentes organisations.
- En cas d'évolution du Cadre de gouvernance régionale (RGF) et de l'adhésion de membres supplémentaires au mécanisme de coordination, un nouveau membre pourrait s'acquitter d'une cotisation annuelle comme toutes les autres organisations intergouvernementales.

**Futures étapes** : Les critères permettant d'établir la formule de contribution doivent être déterminés la deuxième année après la mise en place du mécanisme de coordination. Cet aspect doit donc être rapidement pris en compte.

### 5.2.2.3. Générer ses propres revenus

L'idée d'un mécanisme de coordination générant ses propres revenus reposerait sur le bénéficiaire ou la planification des activités. Dans ce contexte, un bénéficiaire serait toute personne bénéficiant de services précis provenant du mécanisme de coordination. Il pourrait donc s'agir de n'importe quel utilisateur de services tel que le secteur privé, des organisations intergouvernementales, des gouvernements ou utilisateurs finaux. On pourrait donc considérer les recettes provenant des services comme une source de financement complémentaire pendant la transition et comme une source principale de financement après la transition, réduisant ainsi le besoin global de contributions régulières des pays.

**Prise en charge potentielle des coûts** : Ces recettes pourraient notamment servir à couvrir entièrement les coûts du personnel technique permettant de fournir lesdits services.

**Condition préalable** : Les fonctions respectives du mécanisme de coordination devront être mises en œuvre et la capacité de personnel nécessaire fournie.

#### À envisager :

- On doit donc clairement différencier les services offerts aux bénéficiaires des frais et des fonctions mandatées accordées et payées par les pays, par exemple. Cependant, en fonction de la configuration donnée de la prestation de services, les revenus générés pourraient aussi servir à financer les fonctions mandatées.
- Il faut donc définir les services et les bénéficiaires comme par exemple :
  - L'élaboration des propositions et la supervision de la création de projets demandent actuellement beaucoup de temps aux secrétariats des organisations intergouvernementales participantes. On pourrait proposer aux organisations intergouvernementales une assistance technique relative à leurs initiatives respectives, en tant que service optionnel, moyennant un certain pourcentage de la valeur de la subvention mobilisée. Plutôt que d'engager leur propre personnel permanent, les organisations intergouvernementales pourraient coopérer de manière flexible sur une base de proposition avec le personnel du mécanisme de coordination.
  - Celui-ci pourrait non seulement assister les membres du MCI eux-mêmes, en plus d'être bien placé pour co-développer des initiatives régionales, ce qui pourrait également être facturé rapport à un certain pourcentage de la valeur de la subvention obtenue.
  - On pourrait aussi identifier d'autres services permettant de réaliser des économies d'échelle rapport au travail des membres du MCI (par exemple, la base de données du projet).
  - On pourrait, en outre, offrir des connaissances et des services de conseil au secteur privé.
  - À l'issue d'une coopération renforcée, on pourrait envisager, à un stade ultérieur du processus, de mettre au point des systèmes de certification standard pour les activités économiques liées aux océans. En effet, la certification environnementale peut servir d'outil de marketing pour le secteur privé et, si elle est bien conçue et contrôlée, elle peut avoir un effet catalyseur sur les investissements durables au niveau socio-environnemental. Le processus de certification pourrait être mené et facturé par le mécanisme

de coordination en tant qu'entité régionale. Cependant, le développement, la mise en œuvre et le suivi d'un système efficace demandent un certain nombre de ressources et de personnel.<sup>30</sup>

- La coordination étant l'objectif même du mécanisme, les frais qui en découlent ne doivent pas y faire obstruction.
- En fonction de la structure juridique du mécanisme de coordination, les exigences légales des membres actuels du MCI ou des organisations intergouvernementales hôtes (comme c'est le cas pour la plupart des membres actuels du MCI), peuvent cependant être un obstacle à la capacité à générer des revenus propres.

**Futures étapes** : Il faudrait donc un accord général sur le fait de pouvoir générer ses propres revenus pour le financement du mécanisme de coordination. Il faut en outre que tout le monde examine avec attention l'importance à y accorder pendant et après la transition. On évaluera alors ensuite cette demande pour les services mentionnés plus en détail pour développer des critères opérationnels.

### **5.3. Plan de financement durable intégré à moyen et long terme pour le cadre de gouvernance régionale**

Cette section offre une vision plus large des opportunités de coopération et de coordination pour financer la gouvernance des océans au service du développement durable dans la région CLME + / WCR. Elle prend notamment en compte les besoins de financement des huit membres actuels du MCI (voir section 3.3.) : Il existe diverses possibilités pour les organisations intergouvernementales, individuellement et en tant que groupe, de renforcer l'autonomie financière, la fiabilité et la résilience, mais surtout une coordination efficace. Comme indiqué précédemment, une coordination efficace peut générer des gains en termes d'efficacité et augmenter le potentiel global de financement des organisations, ce qui permet de dégager des ressources supplémentaires pour la gouvernance des océans de l'ordre de 11,6 à 25,3 millions USD par an (section 5.3.1). L'Annexe 5 décrit les possibilités précises offertes à chaque organisation intergouvernementale de prendre en compte la viabilité financière. Par ailleurs, la mise en place du mécanisme de coordination peut jouer un rôle clé pour associer le secteur privé et faciliter les investissements dans une économie durable, reposant sur les océans, conformément au programme 2030, au processus SAMOA et au cadre de Sendai (sections 5.3.2 et 5.3.3). Le gros problème reste cependant de pouvoir garantir des budgets normaux, fiables et suffisants pour la gouvernance des océans. Il faut donc accorder une très grande importance aux efforts visant à aider les pays membres à verser des contributions sur lesquelles on peut s'appuyer (section 5.3.4).

#### **5.3.1. Coordination d'un effet catalyseur majeur**

Jusqu'ici, le niveau de mise en œuvre des programmes par les organisations intergouvernementales dépend souvent de la disponibilité des financements et des préférences des donateurs. La concurrence pour le financement et le fait que l'élaboration de propositions demande beaucoup de ressources réduisent donc les chances d'obtenir un financement suffisant. On a donc notamment proposé une programmation conjointe du mécanisme de coordination. Cependant, même si ce mécanisme n'entraîne pas en vigueur dans la programmation, un niveau élevé de coordination régionale des

<sup>30</sup> Pour étudier l'expérience acquise avec les systèmes de certification volontaire en général, voir par exemple: Tröster et Hiete (2018) et un compte rendu de la campagne du drapeau bleu en Amérique latine et dans les Caraïbes, voir par exemple. Zielinski et Botero (2015).

activités pourrait accroître le potentiel d'acquisition de subventions des membres du MCI individuellement et collectivement, notamment en : a) fournissant un système de communication adéquat et efficace, b) en accroissant l'engagement des parties prenantes et c) en permettant aux organisations intergouvernementales de prendre des décisions fondées sur des données scientifiques solides et des connaissances plus vastes. Cela aurait donc pour conséquence :

- D'améliorer la qualité des propositions lorsque des idées et des ressources pour le développement sont partagées.
- De voir naître de nouvelles opportunités d'acquisition si les profils, les capacités et les expériences spécifiques d'organisations intergouvernementales individuelles s'accordent de manière synergique.
- De mobiliser davantage de fonds pour les priorités régionales grâce aux initiatives conjointes.
- De donner plus d'importance aux organisations intergouvernementales aux yeux des donateurs en coordonnant la gouvernance des océans au niveau régional.
- De susciter davantage l'intérêt des donateurs, si les organisations intergouvernementales arrivent à démontrer que certains aspects faisaient double emploi.

Grâce à une coordination, on peut réduire davantage les coûts administratifs en permettant une utilisation synergique des ressources existantes et en évitant les doubles emplois. En résumé, l'augmentation simultanée de l'effet catalyseur et des gains d'efficacité pourrait représenter des ressources supplémentaires de l'ordre de 11,6 à 25,3 millions USD par an (voir section 4.1.3).

Certains membres du MCI coopèrent déjà étroitement, directement entre eux et / ou par l'intermédiaire du secrétariat du MCI, ayant une expérience de la mobilisation conjointe de ressources sur une base de projet sur laquelle on peut s'appuyer davantage (par exemple, les projets CROP, MAR2R, IWECO, CREW +, CC4Fish). Les agences élaborant de nouvelles propositions consultent régulièrement le secrétariat de le MCI afin de mieux aligner leurs propositions sur le SAP, d'éviter les doubles emplois et de renforcer les synergies. Plusieurs représentants d'organisations intergouvernementales ont souligné que le MCI et son secrétariat agissaient déjà de manière catalytique quant au succès de l'élaboration de propositions. Il semblerait qu'il y ait de nombreuses autres synergies potentielles non exploitées, concernant (a) la collecte, l'analyse et la diffusion de données, (b) le suivi et l'évaluation et (c) la recherche. Cela s'applique aux trois problèmes transfrontaliers ainsi qu'aux problèmes de réduction des risques de catastrophe et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Un autre domaine de collaboration pourrait être le développement d'initiatives pour une économie durable basée sur les océans, dont notamment, une collaboration sur la question du carbone bleu (pour les opportunités propres aux organisations intergouvernementales, voir l'annexe 5).

#### **Recommandations aux organisations intergouvernementales et aux pays participants :**

- Partager en permanence des informations sur les projets en cours et prévus.
- Identifier des projets similaires et des objectifs communs.
- Incorporer le CLME + SAP (et ses futures mises à jour et révisions) dans des stratégies et des programmes de travail formels, en soulignant la contribution respective de chacun aux activités du CLME + SAP.
- Intégrer les problèmes liés au changement climatique et à la biodiversité aux agendas de la gouvernance des océans quant au contrôle de la pollution, de pêche durable et de dégradation de l'habitat, et inversement, afin d'exploiter plus efficacement les possibilités de financement

respectives pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation et la conservation de la biodiversité.

- Identifier une définition commune de l'économie durable basée sur les océans et le rôle possible de chaque organisation intergouvernementale dans une stratégie régionale commune pour une économie durable basée sur les océans, conformément au programme 2030, au cadre de Sendai et à la voie SAMOA
- Adopter officiellement des stratégies de mobilisation des ressources conformes à ce qui précède au niveau des organisations intergouvernementales, dans le but de renforcer les ressources consacrées à la gouvernance des océans, étant donné qu'aucune des organisations intergouvernementales n'a mis en place un document de stratégie de ce type.
- Proposer une table ronde régionale des donateurs.

#### **Une table ronde régionale des donateurs**

Les tables rondes régionales de donateurs peuvent être un moyen d'améliorer l'affectation efficace et l'utilisation rationnelle des ressources et d'éviter les doubles emplois. Plusieurs experts et parties prenantes ont en effet souligné la nécessité de renforcer la coordination des donateurs quant aux questions de gouvernance des océans. Le mécanisme de coordination pourrait lancer une telle table ronde sur la gouvernance des océans, afin d'obtenir un appui continu en faveur d'une gouvernance renforcée des océans et d'un développement durable dans la région des Caraïbes. Au mieux, une telle table ronde se réunirait régulièrement (par exemple tous les deux ans) afin d'établir des relations efficaces et de se coordonner avec les activités actuelles de coordination des donateurs.

#### **5.3.2. Approche régionale stratégique du partenariat avec le secteur privé**

Les secteurs d'activité clés de la région sont non seulement les principaux bénéficiaires d'écosystèmes marins sains, mais ils jouissent également directement de la gouvernance des océans, nécessaire à la préservation de ces écosystèmes. La gouvernance régionale des océans permet de gérer des risques qui ne peuvent être résolus par une seule industrie ou par un seul effort sous-régional ou sectoriel en tant que principaux problèmes transfrontaliers de pollution, de pêcheries non durables et de dégradation de l'habitat. Une gouvernance des océans intégrée et efficace peut assurer la sécurité des investissements, en offrant un cadre réglementaire cohérent et harmonisé, des données scientifiques solides et un équilibre des intérêts. En outre, elle peut contribuer à la création de nouvelles opportunités d'investissement (voir section 5.3.3.). La plupart des organisations intergouvernementales envisagent déjà de créer de nouveaux partenariats avec le secteur privé au niveau des projets et il existe de nombreux exemples d'activités liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans la région. Au niveau mondial, on trouve certaines initiatives stratégiques telles que le Pacte mondial<sup>31</sup>. Outre le CLME + partenariat, il existe, en effet, peu d'initiatives régionales à approche stratégique dans la Région des Caraïbes, dont la Caribbean Challenge Initiative (CCI).<sup>32</sup>

<sup>31</sup> Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative mondiale de développement durable visant à aligner les stratégies et les opérations sur les principes universels relatifs aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. [unglobalcompact.org](http://unglobalcompact.org).

<sup>32</sup> Elle regroupe 9 pays des Caraïbes, 15 entreprises, plusieurs ONG, ainsi que le PEC et l'OECD. Elle s'est engagée dans la conservation et la gestion des zones marines protégées. Ses activités sont possibles grâce aux subventions versées au Fonds pour la biodiversité des Caraïbes, mais les participants du CCI se sont également engagés à créer un mécanisme de financement durable pour un financement à long terme en faveur de la préservation des océans dans les pays participants; [caribbeanchallengeinitiative.org](http://caribbeanchallengeinitiative.org).

L'engagement des parties prenantes est l'une des fonctions proposées du mécanisme de coordination (section 4.1.). La plupart des organisations intergouvernementales soulignent la nécessité d'impliquer le secteur privé au niveau décisionnel de la gouvernance régionale des océans, sans s'être encore mises d'accord sur la structure de gouvernance du mécanisme de coordination. Le CLME + partenariat pose les jalons d'un tel dialogue institutionnalisé au niveau régional. « Les actions du secteur privé programmées, tenant compte des questions de genre et complétant et soutenant la mise en œuvre de CLME + SAP » sont l'une des cibles du CLME + projet en termes de résultats. Il vise en effet à concrétiser les engagements du secteur privé vis-à-vis de la mise en œuvre de la stratégie / du plan d'action et des plans d'investissement régionaux par au moins 6 organisations / partenaires du secteur privé (dont au moins 3 avec des retombées au niveau régional) d'ici fin août 2020.

Pour le secteur privé, la collaboration avec un partenaire stratégique fiable, tel que le CLME + partenariat, peut s'avérer très avantageuse, pouvant en effet créer des conditions propices à la réalisation d'objectifs de RSE ou même à des obligations de conformité. Les opportunités de financement ou de cofinancement des efforts, en matière de gouvernance des océans, pourraient se situer dans le domaine de la collecte de données et de la recherche, où l'affectation de ressources humaines ou financières pourrait trouver une synergie avec de véritables activités commerciales.

Au niveau des projets, les partenariats public-privé ont été mis en évidence comme étant une forme de coopération viable pour diverses questions thématiques, allant de la gestion des AMP, à la sécurité maritime, en passant par la lutte contre les déchets marins. L'échange de connaissances via le mécanisme de coordination sur des exemples de meilleures pratiques pour une telle coopération peut donc s'avérer bénéfique pour toutes les parties prenantes.

#### **Recommandations aux organisations intergouvernementales et aux pays participants :**

- Identifier les synergies entre le SAP et les autres activités de gouvernance des océans avec les activités et les objectifs de RSE et de conformité existante du secteur privé.
- Examiner les options en matière de gouvernance interactive et participative pour inclure le secteur privé dans la gouvernance des océans.
- Développer une stratégie cohérente pour faire connaître les avantages de la gouvernance des océans au secteur privé est fortement recommandé.<sup>33</sup>
- Envisager de commercialiser des ensembles de contributions par appel d'offres.
- Définir des modes de coopération efficaces, ajustés au secteur, définir des contributions volontaires mesurables dans les actions du secteur privé et conclure des protocoles d'accord avec les associations sectorielles.

#### **CLME + Partenariat**

« Avec le soutien du PNUD / FEM CLME + projet, un vaste partenariat multipartite en faveur du milieu marin du CLME+ région est en train d'être mobilisé : **le CLME + Partenariat** devrait unir les gouvernements, les universités, la société civile, le secteur privé et la communauté des donateurs et du développement, dans une quête commune de la sauvegarde des services écosystémiques essentiels et de l'exploitation durable de la richesse et des avantages procurés par notre environnement marin commun. »(CLME + Hub, 2019b)

<sup>33</sup> Whisnant et al (2015) présentent une liste desdits avantages pour les différents secteurs de la GIZC, qui peuvent également s'appliquer à la gouvernance des océans au sens large.

### 5.3.3. Catalyser les investissements pour une économie océanique prospère et durable

#### 5.3.3.1. Transition vers une économie océanique durable

Il existe actuellement un vaste débat et plusieurs initiatives parmi les organisations intergouvernementales, les pays et les parties prenantes de la région CLME + / WCR en vue de l'adoption d'un modèle de développement permettant la transition vers une utilisation durable des ressources côtières et marines de la région pour un développement économique et social. Une économie océanique durable, souvent qualifiée d'économie bleue, dans le cadre d'un tel modèle de développement, pourrait en effet catalyser les investissements en vue d'une croissance socioéconomique durable et de la réduction des risques de catastrophe, tout en préservant le capital naturel marin dont elle dépend.

Selon des rapports de la Banque mondiale et de l'OCDE (2016), on estime qu'un scénario durable de développement de l'économie océanique des Caraïbes, fondé sur une gouvernance efficace des océans intégrée au niveau régional, pourrait générer une valeur économique supplémentaire de 80 milliards USD et créer 1.2 millions d'emplois de plus dans la région des Caraïbes, par rapport à un scénario non viable<sup>34</sup>.

Par rapport à cette section, on utilise la définition de l'économie bleue de PEMSEA pour définir l'économie durable fondée sur les océans : « En plus de constituer un ensemble d'industries côtières et marines, l'économie bleue est un ensemble d'activités commerciales, de produits, de services et d'investissements durables sur le plan environnemental et social, qui dépendent des ressources côtières et marines et qui ont un impact sur ces ressources. Les activités qui érodent le capital naturel par la dégradation des services écosystémiques ne sont par nature ni durables ni « bleues » » (Whisnant et al, 2015). Une telle définition inclurait les actuels secteurs maritimes, en tant que secteurs *en transition* vers des modèles commerciaux durables, tandis que ceux émergents devront satisfaire au critère ci-dessus.

#### 5.3.3.2. Conservation et pérennité comme argument commercial

La préservation et la gestion des écosystèmes en danger, ainsi que la transition vers un usage pérenne de ceux-ci, peuvent être perçues comme une analyse de rentabilité et générer un rendement financier. Parmi les exemples les plus réussis, citons actuellement les obligations bleues des Seychelles, reposant sur l'idée que la gestion durable des stocks de poissons entraînera une augmentation du volume de pêche à long terme.<sup>35</sup> Fomenter des activités à valeur ajoutée viendrait donc renforcer cet effort (FAO, 2017). En outre, cela pourrait générer une plus grande activité commerciale et des emplois importants, si ces activités sont délibérément intégrées aux réformes de la gestion des océans (PNUD, 2012). En particulier dans le domaine de la gestion des AMP, des synergies entre pêche, tourisme et conservation peuvent être réalisées, car il a été constaté que la valeur actuelle nette des zones marines augmentait de 4 à 12 fois par rapport à sa valeur initiale lorsqu'elle était gérée activement (Sala et al. 2016).<sup>36</sup>

Le mécanisme de coordination peut donc améliorer considérablement la base de connaissances nécessaire au développement de ces projets, contribuer au renforcement des capacités, tout en étant

<sup>34</sup> Ces estimations émanent de la Banque mondiale (2016) et de l'OCDE (2016), ainsi que de l'hypothèse selon laquelle l'économie des océans des Caraïbes représente 20 % de l'économie mondiale des océans.

<sup>35</sup> Pour une description plus complète des opportunités d'une économie durable basée sur les océans, veuillez consulter, par exemple, CDB (2018) et Whisnant et al (2015).

<sup>36</sup> Sala et al. (2016) proposent le modèle d'une « banque de poissons », dans lequel une partie des recettes touristiques supplémentaires générées par les réserves naturelles est redistribuée aux pêcheurs qui bénéficient en outre d'un « trop-plein ».

essentiel pour créer un climat favorable aux investissements, car ces modèles économiques reposent spécifiquement sur une gouvernance efficace des océans ; des cadres réglementaires harmonisés et clairement définis étant, en effet, des facteurs importants pour réduire le profil de risque des investissements.

#### **Les obligations bleues des Seychelles**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement dans l'économie bleue, les Seychelles émettent des obligations bleues pour récolter 15 millions de dollars d'investissement. Ces obligations sont cautionnées par une garantie de la Banque mondiale et du FEM, le produit de la vente étant destiné à financer la transition de la pêche artisanale aux Seychelles vers une gestion durable (FAO, 2017).

#### **Investissement d'impact pour la zone de gestion marine de la Barbade (BMMA)**

L'initiative « Blue Finance » sous la rubrique ONU-Environnement est, elle, axée sur l'élaboration de solutions financières pour la conservation, l'amélioration des moyens de subsistance et la résilience au climat dans les États des Caraïbes. Elle développe actuellement une approche de cogestion pour la BMMA. On a proposé une ONG à but non lucratif pour agir en tant qu'organe de cogestion à ses propres frais, afin de renforcer et d'améliorer les efforts de gestion existants. On a aussi proposé que la BMMA génère des revenus provenant des frais de visiteurs statutaires et d'activités touristiques innovantes. L'organe de cogestion recevrait le financement initial d'un investisseur à impact (UN Environment Blue Finance, 2019).

#### **5.3.3.3. Faire correspondre capital avec opportunité d'investissement**

Les investissements privés dans le secteur « financement de la conservation » ont atteint 8,2 milliards USD en 2016 avec une croissance rapide (Hamrick, 2016 ; FAO, 2019). Les investisseurs en capital à impact ont récemment commencé à se tourner vers la finance océanique. Plusieurs banques et institutions de développement multilatérales ont adopté cette approche (par exemple, Banque mondiale, ONU Environnement, FAO, BEI). De plus, un nombre croissant d'investisseurs philanthropiques se concentrent sur les investissements bleus. Au cœur de nombreux mécanismes novateurs de financement de la conservation et des industries bleues émergentes, il existe généralement une approche de « financement mixte ». On a recours au capital concessionnel « catalytique » d'une institution philanthropique ou publique sous forme de prêts, garanties ou subventions à faible taux d'intérêt pour couvrir le risque et maximiser l'investissement commercial, ce qui peut aider à réduire les coûts en termes de capital global qui seraient autrement prohibitifs. Le développement de ces solutions de financement nécessite cependant beaucoup de temps et de ressources, tout en demandant un haut niveau d'expertise technique. Les coûts de transaction sont encore plus élevés lorsqu'il s'agit de mécanismes plus complexes tels que les conversions de dettes (CDB, 2018). Par conséquent, bien que le capital soit facilement disponible, les investisseurs sont souvent confrontés à un manque de « transactions de qualité pouvant être investies » (Shujog et al, 2015).

#### **Dettes contre nature**

Un niveau élevé de dette publique limite la capacité fiscale des pays à investir dans des activités de conservation et autres, notamment la gouvernance des océans. Surtout pour les pays non éligibles à l'aide publique au développement (APD), les conversions dette / nature pouvant augmenter les ressources consacrées aux investissements écologiques. Un échange dette-nature est un accord par lequel un créancier remet une dette en échange d'un engagement d'investir dans la préservation. Il

ne peut également s'agir que d'une restructuration de la dette afin d'obtenir des conditions plus favorables (PNUD, 2017). En 2017, TNC a racheté près de 22 millions USD de l'encours de la dette des Seychelles en contrepartie de la protection du tiers de l'espace marin du pays. Pour ce faire, TNC a levé 15,2 millions USD d'emprunts en capital à impact et 5 millions USD de dons. Le paiement de la dette sert maintenant à rembourser les investisseurs, à mettre en œuvre des efforts de conservation et à constituer un fonds de dotation pour les travaux de conservation futurs (NatureVest, 2019). TNC a annoncé son intention de reproduire ce modèle avec d'autres États insulaires des Caraïbes dans les années à venir (Entretien avec NatureVest).

Actuellement, des initiatives telles que NatureVest de TNC ou UN Environment Blue Finance fournissent des ressources techniques pour développer des solutions de financement mixte bleu. Les banques de développement régionales (CDB, IADB, CABI, par exemple) sont des experts chevronnés en matière de structuration des investissements pour les projets de développement et certaines se lancent actuellement dans les activités de l'économie bleue. Le PNUD (2012) constate que, si des ressources suffisantes sont consacrées au développement de portefeuilles d'investissement, on peut atteindre des ratios plus élevés de levier financier. Outre les ressources et les capacités techniques, l'engagement précoce des parties prenantes, une bonne maîtrise de la situation par le gouvernement et une stratégie cohérente ont été jugés essentiels quant au succès de la mise en œuvre d'instruments de financement océaniques innovants (Entretien avec NatureVest). Le Crédit Suisse et d'autres constatent, en outre, que l'investissement dans la conservation est entravé par le fait que les avantages monétaires des programmes de conservation ne sont souvent pas suffisamment identifiés ou normalisés, le manque d'intervention réglementaire conduisant à une externalisation non seulement des coûts environnementaux, mais aussi des avantages et que des projets de conservation doivent être définis avec le même accent mis sur la maximisation et la reproduction du rendement que les modèles commerciaux traditionnels (Crédit Suisse et al., 2014). Un mécanisme de préinvestissement peut aider à améliorer la préparation à l'investissement et à créer un portefeuille de projets évolutif.

La conservation et les industries durables émergentes ne représentent toutefois que deux aspects du financement durable des océans. Au cours de la prochaine décennie, les investissements dans l'économie des océans devront cibler *la transition de l'activité économique existante axée sur les océans vers des utilisations durables des écosystèmes marins* afin de respecter les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la proposition de création d'un fonds pour la pêche durable dans l'Atlantique Centre-Ouest offre un autre exemple d'approche avant-gardiste visant à fournir des capitaux pour cette transition. Il est censé répondre aux besoins en capital du secteur de la pêche et vise à permettre la transition vers des pratiques durables tout en optimisant les rendements. Dans cet exemple, le personnel des fonds fiduciaires jouerait le rôle de mécanisme de préinvestissement, collectant des capitaux, les mélangeant selon le profil de risque / rendement requis et appliquant les normes de placement définies comme objectifs du fonds, par exemple, améliorer l'état des stocks, sécuriser les opérations durables, réduire la pêche INN et augmenter la valeur générée (FAO, 2019).

Intégrés dans un cadre réglementaire harmonisé, les principes d'investissement durable présentés par ex. par la Banque européenne d'investissement (BEI) et d'autres, jouent un rôle clé dans l'orientation efficace des investissements<sup>37</sup>. Une coordination renforcée pourrait à long terme conduire à la mise

<sup>37</sup> La Commission européenne, le WWF, le World Resources Institute (WRI) et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont récemment élaboré les principes de financement pour une économie bleue durable :

au point de systèmes de certification régionaux harmonisés, afin de commercialiser des produits durables et de faciliter et d'attirer les investissements.

#### 5.3.3.4. Aller de l'avant

Presque toutes les organisations intergouvernementales et nombre de leurs pays membres élaborent actuellement des stratégies leur permettant de participer activement à une économie durable basée sur les océans. Tous les travaux actuels des organisations intergouvernementales relatifs à la gouvernance des océans soutiennent, voire sont nécessaires, pour une économie durable fondée sur les océans. De plus en plus d'acteurs abordent la question du financement. La Banque de développement des Caraïbes souligne la nécessité d'une coopération, d'un cadre stratégique pour la stratégie régionale et d'institutions fonctionnant dans l'économie bleue. Elle propose également un centre de connaissances sur l'économie bleue pour partager les leçons apprises (CDB, 2018). Ce mécanisme de coordination pourrait jouer un rôle clé dans la création de conditions d'investissement réglementaires favorables au financement d'une économie durable basée sur les océans et contribuer à l'identification des opportunités d'investissement, ainsi qu'à la promotion de la gestion des connaissances et à l'échange des enseignements tirés. On suggère donc de s'associer à un événement régional pour une économie durable basée sur les océans afin de faire progresser l'initiative.

#### Recommandations aux organisations intergouvernementales et aux pays participants :

- Envisager de coopérer pour lancer et obtenir des fonds en vue d'une conférence régionale sur l'économie bleue.
- Envisager des synergies avec les intervenants du CLME + partenariat, ainsi que leur apport.
- Approuver une définition commune d'une économie durable basée sur les océans et commencer à élaborer une stratégie régionale respective qui comprend des principes d'un investissement durable
- Commander une cartographie du paysage des investisseurs et une évaluation des besoins en investissement, afin d'identifier les besoins de financement et les opportunités d'une économie durable basée sur l'océan.<sup>38</sup>

#### Centre de préinvestissement pour une économie durable basée sur les océans

Centre de préinvestissement pour une économie durable basée sur les océans. Un tel centre créé, dans le seul but de canaliser les capitaux commerciaux, vers une économie durable, basée sur les océans, pourrait collaborer avec les pays et les parties prenantes pour concevoir des opportunités d'investissement évolutives et négociables et servir de pôle de connaissances pour promouvoir les activités d'investissement et renforcer les capacités. Une telle institution pourrait être créée dans le cadre du mécanisme de coordination ou coopérer étroitement avec celui-ci. Elle pourrait aussi être constituée d'un consortium de banques et de partenaires de développement régionaux et multilatéraux, en plus de constituer son budget au moyen de frais généraux sur les investissements obtenus.

[https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/declaration-surable-blue-economy-finance-principles\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/declaration-surable-blue-economy-finance-principles_en.pdf).

<sup>38</sup> PEMSEA a commandé une telle cartographie du paysage des investisseurs pour l'Asie de l'Est (Shujog et al, 2015). La proposition relative au Fonds pour une pêche durable (SFF) propose en outre une évaluation de la demande du marché (FAO, 2019).

#### 5.3.4. Permettre aux pays de contribuer financièrement à la gouvernance des océans

Les contributions régulières des pays jouent un rôle clé quant à la viabilité financière du cadre de gouvernance régionale, ainsi que la preuve de leur engagement envers le mécanisme de coordination et de l'institutionnalisation et de la poursuite du processus d'ADT / SAP en tant que processus clé pour l'amélioration de la gouvernance intégrée des océans. Compte tenu de la situation actuelle des arriérés et de la situation financière précaire dans certains pays, il convient d'examiner les moyens d'élargir la base de ressources et, partant de là, d'améliorer la fiabilité des engagements. Parmi celles-ci figurent les conversions de dettes (voir section 5.3.3.), la suppression des subventions préjudiciables et l'introduction d'une approche centrée sur le bénéficiaire, telles que des taxes spécifiques, des frais d'utilisation et des permis.

Les contributions financières au mécanisme de coordination pourraient être actualisées pendant un certain temps jusqu'à ce que l'une de ces mesures soit introduite au niveau des pays. À partir de là, une petite partie du nouveau flux de revenus supplémentaire pourrait être utilisée pour rembourser les contributions de contributions des organisations intergouvernementales, pour augmenter les montants promis si nécessaire et contribuer au mécanisme de coordination, qui pourrait, pour sa part, renforcer les compétences et aider à la mise en place de ces mesures, sachant qu'il offre, avant tout, la possibilité de rechercher une approche harmonisée au niveau régional.

- La **suppression de certaines subventions à la pêche** (jusqu'en 2020) correspond à l'objectif 6 de l'ODD 14. L'OMC devrait, à ce sujet, parvenir à un accord sur la suppression des subventions d'ici la fin de 2019. Le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a soutenu la déclaration environnementale CNUCED-FAO-ONU qui appelle les États membres à lutter contre les subventions néfastes et prévoit un plan en quatre points pour les éliminer (CNUCED, 2019).
- Des taxes précises sont levées et affectées à des programmes de dépenses spécifiques. Au cours des deux dernières décennies, de nombreux gouvernements ont modifié leurs systèmes de taxes et de subventions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, notamment concernant, les aires protégées et la conservation de la biodiversité. Citons à titre d'exemple la taxe de séjour sur le prix des chambres d'hôtel au Costa Rica, dont une partie est réservée aux efforts de conservation et la taxe de séjour par passager à l'arrivée au Belize. Les touristes doivent en effet s'acquitter d'une taxe de séjour de 3,75 USD par passager arrivant dans le pays en avion ou en bateau de croisière, le produit de cette vente étant reversé au Fonds pour la conservation des aires protégées du Belize (PACT).
- **Les frais d'utilisateur ou charges** sont à payer en fonction des avantages reçus ou des biens ou services utilisés (y compris les services écosystémiques). Ils concernent les usagers et les revenus sont généralement dédiés à un objectif bien précis. Ils peuvent être facturés en un seul versement ou en fonction du volume ou du moment d'utilisation. Les tarifs peuvent être basés sur l'internalisation des coûts environnementaux ou simplement sur la compensation des coûts de gestion d'un bien ou d'un service. En règle générale, ils offrent la possibilité d'inciter à l'atténuation des impacts écologiques. Ce mécanisme est couramment utilisé dans le secteur du tourisme dans le CLME + région, ayant prouvé son efficacité dans le financement d'activités environnementales, par exemple, Saba, les îles Vierges britanniques, Saint-Kitts, Nevis, Bonaire et le Costa Rica. Le parc marin national de Bonaire (BNMP) en est un exemple. La conservation et la gestion du parc y sont entièrement financées par les droits d'entrée et de récréation pour la plongée.

- **Les permis** y réglementent l'utilisation d'un bien ou d'un service. Les permis ne visent pas nécessairement à générer des revenus, mais cela peut être le cas. On peut aussi faire en sorte qu'ils soient échangeables, ce qui implique généralement un régime plus complexe et un effort administratif accru. L'expérience dans la région comprend les permis de conservation de la mer des îles Vierges britanniques : Le National Parks Trust des Îles Vierges britanniques gère un système d'environ 200 bouées d'amarrage qui ont été installées autour des îles Vierges britanniques afin d'éviter les dommages causés par les ancres aux récifs coralliens fragiles. Les utilisateurs des amarres doivent acheter un permis de conservation marine. Les recettes collectées sont ensuite utilisées pour la maintenance et l'exploitation du parc marin du Rhône. Un autre instrument mis en œuvre pourrait être la *compensation pour l'accès aux eaux*, 1982 États-Unis. La Convention sur le droit de la mer (UNCLOS) stipule que les pays côtiers peuvent demander réparation aux flottes de pêche hauturière en contrepartie de l'octroi d'un accès à leurs eaux.

**Recommandation aux organisations intergouvernementales et aux pays participants :**

- Examiner avec attention les options présentées pour garantir le financement de la gouvernance des océans à long terme.
- À la lumière des besoins de développement d'une économie océanique durable, explorer de manière approfondie le plein exercice des droits de souveraineté au sein de l'UNCLOS pour la ZEE, en cas d'adhésion.

**Frais de service régionaux pour la gouvernance des océans**

L'importance primordiale des écosystèmes marins pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la réduction des risques de catastrophe / l'atténuation du changement climatique et les économies globales de la région appellent une approche courageuse du financement de la gouvernance des océans et d'une économie durable basée sur les océans. Étant donné que toute activité économique liée aux océans dépend d'une gouvernance efficace des océans, des frais de service régionaux refléteraient l'effort fourni. Une redevance par usager pourrait être extrêmement faible si elle était mise en œuvre par tous les CLME + pays tout en générant un flux de rentrées important. Une petite partie de ce montant pourrait aussi être utilisée pour améliorer les contributions des pays aux institutions de gouvernance de la gestion des océans, tandis qu'une autre serait affectée à un fonds d'investissement durable pour les océans.

Il faut cependant veiller à respecter le droit international (UNCLOS) et les accords commerciaux régionaux. Ce faisant, une approche coordonnée et harmonisée d'un tel instrument de financement au niveau régional pourrait donc être avantageuse pour tous les pays participants, tout en évitant une concurrence déloyale.

## 6. Feuille de route et étapes décisives

### 6.1. Mesures proposées pour la mise en place du mécanisme de coordination

Ce qui suit est une proposition à l'intention des CLME + pays et du PAS MCI CLME+ quant aux prochaines étapes à franchir pour la mise en place du mécanisme de coordination :

**Étape 1 : Approuver le mandat et choisir les fonctions essentielles** qui seraient mises en œuvre de manière permanente par les membres du mécanisme de coordination afin de pouvoir s'acquitter de ce mandat. Cette étape inclut également la **sélection des fonctions de soutien** que le mécanisme de coordination serait chargé d'exercer à la demande.

**Étape 2 :** Déterminer la **structure de gouvernance** du mécanisme de coordination, y compris les **rôles et responsabilités** des pays et des organisations intergouvernementales au sein de la structure de gouvernance, ainsi que le rôle du secrétariat choisi.

**Étape 3 :** Déterminer le type d'**accord conclu** quant au mécanisme de coordination : un **accord de réseau / partenariat informel (basé sur un mémorandum d'accord)** ou un **accord plus formel liant les tiers concernés**, voire un mélange des deux.

**Étape 4 :** Déterminer le type d'**accord de prise en charge pour le secrétariat du mécanisme de coordination** : un accord d'hébergement avec un **pays membre** et / ou une **organisation intergouvernementale existante**.

**Étape 5 :** Se mettre d'accord sur un **plan de financement du mécanisme de coordination** garantissant un financement suffisant, fiable et résilient des dépenses récurrentes du mécanisme. Cet accord inclurait l'engagement de développer, entre autres, une solution fiable d'autofinancement à mettre en œuvre progressivement jusqu'à la fin de la phase de transition. Il comprendrait en outre des étapes spécifiques pour le passage à l'autosuffisance et définirait le choix des sources de financement principales et complémentaires pour la transition et l'après-transition, devant être davantage explorées.

Les étapes 1 à 5 suivent une séquence logique menant à la mise en place du mécanisme de coordination, les différents aspects ayant cependant un lien entre eux. On suggère donc aux pays de prendre des décisions et des conseils en gardant toujours à l'esprit ces différents aspects. La liste suivante décrit les accords et les actions que les pays doivent prendre dans les délais impartis pour la consultation et le CLME+ Projet :

*Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes* 80

***D'ici juillet 2019 (2<sup>ème</sup> réunion de consultation régionale)***

*En ce qui concerne les étapes 1 et 2 (mandat et fonctions, structure de gouvernance) :*

- Consultations dans les pays impliquant différents secteurs gouvernementaux et d'autres parties prenantes clés concernant le mandat privilégié et les fonctions (essentiels et de soutien), ainsi que la structure de gouvernance du mécanisme de coordination - sur la base du présent rapport en préparation de la 2<sup>ème</sup> réunion de consultation régionale
- Consultations au niveau des organisations intergouvernementales entre les États membres concernant le mandat, les fonctions et la structure de gouvernance du mécanisme de coordination - sur la base du présent rapport en prévision de la 2<sup>ème</sup> réunion de consultation régionale
- 2<sup>ème</sup> réunion de consultation régionale (prévue en juillet 2019) pour débattre du mandat, des fonctions et de la structure de gouvernance du mécanisme de coordination privilégiés et formulation des recommandations communes au comité de pilotage du CLME + (réunion prévue début 2020)

*En ce qui concerne les étapes 3 et 4 (accord d'établissement, contrat de prise en charge) :*

- Consultations dans les pays pour discuter du type d'accord d'établissement privilégié et examiner l'intérêt potentiel d'un pays pour accueillir le secrétariat du mécanisme de coordination
- Consultations au niveau des organisations intergouvernementales pour examiner le type d'accord privilégié par les États membres et envisager l'intérêt potentiel des organisations intergouvernementales pour accueillir le secrétariat du mécanisme de coordination dans un secrétariat d'organisations intergouvernementales
- 2<sup>ème</sup> réunion de consultation régionale pour discuter du type d'accord privilégié à établir pour le mécanisme de coordination et de la marche à suivre pour déterminer l'accord de prise en charge

*En ce qui concerne l'étape 5 (financement durable) :*

- Accord sur une procédure opportune pour, entre autres, élaborer un concept de projet PIF / projet pour le financement de subventions en vue de la mise en place du mécanisme de coordination, avec la contribution requise des pays participants.
- S'engager à passer progressivement à l'autofinancement des dépenses récurrentes du mécanisme de coordination pendant une phase de transition et à la prise en compte des étapes pour atteindre cet objectif.
- Voir si les pays CLME + et non CLME+ sont enclins à contribuer financièrement, sur une base volontaire, au fonctionnement du mécanisme de coordination
- Étudier la capacité et la volonté des pays et des organisations intergouvernementales de mettre à disposition du personnel ou des avantages en nature pour la phase de mise en place et de transition du mécanisme
- Définir un choix de sources de financement principales et complémentaires à explorer davantage

***Entre juillet 2019 et avril 2020 (fin de la phase du CLME + projet)***

En ce qui concerne les étapes 1 à 4 (mandat et fonctions, structure de la gouvernance, accord d'établissement, contrat de prise en charge) :

- Discussion et rédaction d'un accord établissant le mandat, les fonctions (essentielles et de soutien) et la structure de gouvernance du mécanisme de coordination (protocole d'accord potentiel (PE)), qui modifierait / remplacerait le protocole d'accord en vigueur pour le système de gestion des risques PAS MCI CLME+ avec accord des signataires de PE.
- Sélection d'un pays hôte (et d'une organisation intergouvernementale, le cas échéant) et rédaction d'un accord de prise en charge
- Accord du comité de pilotage du CLME + projet pour un accord d'établissement
- Accord du comité de pilotage du CLME + projet pour un accord de prise en charge

En ce qui concerne l'étape 5 (financement durable) :

- Développement d'un concept de projet / PIF pour la mise en place du mécanisme de coordination dans une phase de transition
- Sélection des sources de financement préférées pour le mécanisme de coordination en phase de transition (sur la base de la proposition du présent rapport concernant le programme SFP)
- Débattre de l'élaboration d'un fonds fiduciaire, comme possible entité juridique, pour gérer les ressources du mécanisme de coordination.
- Accord du comité de pilotage du CLME + projet sur le plan de financement pour la phase de transition

## 6.2. Phases pour le (pré-) établissement, la transition et le fonctionnement à long terme du mécanisme de coordination

Les paragraphes suivants Tableau 10 présentent un calendrier provisoire en trois phases dans un scénario dans lequel les pays acceptent de solliciter une subvention du FEM pour soutenir la mise en place et la transition du mécanisme de coordination en vue d'une opération à long terme. C'est là une base de discussion aux pays et aux organisations intergouvernementales quant à la voie à suivre, avec des modifications à apporter au fur et à mesure que les décisions seront prises.

- Phase 0 - (pré-) mise en place du mécanisme de coordination : détermination du champ d'application, de la gouvernance, de la structure juridique et financière du mécanisme de coordination et sécurisation du financement du FEM (et d'autres) pour la phase de transition
- Phase 1 - transition avec le financement du FEM (et d'autres) vers un fonctionnement durable avec un financement à long terme (durée de 5 ans).
- Phase 2 - fonctionnement consolidé à long terme du mécanisme de coordination. Mise en œuvre du plan de travail convenu par le groupe de direction et supervisé par le groupe exécutif.

Tableau 10 Planning proposé

Phase	Gouvernance - étapes décisives	Financement - étapes décisives
<b>Phase 0 – (Pré) établissement</b>	Avant le financement du FEM : <ul style="list-style-type: none"> <li>• FIP pour le projet FEM soumis au conseil (juin 2020)</li> <li>• Approbation du PDG (d'ici décembre 2020)</li> </ul>	Approbation et mise en œuvre du projet du FEM dans les 2 ans suivant l'approbation du FIP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de financement de l'accord sur la phase de</li> </ul>

Phase	Gouvernance - étapes décisives	Financement - étapes décisives
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord (par exemple, PE) sur la création du mécanisme de coordination</li> <li>• Choix de l'emplacement, organisation de prise en charge et prérequis pour le bureau du secrétariat du mécanisme de coordination</li> </ul>	<p>transition par groupe de direction / groupe de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de financement lancé - Groupe exécutif / Secrétariat</li> </ul>
<p><b>Phase 1 – Transition (année 1 à 5)</b></p>	<p>Après le démarrage du projet FEM (dans l'année suivant son démarrage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du secrétariat et recrutement du personnel</li> <li>• Élaboration d'un plan de travail détaillé de la phase de transition sur 5 ans pour les fonctions principales et les autres, ayant été retenues</li> <li>• Plan de suivi et d'évaluation détaillé pour la phase de transition (résultats attendus et autres étapes décisives, pouvant comprendre des « livraisons régulières » du mécanisme de coordination), fonction de base et produits des « fonctions supplémentaires »</li> <li>• Élaboration d'un plan de communication / de sensibilisation pour le mécanisme de coordination / RGF</li> </ul> <p>Exécution du plan de travail convenu comme prévu par les principales fonctions principales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur la mise en œuvre du CLME + SAP (annuel), examen du SAP et développement du nouveau SAP / Stratégie pour la période post-2025</li> <li>• Progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs de développement durable et autres objectifs et engagements (2 fois par an)</li> <li>• SOME (et autres rapports) - selon les directives du groupe de direction</li> </ul>	<p>Par exemple (dans la phase de transition) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Année 1 - financement à 100 %</li> <li>• Année 2 - financement à 100 %</li> <li>• Année 3 - financement à 80 %</li> <li>• Année 4 - financement à 60 %</li> <li>• Année 5 - financement à 40 %</li> </ul> <p>Élaboration d'une approche pour la mobilisation de fonds durables pour le fonctionnement du mécanisme de coordination / RGF (phase 2) d'ici la deuxième année et sa mise en œuvre d'ici la troisième année de la phase 1</p>

Phase	Gouvernance - étapes décisives	Financement - étapes décisives
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports / recommandations sur l'amélioration de la coordination entre les organisations intergouvernementales</li> <li>• Rapport sur les propositions de projets / programmes communs (et réussites) - annuel</li> <li>• Réunions du groupe exécutif / du groupe de direction déroulées comme prévu</li> </ul> <p>Rapports et autres produits de fonctions supplémentaires à développer pendant la phase de transition et approuvés par le groupe de direction</p>	
<b>Phase 2 - Opération consolidée à long terme (après la cinquième année)</b>	Étapes décisives quant aux travaux en cours du mécanisme de coordination devant être convenues au cours de la phase de transition sur une période d'un à deux ans. À revoir chaque année et à mettre à jour / modifier	Les étapes en cours sur le financement du mécanisme de coordination sur une base annuelle doivent être définies à partir du plan de financement durable

### 6.3. Mesures proposées pour un financement durable du cadre de gouvernance régionale

Outre les options de financement pour la mise en place et le fonctionnement du mécanisme de coordination, ce cabinet de conseil a formulé des propositions visant à renforcer la durabilité du financement du cadre de gouvernance régionale, en particulier les huit organisations intergouvernementales qui font actuellement partie du PAS MCI CLME+. Lesdites propositions sont présentées sous forme de recommandations pour le RGF dans son ensemble (chapitre 5), ainsi que sous forme d'opportunités stratégiques pour chaque organisation intergouvernementale (annexe 5).

Elles ont été élaborées en étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales tout au long de la consultation et représentent le niveau de détail jugé adéquat par les organisations intergouvernementales dans le contexte du plan de financement régional durable.

En fin de compte, l'adoption et la mise en œuvre de ces propositions et opportunités au niveau des organisations intergouvernementales relèvent de la compétence exclusive des organisations intergouvernementales et de leurs propres mandants. La société de conseil recommande donc :

- Aux organisations intergouvernementales de mener des délibérations internes et prendre des décisions concernant leur contribution au financement durable du RGF, sur la base des recommandations présentées dans ce rapport
- D'intensifier leurs efforts pour exploiter les opportunités stratégiques identifiées dans le cadre de ce conseil

- De poursuivre et d'approfondir la collaboration régionale en cours entre les organisations, y compris en termes de financement durable, dans le cadre du mécanisme de coordination proposé, en vue d'une approche commune du financement de la gouvernance des océans dans la région.

## Annexe 1

**Recommandations de la 1<sup>ère</sup> réunion de consultation sur le MPCP et le PFD**  
**25 – 26 septembre 2018**  
**Carthagène, Colombie**

1. Quatre options génériques préliminaires pour un éventuel MPCP (Mécanisme permanent de la coordination des politiques) ont été présentées à la réunion afin d'inspirer les discussions sur les formats et les fonctions souhaitables d'un tel MPCP. La consultation se poursuivra avec le développement de 2 propositions plus détaillées pour une autre discussion et un consensus entre les pays, et ce sur la base des fonctions et des considérations recommandées exposées plus bas.
2. Ces nouvelles propositions doivent intégrer des éléments des options 2 et 3, ainsi que les recommandations proposées par les états et les participants durant la consultation régionale qui a duré 2 jours. Il est à noter que sur les quatre options présentées, l'option 1 est considérée comme ayant une ambition trop faible (ne conservant même pas ce qui existe désormais), et l'option 4 n'est pas considérée comme étant réalisable pour le moment (prise de décision juridiquement contraignante et ressources nécessaires).
3. Les participants demandent que les consultants intègrent au moins les fonctions suivantes dans l'élaboration des propositions pour le MPCP durant la phase II de la consultation :
  - a. **Fonctions du protocole d'entente MCI PAS**
    - i. Suivi & évaluation du CLME+ PAS et des autres objectifs et engagements essentiels en matière de durabilité des océans
    - ii. Communication, diffusion et dissémination de l'information
    - iii. Partage des données et des informations
    - iv. Engagement des acteurs concernés via le partenariat CLME+
    - v. Identifier et traiter les problèmes émergents
    - vi. En rendre compte à leurs constituants
  - b. **Fonctions proposées durant la consultation MPCP**

- i. Élaboration d'un programme commun
- ii. Mobilisation des ressources
- iii. Atteindre/soutenir la gouvernance nationale des océans, y compris la coordination au niveau national pour les océans

**c. Toute fonction supplémentaire identifiée durant la phase II de la consultation jugée nécessaire au bon fonctionnement d'un MPCP**

4. Les points détaillés dans l'annexe présentée par les groupes de travail sont des considérations importantes pour formuler les propositions révisées. Ces considérations incluent :
  - a. Que l'un des objectifs principaux du MPCP pourrait être soit la coordination des programmes, soit la facilitation de l'harmonisation politique pour une gouvernance intégrée des océans / pour des conseils politiques à ce sujet, soit une combinaison des deux, clarifiée par la spécification des fonctions exposées ci-dessus. L'équipe de consultation examinera les formats que pourrait prendre une telle coordination ainsi que de nouveaux noms envisageables pour le MPCP qui puissent refléter ces rôles et ces missions.
  - b. Le MPCP doit comprendre une participation et un engagement actifs des pays CLME+, avec les OIG jouant un rôle dans l'élaboration du programme.
  - c. Recommandations sur le fonctionnement/le travail du MPCP
  - d. Comprendre que le MPCP serait sujet à évoluer vers des fonctions améliorées grâce à une approche progressive.
  - e. Les options proposées doivent être adaptables
  - f. Proposer une approche pour la mise en œuvre du MPCP
  - g. Tirer des leçons des expériences et des succès déjà réalisés par le MCI
5. Le MPCP devrait dès le départ avoir une large portée thématique, mais donner d'emblée la priorité de cette portée thématique aux trois grands problèmes transfrontaliers (pollution, dégradation des habitats et pêches non durables) ainsi qu'à la question transversale du changement climatique<sup>39</sup>.
6. Le MPCP devrait encourager la poursuite d'une économie bleue et d'une réduction des risques de catastrophes dans le cadre du développement durable.
7. Le MPCP devrait encourager les pays à respecter leurs engagements internationaux (ODD, voie de Samoa, etc.).
8. Il est important que le MPCP intègre et communique de manière appropriée sa valeur ajoutée par rapport aux accords déjà existants, de sorte à mieux articuler les coûts et les avantages pour les acteurs concernés.
9. L'équipe de consultation devrait présenter un aperçu et une comparaison des fonctions existantes du MCI ainsi que les fonctions proposées du MPCP.

**Annexe 2 : Aperçu des initiatives pertinentes (liste non exhaustive)**

Nom	Organisations	Pays CLME+	Objectif principal/statut	Plus d'informations
<b>Initiatives concernant les membres du MCI :</b>				

<sup>39</sup> Les solutions pour faire face aux problèmes de pollution, de la dégradation des habitats et de la non-durabilité des pêches doivent être fortes et contribuer à renforcer la résilience du système socio-écologique face à la variabilité et au changement climatiques

<b>Processus de réorientation stratégique de la COPACO</b>	COPACO	États membres de la COPACO	Le processus de réorientation stratégique de la COPACO a été lancé en 2012. Des délégations de 12 membres de la COPACO ont officiellement demandé à la FAO de « réorienter de manière stratégique les fonctions et la mission de la Commission ». Différentes options sont actuellement en discussion sur la base d'une analyse coûts-avantages.	
<b>Développement de méthodes de pêche durables pour l'Atlantique Centre-Ouest</b>	COPACO	États membres de la COPACO	Proposition visant à établir un fonds pour une pêche durable (SFF, pour Sustainable Fisheries Fund) avec le soutien de la COPACO pour accroître l'accès aux crédits des PME œuvrant dans le secteur de la pêche. Le SFF aurait pour objectif d'améliorer la préservation et la gestion des ressources aquatiques marines ainsi que de promouvoir les opérations de pêche durable et les chaînes de valeurs dans l'Atlantique Centre-Ouest.	<a href="http://www.fao.org/3/ca3176en/CA3176EN.pdf">http://www.fao.org/3/ca3176en/CA3176EN.pdf</a>
<b>Stratégie du Programme pour l'environnement des Caraïbes de l'ONU</b>	PEC PNUE	États membres du PEC de l'ONU	Le PEC de l'ONU revoit et révisé actuellement sa stratégie, ceci incluant également les aspects liés au programme et au financement. Cela a lieu dans le contexte de la nouvelle stratégie marine et côtière du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2020-2030 pour lequel une proposition a été développée.	<a href="http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27379/5/Proposal%20for%20a%20new%20Marine%20and%20Coastal%20Strategy%20of%20UN%20Environment%20Programme%20for%202020-2030.pdf?sequence=9&amp;isAllowed=y">http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27379/5/Proposal%20for%20a%20new%20Marine%20and%20Coastal%20Strategy%20of%20UN%20Environment%20Programme%20for%202020-2030.pdf?sequence=9&amp;isAllowed=y</a>
<b>Stratégie de biodiversité de la CARICOM</b>	CARICOM	États membres de la CARICOM	Le secrétariat de la CARICOM a développé une stratégie de biodiversité CARICOM qui guidera la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles.	
<b>Politique régionale des océans de la Caraïbe orientale (ECROP)</b>	OECO	États membres de l'OECO	La politique régionale des océans de la Caraïbe orientale (ECROP, pour Eastern Caribbean Regional Ocean Policy) a été approuvée par les états membres de l'OECO. Elle vise la mise en place des mécanismes et des cadres nécessaires à la mise en œuvre d'un programme intégré de gouvernance des océans au sein de l'OECO.	<a href="http://www.caribbeanelections.com/eDocs/strategy/oecs_strategy/OECS_Eastern_Caribbean_Ocean_Policy_2013.pdf">http://www.caribbeanelections.com/eDocs/strategy/oecs_strategy/OECS_Eastern_Caribbean_Ocean_Policy_2013.pdf</a>
<b>Fonds pour la barrière de corail mésoaméricaine (MAR Fund)</b>	CCAD ; National Conservation Funds, gouvernements nationaux, donateurs/partenaires	Belize, Guatemala, Honduras et Mexique	Trouver une solution transnationale innovante pour la situation critique du récif mésoaméricain grâce à un soutien financier significatif à long terme et à des conseils pour gérer sérieusement le récif, de sorte à ce que les générations futures puissent également en profiter et bénéficier d'un système de récif florissant. Le MAR Fund fonctionne comme un organisme de planification et de coordination écorégional qui donne la priorité aux projets et alloue des fonds. Le Fonds pour la barrière de corail mésoaméricaine aspire à être connu et respecté comme un mécanisme de collecte de fonds transparent capable de maintenir et de financer des alliances, des politiques et des pratiques transnationales efficaces visant à préserver la barrière de corail mésoaméricaine et à favoriser la santé et le bien-être des habitants de la région.	<a href="https://marfund.org/en/">https://marfund.org/en/</a>

<b>Renforcement des capacités relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les pays ACP – Phase III (ACP MEAs 3)</b>	ONU Environnement ; FAO Fondé par l'UE	Pays ACP des Caraïbes	Améliorer l'intégration et la mise en œuvre des AME relatifs à la biodiversité, aux produits chimiques et aux déchets en mettant l'accent sur l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture, la gestion des produits chimiques et des déchets (ceci incluant également les pesticides dangereux), renforcer les mesures de conformité et d'application et consolider la mise en œuvre des conventions sur les mers régionales dans les pays ACP.	<a href="https://www.unenvironment.org/explore-topics/environmental-rights-and-governance/what-we-do/strengthening-institutions/capacity">https://www.unenvironment.org/explore-topics/environmental-rights-and-governance/what-we-do/strengthening-institutions/capacity</a>
<b>Sélection d'initiatives pertinentes dans la région des Caraïbes et au niveau mondial</b>				
<b>Mécanisme de coordination régionale (RCM) pour la mise en œuvre du programme des PEID ; Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)</b>	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	Les pays membres du CDCC sont : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, Cuba, la Dominique, la République Dominicaine, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago. Les pays associés du CDCC sont : Anguilla, Aruba, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans, Montserrat, Porto Rico, les îles Turques-et-Caïques et les îles Vierges des États-Unis.	Promouvoir et renforcer la coopération et l'intégration économiques et sociales entre les pays des Caraïbes et avec l'Amérique latine ; promouvoir le partage d'informations et d'expériences entre les membres ; promouvoir les positions et stratégies communes entre les nations des Caraïbes sur les sujets économiques et sociaux ainsi que sur leurs relations avec des pays tiers, et présenter ces positions à des forums et agences du monde entier	<a href="https://www.cepal.org/en/subsidiary-bodies/caribbean-development-and-cooperation-committee">https://www.cepal.org/en/subsidiary-bodies/caribbean-development-and-cooperation-committee</a>
<b>Corridor Biologique des Caraïbes (CBC)</b>	ONU Environnement	Haïti, République Dominicaine, Cuba ; Jamaïque (observateur)	Mécanisme multi-ministériel pour coordonner la protection des espèces migratoires, création d'un réseau d'aires protégées durables ainsi que d'initiatives dans les Caraïbes, en particulier dans les Grandes Antilles ; promotion de la préservation de la connectivité régionale de la biodiversité des pays et préservation des valeurs les plus représentatives et les plus importantes en matière de biodiversité dans les îles.	<a href="http://cbcbio.org">http://cbcbio.org</a>
<b>L'économie bleue : une opportunité de développement des Caraïbes</b>	Banque de développement des Caraïbes (BDC)	Pays CARICOM	Document illustrant l'un des efforts de la BDC pour aider les pays membres à réduire la pauvreté systémique par des interventions de développement social et économique innovantes utilisant les ressources naturelles existantes. L'économie bleue est une option qui permet aux responsables politiques régionaux de tirer profit de l'avantage comparatif des Caraïbes et de créer un environnement facilitant davantage les investissements et la croissance menée par le secteur privé. Une transformation économique régionale fondée sur les principes de l'économie bleue ne peut se faire sans être défendue avec engagement aux plus hauts niveaux ni sans une participation renforcée.	
<b>Centre d'excellence du capital côtier des Caraïbes (CCCCE, pour Caribbean Coastal Capital Centre of Excellence)</b>	Banque interaméricaine de développement (BID)	PEID des Caraïbes / pays de la CARICOM	L'idée du CCCCE a été lancée en 2016 par la BID pour renforcer l'expertise locale et la compréhension régionale du capital naturel côtier. Le travail en est actuellement à la phase 2, qui élabore une proposition pour le CCCCE. Ce travail est toujours en cours. Un centre virtuel hébergé dans une entité existante sera au cœur de celui-ci. Il existe un comité de pilotage composé de 9 représentants des secteurs public et privé issus de différents pays de la CARICOM.	<a href="https://blogs.iadb.org/sostenibilidad/en/a-new-thrust-for-caribbean-coastal-capital/">https://blogs.iadb.org/sostenibilidad/en/a-new-thrust-for-caribbean-coastal-capital/</a>

<b>Programme Caribbean Aqua-Terrestrial Solutions (CATS)</b>	GIZ, CARPHA ; fondé par l'Allemagne (BMZ)	Belize, Dominique, Grenade, Guyane Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Assistance technique consultative pour une gestion durable des zones de gestion marine (MMA, pour Marine Managed Areas) dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ; assistance technique consultative auprès des MMA pour une gestion financière durable ; assistance financière auprès de projets sélectionnés sur des sites des MMA essentiels à la mise en œuvre efficace de leurs activités de gestion. Un nouveau projet exclusivement consacré au financement durable des MMA/AMP est actuellement en développement.	<a href="http://cats.carpha.org">http://cats.carpha.org</a>
<b>Cadre régional pour parvenir à un développement résistant au changement climatique</b>	Centre du changement climatique de la communauté des Caraïbes (CCCC)	Pays CARICOM	Approche stratégique de la CARICOM pour faire face au changement climatique, guidée par des éléments stratégiques et des objectifs qui lui sont liés, ceci incluant l'intégration de la gouvernance des océans dans des processus décisionnels régionaux et nationaux concernant le changement climatique. Le cadre régional est actuellement en révision.	<a href="https://www.caribbeanclimate.bz/2009-2021-regional-planning-for-climate-compatible-development-in-the-region/">https://www.caribbeanclimate.bz/2009-2021-regional-planning-for-climate-compatible-development-in-the-region/</a>
<b>Modalités d'action accélérées des PEID (la « Voie à suivre de Samoa »)</b>	Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS)	Membres des PEID des Caraïbes, ceci incluant Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, les Bahamas, la Barbade, Belize, les Îles Vierges britanniques, la Dominique, la Grenade, la Guyane, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago.	Cadre international développé à l'issue de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (conférence des PEID) et qui a joué un rôle significatif dans l'identification des priorités des PEID pour l'agenda de 2030. L'Assemblée générale des Nations Unies procédera à un examen précis de la « voie de Samoa » en 2019 et une réunion préparatoire a récemment mis en évidence la nécessité d'un financement durable, de mécanismes de coordination régionale, de structures de coordination nationale efficaces et du potentiel des PEID dans l'exploitation de l'économie bleue.	<a href="https://sustainabledevelopment.un.org/sids/samoareview">https://sustainabledevelopment.un.org/sids/samoareview</a>
<b>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 (cadre de Sendai)</b>	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR)	Mondial	Le cadre de Sendai est un accord volontaire et non contraignant qui reconnaît le rôle primordial de l'État dans la réduction des risques de catastrophes mais qui stipule que cette responsabilité doit être partagée avec d'autres intervenants, ceci incluant les autorités locales, le secteur privé ainsi que d'autres acteurs. Il se fixe l'objectif suivant : la réduction substantielle des risques de catastrophes et des pertes en termes de vies, de moyens de subsistance et de santé et en ce qui concerne les biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays.	<a href="https://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework">https://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework</a>
<b>La « Charte Bleue » du Commonwealth</b>	Le Secrétariat du Commonwealth	Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, les territoires britanniques	Accord de l'ensemble des 53 pays du Commonwealth pour coopérer activement à la résolution de problèmes liés aux océans et pour respecter les engagements en matière de développement durable des océans ; échange de connaissances, d'informations, de compétences et de bonnes pratiques ; élaboration d'un plan d'action de la Blue Charter du Commonwealth basé sur des groupes d'action et dirigé par les pays membres du Commonwealth qui collaboreront avec des partenaires aux niveaux national, régional et international pour répondre aux problèmes océaniques prioritaires reconnus par les pays membres.	<a href="https://bluecharter.thecommonwealth.org">https://bluecharter.thecommonwealth.org</a>

<b>Caribbean Challenge Initiative (CCI)</b>	TNC, Allemagne (BMZ), PEC ONU Environnement, The Pew Charitable Trusts, Global Island Partnership (GLISPA), Carbon War Room	Bahamas ; République Dominicaine ; Jamaïque ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; Sainte-Lucie ; Antigua-et-Barbuda ; Saint-Christophe-et-Niévès	Coalition de gouvernements, d'entreprises et de partenaires qui travaillent ensemble pour accélérer l'action sur l'environnement marin et côtier. Les gouvernements et les territoires de la CCI se sont engagés à protéger et à préserver 20 % de leurs ressources marines et côtières d'ici 2020 et à mettre en place des structures de financement durable. Les entreprises de la CCI se sont engagées à modifier leurs pratiques commerciales et à soutenir les mesures de préservation en adoptant le pacte « Corporate Compact » de la CCI.	<a href="https://www.caribbeanchallengeinitiative.org/">https://www.caribbeanchallengeinitiative.org/</a>
<b>Fonds pour la biodiversité des Caraïbes (CBF)</b>	KfW, TNC, FEM, WB, RedLAC, PNUD	Bahamas ; République Dominicaine ; Jamaïque ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; Sainte-Lucie ; Grenade ; Antigua-et-Barbuda ; Saint-Christophe-et-Niévès.	Fournit un flux de ressources durable pour la préservation, la protection et le maintien de la biodiversité des Caraïbes. Le CBF mobilise des ressources et oriente son soutien vers son partenaire le NCTF (National Conservation Trust Funds), et de manière directe vers une sélection de projets nationaux et régionaux. Le National Conservation Trust Funds (NCTF) est une organisation non gouvernementale qui signe des accords de partenariat avec le CBF. Les partenaires du NCTF dirigent ensuite les programmes d'octroi de subventions au niveau national grâce aux ressources du CBF et d'autres donateurs.	<a href="https://www.caribbeanbiodiversityfund.org">https://www.caribbeanbiodiversityfund.org</a>
<b>Blue finance</b>	Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ses partenaires, ceci incluant Althelia Ecosphere, Conservation Capital, Deloitte et les avocats de Ropes&Gray	4 sites caribéens : Antigua-et-Barbuda, la République Dominicaine, la Barbade, Saint-Christophe-et-Niévès	Assurer une gestion efficace et un financement durable des aires marines protégées. Blue finance est une ONG qui œuvre sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'ONG est basée en France et a des centres opérationnels à la Barbade et aux Philippines. Dans les Caraïbes, Blue finance a un partenariat avec le CAR-SPAW.	<a href="http://blue-finance.org">http://blue-finance.org</a>
<b>Le Sustainable Ocean Fund</b>	Althelia, Conservational International et le Environmental Defense Fund	n/a	Outil d'investissement pionnier qui investira dans les entreprises marines et côtières capables d'assurer la préservation des océans, des moyens de subsistance améliorés et des retombées économiques attractives. Ce fonds s'appuie sur une analyse de son partenaire le FED qui a récemment montré qu'une gestion durable de la pêche pouvait augmenter les profits du secteur mondial de 51 milliards de dollars (115 %) par an comparé à aujourd'hui.	<a href="https://althelia.com/althelia-climate-fund/sustainable-ocean-fund/">https://althelia.com/althelia-climate-fund/sustainable-ocean-fund/</a>
<b>Échanges « dette nature » en milieu marin</b>	TNC, BEI et autres	Divers	Les gouvernements transforment de vastes espaces de leur zone économique exclusive en aires marines protégées dans le cadre d'échanges « dette nature » en milieu marin. En échange, une partie de la dette extérieure du pays est remplacée par des obligations de paiement nationales visant à financer des projets pour s'adapter au changement climatique et pour préserver le climat dans ces nouvelles aires protégées.	

<b>Sustainable Blue Economy Finance Principles</b>	Commission européenne, WWF, International Sustainability Unit du Prince de Galles, BEI	Mondial	Cadre pour protéger à long terme la santé des océans. Ces « principes » visent à promouvoir la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, et en particulier de l'Objectif 14 qui établit des normes spécifiques pour les océans tout en évitant de dupliquer les cadres existant déjà en matière d'investissement responsable, et qui respecte les normes de performance de la SFI et les normes environnementales et sociales de la BEI.	<a href="https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/befp_en">https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/befp_en</a>
<b>L'Initiative Océan durable</b>	Convention sur la diversité biologique (CDB)	Mondial	L'initiative Océan durable met l'accent sur les engagements des Parties de la CDB ainsi que sur les travaux entrepris par la CDB sur la biodiversité marine et côtière pour identifier les façons de répondre aux besoins en termes de capacités pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. L'initiative répond aux besoins de renforcer les capacités dans les principaux secteurs océaniques, en mettant clairement l'accent sur l'amélioration de la coordination et de la coopération entre la pêche et les secteurs de la biodiversité et dans les domaines scientifique et politique.	<a href="https://www.cbd.int/soi/">https://www.cbd.int/soi/</a>
<b>L'initiative Clean Oceans</b>	BEI, KfW, AFD	Mondial, avec l'accent sur l'Asie et l'Afrique, mais pays ALC également éligibles.	L'initiative Clean Oceans a été lancée en octobre 2018. Ensemble, les trois banques fourniront jusqu'à 2 milliards de prêt sur cinq ans pour aider les secteurs public et privé à mettre en œuvre des projets durables pour collecter les plastiques et les autres déchets et pour assainir les eaux usées avant qu'elles ne rejoignent l'océan.	<a href="https://www.eib.org/attachments/thematic/the_clean_oceans_initiative_en.pdf">https://www.eib.org/attachments/thematic/the_clean_oceans_initiative_en.pdf</a>
<b>Marine Conservation and Sustainable Fisheries. Le Plan d'Action en Dix Points</b>	Allemagne (BMZ, pour ministère fédéral de la coopération économique et du développement)	Mondial	Document de programmation pour guider l'aide au développement allemande dans le domaine de la gouvernance des océans et de la pêche, stipulant que « pour préserver les habitats côtiers pour les générations futures et permettre leur exploitation durable, le BMZ intensifiera les mesures de l'aide au développement allemande en matière de gestion des espaces économiques côtiers et de la conversation marine ». L'une des 10 aires d'action vise à « soutenir les initiatives de coopération couvrant plusieurs pays et plusieurs secteurs ».	<a href="https://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/information_flyer/information_brochures/Materiale262_marine_conservation.pdf">https://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/information_flyer/information_brochures/Materiale262_marine_conservation.pdf</a>
<b>Programme indicatif régional des Caraïbes 2014-2020 (11<sup>e</sup> FED)</b>	La Commission européenne soutient l'OECO, la CARICOM et le CARIFORUM	Région des Caraïbes	Document de programmation pour guider l'UE dans son soutien à la région des Caraïbes. Le PIR pour la période 2014-2020 aborde la question du changement climatique, de l'environnement et de la gestion des risques de catastrophes comme étant l'un des trois domaines clefs. Un PIR supplémentaire sera développé très prochainement. Les questions relatives aux océans et à l'économie bleue constitueront vraisemblablement un domaine thématique important pour le futur soutien de l'UE à la région.	<a href="https://ec.europa.eu/euopaaid/sites/devco/files/rip-edf11-caraibes-2014-2020_en.pdf">https://ec.europa.eu/euopaaid/sites/devco/files/rip-edf11-caraibes-2014-2020_en.pdf</a>
<b>Partenariat pour la Gouvernance Régionale des Océans (PROG)</b>	ONU Environnement, IASS, IDDRI, TMG	Mondial	Identifier et promouvoir des modèles régionaux intégrés pour la gouvernance plurisectorielle des océans et pour faire avancer la coopération régionale pour la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes et des ressources.	<a href="https://www.prog-ocean.org/">https://www.prog-ocean.org/</a>

<b>Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées - Phase II (BIOPAMA)</b>	UICN, UWI, CCR Fondé par l'UE	Pays ACP des Caraïbes	Améliorer la préservation à long terme et l'exploitation durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans les aires protégées et les communautés aux alentours grâce à une meilleure utilisation et à un meilleur suivi des informations et grâce au développement des capacités en termes de gestion et de gouvernance. La seconde phase du programme a été lancée dans les Caraïbes en mars 2018. La coordination régionale et le financement durable de la préservation de la biodiversité (marine) font partie des problèmes majeurs abordés par le programme.	<a href="https://www.biopama.org">https://www.biopama.org</a>
<b>Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030</b>	COI UNESCO	Mondial	Les Nations Unies ont proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) afin de soutenir les efforts visant à inverser le cycle du déclin de la santé des océans et de mobiliser les acteurs intéressés du monde entier autour d'un cadre commun qui mettra la science au service des pays pour les aider à améliorer les conditions requises pour un développement durable des océans. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO assurera la coordination de la phase préparatoire de cette Décennie.	<a href="https://en.unesco.org/ocean-decade">https://en.unesco.org/ocean-decade</a>
<b>La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030</b>	ONU Environnement	Mondial	La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, annoncée le 1er mars 2019 par l'Assemblée générale des Nations Unies, vise à intensifier considérablement la restauration des écosystèmes dégradés et détruits pour lutter efficacement contre le changement climatique et pour renforcer la sécurité alimentaire, l'alimentation en eau potable et la biodiversité.	<a href="https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/new-un-decade-ecosystem-restoration-inspire-bold-un-environment-assembly">https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/new-un-decade-ecosystem-restoration-inspire-bold-un-environment-assembly</a>

**Annexe 3 : Aperçu des fonctions du Mécanisme de coordination avec les lacunes associées, les bénéfices, la structure opérationnelle et les besoins en ressources**

FONCTIONS	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS	LACUNES À COUVRIR	BÉNÉFICES ATTENDUS	STRUCTURE OPÉRATIONNELLE ET EXIGENCES	CATÉGORIES DE COÛTS
1. Coordination des approches programmatiques pour la Gouvernance des océans et du suivi de l'évolution avec principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité de l'océan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnaliser et assurer la continuité de l'approche cyclique PAS/ADT, y compris la coordination de l'élaboration collaborative régulière de rapports SOMEE et la révision périodique associée des Programmes d'action stratégique (PAS), et appuyer une mise en œuvre coordonnée par les pays et les OIG</li> <li>• Contrôler et soutenir l'établissement de rapports nationaux sur les avancées réalisées avec les principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité de l'océan dans la région Grande Caraïbe, y compris les ODD, en particulier l'ODD 14 « pour conserver et utiliser durablement</li> </ul>	<p>Une coordination du programme et un suivi intersectoriel des régions insuffisants ou manquants au-delà de l'actuel Projet CLME+, avec pour effet des activités qui se chevauchent dans les programmes des différentes organisations et des potentiels inexploités pour les synergies Un processus PAS/ADT non institutionnalisé au-delà du Projet CLME+ et aucun mécanisme de suivi et de rapport sur l'état des écosystèmes marins et des économies associées</p>	<p>Les bénéfices directs sont dus à l'amélioration de l'efficacité en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (1) Mise en œuvre et suivi coordonnés et continus du Programme d'actions stratégiques (PAS) CLME+, et institutionnalisation du processus PAS/ADT dans la région</li> <li>• (2) Suivi des progrès accomplis vers les engagements régionaux et internationaux.</li> <li>• (3) Meilleure utilisation des ressources disponibles grâce à l'élimination de l'utilisation inefficace et non nécessaire des ressources en raison de la duplication des actions</li> <li>• (4) Identification des priorités d'action et comblement des lacunes dans les approches programmatiques des organisations partenaires</li> </ul>	Groupe de direction	Coûts de réunion Indemnités/Frais de déplacement
				Groupe exécutif	Coûts de réunion Indemnités/Frais de déplacement
				Groupes de travaux	Coûts de réunion Indemnités/Frais de déplacement
				Secrétariat avec 1 Coordonnateur/Directeur (temps plein) 1 Personnel technique (temps plein) 1 Personnel administratif (à temps partiel ou à temps plein)	Salaires Espace de bureau (y compris l'équipement) Indemnités/Frais de déplacement Services (traduction, etc.)

	<p>les océans, mers et les ressources marines », et autres engagements régionaux et internationaux .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et discuter du chevauchement et de la complémentarité des actions, afin de réduire les écarts dans les rôles et responsabilités des organisations partenaires, pour accroître l'efficacité et l'efficience des actions qui contribuent à la réalisation des objectifs des instruments, défis et engagements de durabilité de l'océan, incluant le PAS CLME+ et autres et augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources financières.</li> </ul>				
<p><b>2. Communication, portée et sensibilisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un système de communication efficace pour atteindre les intervenants et le grand public au sein et au-delà de la région Grande Caraïbe avec des messages et</li> </ul>	<p>Aucune stratégie de communication intersectorielle des régions visant à créer de la visibilité et de la sensibilisation sur des questions clés liées au développement durable basé sur l'océan, et absence d'un système/réseau de communication efficace pour traiter systématiquement les acteurs et le</p>	<p>Accroître la sensibilisation sur le rôle des océans dans le développement durable, et la possibilité de contribuer et de s'engager pour différents acteurs</p> <p>Les principaux intervenants sont</p>	<p>1 Responsable des communications</p> <p>Outils/produits de communication</p>	<p>Salaires</p> <p>Espace de bureau</p> <p>Indemnités/Frais de déplacement</p> <p>Services (traduction, etc.)</p> <p>Outils/produits de communication</p>

	<p>informations clés relatives à la gestion de l'utilisation durable de l'océan, incluant les aspects écologiques, sociaux, culturels et économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer les bénéfices d'une gouvernance régionale coordonnée des océans et des programmes communs, et la valeur ajoutée du Mécanisme de coordination dans la région et au-delà, incluant la communication de la réduction des risques et les opportunités d'investissement</li> </ul>	public clés y compris les décideurs, le secteur privé, les donneurs potentiels, le grand public	continuellement bien informés sur les questions de Gouvernance des océans, et sont conscients des valeurs ajoutées d'une approche régionale coordonnée de la Gouvernance des océans		
<p><b>3. Coordination des politiques et renforcement du cadre politique et institutionnel régional pour la Gouvernance des océans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les interactions entre les organisations partenaires régionales nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace du Cadre de gouvernance régionale des océans et la coordination des politiques et stratégies régionales</li> <li>• Identifier les lacunes des politiques et élaborer des recommandati</li> </ul>	Degré de coordination limité au sein du cadre politique et institutionnel régional pour la Gouvernance des océans, et donc harmonisation limitée des politiques	<p>L'harmonisation des politiques et des institutions est un outil clé pour une gouvernance intégrée</p> <p>Un cadre institutionnel consolidé permet aux pays et OIG de mieux aligner leurs objectifs et instruments politiques entre les secteurs vers des objectifs communs gagnant-gagnant</p> <p>L'harmonisation des politiques peut mener à une plus grande efficacité en</p>	<p>Groupes de travaux</p> <p>Secrétariat : Personnel technique (temps partiel 50 %)</p>	<p>Coûts de réunion</p> <p>Salaires</p> <p>Espace de bureau</p> <p>Indemnités/Frais de déplacement</p> <p>Services (traduction, etc.)</p>

	<p>ons visant à renforcer la Gouvernance régionale des océans dans la région Grande Caraïbe et à harmoniser les politiques pertinentes, ciblant les décideurs au niveau national, sous-régional, régional et international</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et communiquer une perspective Trans sectorielle sur la Gouvernance régionale des océans</li> <li>• Développer des relations officielles avec des organismes polyvalents d'intégration régionale économique (CARICOM, SICA, OECO, AEC), en apportant des conseils et en recevant des commentaires</li> <li>• Appuyer la Gouvernance nationale des océans, y compris la coordination au niveau national des océans</li> </ul>		termes de mise en œuvre des politiques, éliminant les incohérences et développant des co-avantages parmi les secteurs et sous-régions		
<b>4. Gestion des connaissances et partage des données et informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une interface régionale de données et d'information pour fournir une passerelle</li> </ul>	Manque de partage de l'information et des connaissances sur les questions de Gouvernance des océans et des informations sur les initiatives, les outils	Un meilleur accès à l'information et aux connaissances existantes entre les secteurs, couvrant toute	Secrétariat : Responsable système d'informations du personnel technique (temps partiel 50 %) Maintenance du « Noyau » CLME+ :	Salaires Espace de bureau Indemnités/Frais de déplacement

	<p>globale (noyau de connaissances), les ressources et les outils pour soutenir les pays, les organisations partenaires et l'ensemble de la communauté des intervenants pour atteindre les principaux objectifs et engagements de durabilité des océans, y compris par exemple une base de données de projet, portail de formation, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'identification et le partage de données et des informations acquises par les OIG, les institutions de recherche et autres partenaires, et faciliter l'harmonisation des méthodes de suivi (p. ex. pour les récifs coralliens).</li> </ul>	<p>et les meilleures pratiques des OIG et autres partenaires (l'échange d'information actuel est ad-hoc)</p>	<p>la région et dans plusieurs langues, permet aux partenaires et intervenants de travailler de manière plus efficace et efficiente en apprenant des leçons tirées et des réussites d'autrui, en évitant la duplication des travaux déjà réalisés, et en se concentrant sur les domaines où il existe des lacunes de connaissances, avec une meilleure prise de décision basée sur des connaissances scientifiques solides des écosystèmes régionaux, des ressources et des économies</p>	<p>Logiciel (Base de données, SIG) et équipement</p>	<p>Services (traduction, etc.) Logiciel (Base de données, SIG) et équipement</p>
<p><b>5. Engagement des intervenants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et engager les intervenants de tous les secteurs socio-économiques de la région Grande Caraïbe et au-delà pour atteindre les objectifs et</li> </ul>	<p>Aucune disposition pour assurer la viabilité du Partenariat CLME+ post-Projet CLME+, aucune approche commune sur l'engagement du secteur privé dans la Gouvernance des océans</p>	<p>Lorsqu'ils sont engagés de manière systématique et continue, les intervenants peuvent prendre leur rôle dans la gouvernance des océans et apporter leur contribution à la durabilité de</p>	<p>Forum CLME+ (tous les 2-4 ans) Secrétariat : Personnel technique (temps partiel 50 %)</p>	<p>Coûts de réunion Salaires Espace de bureau Indemnités/Frais de déplacement Services (traduction, etc.)</p>

	<p>engagements liés aux océans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adresser à la communauté élargie des intervenants et s'engager avec les partenaires (comme les ONG, secteur privé, banques de développement, donateurs, etc.) en promouvant et en soutenant un Partenariat mondial pour la région Grande Caraïbe (Partenariat CLME+ établi actuellement en vertu du Projet CLME+), en invitant, par exemple, de nouveaux intervenants pour le partenariat, en suivant et en élaborant des rapports sur les résultats des partenariats et en organisant un Forum de partenariat régulier</li> </ul>		<p>l'océan, qu'ils s'agissent d'agences gouvernementales, d'ONG, d'entreprises, d'investisseurs ou de partenaires de financement. Le Partenariat (CLME+) permet ce mécanisme.</p>		
<p><b>6. Renforcer les interfaces science-politique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les organismes de recherche, universités et autres organisations scientifiques entreprenant des recherches en rapport avec la durabilité des océans dans la région</li> </ul>	<p>L'information scientifique et les résultats de recherche ne sont pas facilement disponibles ou accessibles et/ou ne sont pas utilisés efficacement pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques</p>	<p>L'amélioration des liens « science-politique » via l'élaboration d'une connectivité avec les processus politiques permet un développement avancé et efficace des connaissances</p>	<p>Groupes de travaux</p> <p>Secrétariat : Personnel technique (temps partiel 50 %)</p>	<p>Coûts de réunion Salaires Espace de bureau Indemnités/Frais de déplacement Services (traduction, etc.)</p>

	<p>Grande Caraïbe, en particulier la science pouvant combler les lacunes de connaissances pour améliorer les politiques, la gestion, les investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des partenariats avec des institutions de recherche pour partager des données et des informations scientifiques, coordonner des activités et identifier les possibilités de collaboration en recherche dans les sciences naturelles et sociales et la technologie, et réviser et élaborer des rapports sur la Stratégie de recherche CLME+ (développée sous le Projet CLME+)</li> <li>• Identifier et établir une connectivité avec les processus politiques ayant besoin d'apports scientifiques pour déterminer les besoins en matière de recherche</li> </ul>		<p>scientifiques de pointe pour guider les décisions politiques</p>		
--	---	--	---	--	--

<p><b>7. Identification de nouveaux domaines de collaboration et questions émergentes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier de nouveaux domaines de collaboration régionale au-delà des programmes de travail des OIG</li> <li>• Identifier et traiter les nouveaux problèmes pour la collaboration régionale, y compris l'incorporation dans les instruments régionaux de durabilité des océans (PAS CLME+ et autres) et le développement d'approches communes (p. ex., les systèmes de certification)</li> <li>• Développer une compréhension et une vision communes d'une économie bleue dans le contexte du développement durable face au changement climatique dans la région Grande Caraïbe</li> </ul>	<p>Aucun mécanisme en place pour identifier et évaluer conjointement les questions émergentes nécessitant une action intersectorielle régionale ou ayant la possibilité de générer des bénéfices à l'échelle de la région ; Ainsi que pour identifier de nouveaux partenaires potentiels de collaboration sur ces questions, et explorer de nouvelles approches novatrices de coopération régionale et d'harmonisation dans la Gouvernance des océans</p> <p>Aucune compréhension/définition commune de l'économie bleue dans le contexte du développement durable basé sur l'océan, aucune stratégie régionale commune en place</p>	<p>Les organisations partenaires identifieront les nouveaux domaines de collaboration avec des défis communs et généreront des opportunités pour l'ensemble de la région ; cela comprend de nouvelles approches et innovations dans la Gouvernance des océans.</p> <p>Une conception et une vision régionales communes concernant les stratégies de l'économie bleue permettront de mieux travailler ensemble vers des objectifs communs et d'élaborer des stratégies communes.</p>	<p>Groupes de travaux</p> <p>Secrétariat : Personnel technique (temps partiel 50 %)</p>	<p>Coûts de réunion Salaires Espace de bureau Indemnités/Frais de déplacement Services (traduction, etc.)</p>
<p><b>8. Développement de programmes conjoints</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les domaines de programme et les propositions de développement des programmes conjoints qui contribuent</li> </ul>	<p>Un degré limité de développement du programme conjoint entre les OIG. Des programmes élaborés individuellement par les OIG ou les pays peuvent donner lieu à des chevauchements et duplications, et donc</p>	<p>La programmation conjointe permet de conjuguer les efforts et les ressources pour les problèmes qui ne peuvent être résolus que par des actions globales intégrés</p>	<p>Groupes de travaux</p> <p>Secrétariat : Personnel technique (temps partiel 50 %)</p>	<p>Coûts de réunion Salaires Espace de bureau Indemnités/Frais de déplacement Services (traduction, etc.)</p>

	<p>aux instruments, objectifs et engagements de la durabilité des océans à mettre en œuvre par les pays, les organisations régionales et/ou les autres partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et élaborer des programmes qui appuient et renforcent la transition vers une économie bleue durable et résistante au changement climatique</li> <li>• Engager les partenaires internationaux de financement pour guider l'orientation des programmes d'appui</li> </ul>	<p>réduire l'efficacité financière</p>	<p>au niveau régional. Les projets communs peuvent également réaliser des synergies au niveau sous-régional (réduction des duplications, mise en commun des ressources, amélioration du potentiel d'amortissement des subventions et efficacité de mise en œuvre)</p>		
<p><b>9. Financement durable et mobilisation des ressources pour la Gouvernance des océans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner et suivre l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de financement durable pour le Cadre de gouvernance régionale des océans dans la région Grande Caraïbe et faciliter les efforts de mobilisation des ressources stratégiques conjointes pour assurer</li> </ul>	<p>Aucune approche commune pour la mobilisation des ressources et la collecte de fonds, d'où le fait que les « nouvelles » sources de financement restent largement inexploitées (financement climatique, investissements dans l'économie bleue, etc.)</p>	<p>Exploitation de nouvelles sources potentielles de financement durable pour les organisations partenaires comme le financement climatique, les investissements dans l'économie bleue, etc.</p> <p>Renforcer la durabilité financière des CGR (incluant le Mécanisme de coordination lui-même) sur le</p>	<p>Groupes de travaux</p> <p>Secrétariat : Personnel technique (à temps partiel ou à temps plein)</p>	<p>Coûts de réunion Salaires Espace de bureau Indemnités/Frais de déplacement Services (traduction, etc.)</p>

	<p>un financement continu et appuyer la Gouvernance des océans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le financement des programmes, projets et activités qui contribuent aux principaux instruments, objectifs et engagements de durabilité des océans dans la région Grande Caraïbe, en particulier les projets intersectoriels et en ligne avec les stratégies de développement durable basées sur les océans, dont l'économie bleue, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe</li> <li>• Intégré dans une stratégie de développement durable basée sur les océans (dont l'économie bleue), élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de financement novateurs pour mobiliser l'investissement privé pour la</li> </ul>		<p>long terme via une approche commune pour la durabilité financière incluant des sources et un mécanisme innovant</p>		
--	---	--	--	--	--

	Gouvernance des océans et le financement de l'économie bleue				
--	---	--	--	--	--

## Annexe 4 : Estimation des coûts par fonction

Estimation de l'éventail des coûts (dollars) par fonction			Fonction 1 Suivi des avancées et coordination des programmes		Fonction 2 Communication et sensibilisation		Fonction 3 Coordination et consolidation des politiques		Fonction 4 Gestion des connaissances et partage des données		Fonction 5 Engagement des intervenants		Fonction 6 Interfaces science- politique		Fonction 7 Nouveaux enjeux		Fonction 8 Développement du programme conjoint		Fonction 9 Mobilisation des ressources et financement durable		
	Estimation basse par élément de coût	Estimation élevée par élément de coût	Basse	Élevée	Basse	Élevée	Basse	Élevée	Basse	Élevée	Basse	Élevée	Basse	Élevée	Basse	Élevée	Basse	Élevée	Basse	Élevée	
<b>Salaires du personnel du Secrétariat (brut annuel avec les avantages, etc.) - Les estimations varient en fonction de l'emplacement du Secrétariat et si le personnel est recruté comme personnel des NATIONS UNIES</b>			Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		Salaires personnel (brut annuel)		
Personnel technique de niveau supérieur (intl.) [1]	125000	200000	125000	200000															125000	200000	
Personnel technique de niveau moyen (intl.) [1]	90000	136000	90000	136000	45000	68000	45000	68000			45000	68000			45000	68000	45000	68000			
Personnel technique de niveau d'entrée (intl.) [1]	44000	96000							22000	48000			22000	48000					44000	96000	
Personnel administratif (nat./régional) [2]	24000	60000	12000	60000															12000	60000	
<b>Coûts supplémentaires pour les activités (à l'exception des frais de réunion du personnel)</b>			Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		Coûts par activité (coût annuel moyen)		
Production du Rapport SOMEE (tous les 4 ans) [3] - Fonction 1	50000	65000	125000	162500																	
Production du matériel de communication (tous les ans) - Fonction 2	10000	50000			10000	50000															
Maintenance technique du site Internet des connaissances (tous les ans) - Fonction 4	10000	30000						10000	30000												
Événement Forum de partenariat (tous les 4 ans) - Fonction 5	70000	125000									17500	62500									
Table ronde des donateurs (tous les 2 ans) - Fonction 9	15000	75000																	7500	37500	
<b>Coûts des services de traduction (annuels) - Les estimations varient selon le volume exact du matériel à traduire</b>			Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		Traduction (coût moyen annuel)		
Traduction de documents clés en 1 langue (les rapports de réunion, notes de concept et des communications internes et externes, etc.) (par an)	20000	60000	8000	24000	6000	18000	1000	3000			1000	3000	1000	3000	1000	3000	1000	3000	1000	3000	
Traduction d'un plus grand ensemble de documents vers 1 langue (rapports programmatiques, articles, etc.) (par an)	20000	80000							20000	80000											
<b>Frais administratifs (annuels pour bureau et dépenses) - Les estimations varient en fonction de l'emplacement du Secrétariat</b>			Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		Coûts administratifs (annuels)		
Jusqu'à 3 membres du personnel	20000	50000	20000	50000																	
Par membre du personnel supplémentaire	1500	5000			1500	5000	1500	5000	1500	5000	1500	5000	1500	5000	1500	5000	1500	5000	4500	15000	
<b>Coûts de réunion (Groupe de direction, Groupe exécutif, Groupes de travaux) par réunion - les estimations varient en fonction de l'emplacement de la réunion, du nombre de jours et du nombre de participants</b>			Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		Frais de réunion (annuels)		
Par réunion physique pour 2-3 jours (location de la salle de réunion, restauration, assistance technique, frais de déplacement et indemnités des participants)																					
10 à 20 personnes (Groupe exécutif) [4]	15000	50000	30000	200000																	
10 à 30 personnes (Groupes de travaux) [5]	15000	75000	30000	150000		15000	75000	15000	75000	15000	75000	15000	75000	15000	75000	15000	75000	15000	75000	15000	75000
30 à 50 personnes (Groupe de direction) [6]	35000	125000	17500	62500																	
Réunion virtuelle	1200	2000	1200	2000																	
<b>Frais de déplacement (annuels)</b>			Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		Frais de déplacement (annuels)		

Frais de déplacement (personnel du Secrétariat) – Les estimations varient selon la destination et les jours de déplacement					Frais de déplacement (annuels)															
Par personne et par déplacement de 2 à 3 jours (transports et indemnités) [8]	1000	3000	12000	72000	4000	12000	4000	12000	4000	12000	4000	12000	4000	12000	4000	12000	12000	36000		
			Estimation totale		Estimation totale		Estimation totale		Estimation totale		Estimation totale		Estimation totale		Estimation totale		Estimation totale		Estimation totale	
			470.700	1.119.000	66.500	153.000	66.500	163.000	72.500	250.000	84.000	225.500	43.500	143.000	66.500	163.000	66.500	163.000	221.000	522.500

## Annexe 5 : Opportunités de financement stratégique pour les OIG

### 1. Programme pour l'environnement des Caraïbes de l'ONU (PEC PNUE)

**Situation actuelle :** Le budget de base du PEC PNUE est financé par les contributions des membres au Caribbean Trust Fund (CTF) ainsi que par les contributions en nature de ses membres. Le montant total annuel des contributions des membres au CTF est actuellement de 1 264 308 dollars. Les projets et les activités sont principalement financés par le FEM, les pays membres et les donateurs bilatéraux et ils sont co-financés par le CTF. Le CTF constitue une source de financement relativement fiable pour le PEC PNUE mais il ne soutient pas pleinement la mise en œuvre des programmes et projets. Bien que les fonds extrabudgétaires couvrent la majeure partie du programme de travail, certaines parties de ce programme restent sous-financées en permanence. Les paiements effectifs effectués par les pays membres au CTF sont en baisse par rapport aux contributions convenues les années passées, et certains pays ont accumulé des contributions d'un montant remarquable. Le Secrétariat cherche activement à recevoir des contributions et encourage les membres à compenser leurs contributions exceptionnelles en accueillant des réunions et en mobilisant par eux-mêmes un soutien bilatéral. Suite à la baisse des contributions, il a néanmoins fallu financer certains frais de fonctionnement du Secrétariat par des organismes extérieurs au projet. Il arrive que des projets plus petits ne disposant pas des ressources adéquates pour contribuer aux frais de fonctionnement du Secrétariat (y compris le financement de l'équipe du projet) ne soient pas réalisés de manière aussi efficace.

Les activités du programme co-financées par des donateurs incluent le FEM (IWEco, CReW, projet CLME+) et les gouvernements italien (projet EBM) et allemand (via le projet ECMMAN). Plusieurs États membres fournissent également des contributions extrabudgétaires, p. ex. en accueillant des réunions et en détachant des experts (p. ex. la Jamaïque, la France ou les États-Unis via le ministère des Affaires étrangères, la NOAA et l'EPA). LE PEC PNUE coopère également avec le secteur privé pour financer le Centre régional de formation et d'information en cas d'urgence de pollution marine.

**Stratégie pour mobiliser les ressources :** Une stratégie de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration dans le cadre d'une nouvelle stratégie globale pour le PEC PNUE. Les sujets en discussion sont : Analyse des besoins et des priorités des États membres et des priorités actuelles des donateurs ; diversification du portefeuille des donateurs ; durabilité et amélioration du statut du fonds de donation ; potentiel de réduction des coûts, augmentation des ressources humaines par des contributions en nature du personnel ainsi que par l'engagement de volontaires et de stagiaires, approches conjointes des donateurs avec d'autres OIG, partenariats avec le secteur privé pour accéder au financement de projets sur la biodiversité, l'économie bleue et le changement climatique. Les relations avec les donateurs sont gérées au siège de l'ONU Environnement.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources) :** Bien que la Convention de Carthagène et son protocole ne mentionnent pas le changement climatique, le PEC PNUE est chargé de prendre part à des projets et à des activités visant à répondre au problème du changement climatique s'ils soutiennent tous les objectifs de la Convention et de son protocole. On discute actuellement de la possibilité d'inclure de façon plus importante les problématiques du

*Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes* 106

changement climatique ainsi que l'économie bleue dans sa nouvelle stratégie. Tous deux constitueraient de nouvelles opportunités de financement pour les projets. Selon le PEC PNUE, on pourrait augmenter l'influence du financement pour la biodiversité, et la mise en place du mécanisme de coordination pourrait soutenir le PEC PNUE à s'imposer comme médiateur pour les projets liés à la biodiversité marine à travers la région.

Le PEC PNUE coopère déjà avec la COPACO, le CRFM et l'OSPESCA et dispose d'un mémorandum d'entente avec IOCARIBE. Des activités conjointes de mobilisation des ressources semblent souhaitables, aussi bien pour leurs travaux existants que pour une coordination plus étroite sur le thème de la réduction des risques de catastrophes et sur le thème des risques environnementaux (p. ex. algues sargasses).

Alors que le PEC PNUE gère le projet « du massif au récif » IWEco dans la région CLME+ Est, le CCAD réalise quant à lui le projet « du massif au récif » MAR2R dans la région CLME+ Ouest. L'échange d'expériences et la synthèse des connaissances représentent une opportunité pour les deux organismes et pourraient constituer un point de départ pour explorer les possibilités de traiter et d'acheminer systématiquement les fonds pour l'approche « du massif au récif » à travers la région.

## 2. Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)

**Situation actuelle :** Les coûts de base sont actuellement financés par le Programme ordinaire de la FAO avec approximativement 200 000 à 220 000 par an (en liquide ou en nature). Pour mettre en œuvre son programme de travail, la COPACO s'appuie sur des contributions en liquide ainsi qu'en nature des pays membres, des organisations partenaires, du Programme de coopération technique de la FAO (PCT) et des partenaires internationaux du développement. Ces dernières années, le budget alloué par le Programme ordinaire de la FAO n'était pas au niveau des montants demandés. La COPACO a récemment obtenu avec beaucoup de succès plusieurs subventions du FEM (REBYC-II LAC ; Caribbean Billfish Project ; CC4FISH ; projet StewardFish). Néanmoins, la participation à un certain nombre de grands projets augmente aussi les coûts administratifs. Pendant la période intersessions de 2016-2018, le financement a été suffisant pour mettre en œuvre deux tiers du programme de travail convenu. Des fonds extrabudgétaires importants émanant de quelques membres individuels et de pays donateurs ont été déterminants pour financer les frais de voyage des réunions habituelles. Les frais de voyage représentent également un défi pour les réunions des groupes de travail, c'est pourquoi le Secrétariat encourage les participants à rechercher eux-mêmes des fonds. La COPACO a créé un fonds d'affectation spéciale pour les contributions extrabudgétaires, mais aucune contribution n'a été enregistrée à ce jour. Outre le FEM, la Banque mondiale, la banque interaméricaine de développement et le gouvernement norvégien font également partie des donateurs internationaux. Des membres comme la France, le Japon, les États-Unis et Trinité-et-Tobago font partie des contributeurs extrabudgétaires importants. La COPACO a également reçu un soutien en nature d'organismes partenaires tels que le CFMC, l'IFREMER (France), la JICA (Japon), le CRFM et la NOAA (États-Unis). L'UE, également membre, accorde des subventions à des projets (p. ex. via DG MARE ou DG DEVCO).

**Stratégie pour mobiliser les ressources :** La COPACO dépend de l'unité des ressources de la FAO pour les règles financières ainsi que pour ses relations avec les donateurs. Une grande priorité a été accordée à la mobilisation des ressources par le plan de stratégie à moyen terme 2014-2020 adopté par la COPACO 15 et une approche de planification stratégique a été élaborée afin d'améliorer cette mobilisation des ressources. La structure juridique et de financement de la COPACO sera sujette au changement suite à un processus de réorientation stratégique qui aboutira à la création d'une ORGP. Il n'a pas encore été décidé si cette ORGP sera créée sous l'égide de la FAO ou de façon indépendante. Il a été proposé de couvrir les coûts annuels estimés par les pays membres, sur la base de leurs volumes de capture respectifs<sup>40</sup>.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources) :** La COPACO travaille actuellement en étroite collaboration avec le CRFM et l'OSPESCA dans le cadre de la gestion intégrée des pêches côtières, promeut avec succès des partenariats, p. ex. avec des scientifiques, et fait participer d'autres organisations régionales aux groupes de travail. La création d'une ORGP offrirait vraisemblablement de nouvelles opportunités de mobilisation des ressources puisque le nouveau niveau d'intégration régionale dans les secteurs de la pêche viendra probablement renforcer la position des ORGP ainsi que celle de l'OSPESCA et du CRFM. Il convient toutefois de décider du dispositif juridique spécifique au préalable pour pouvoir évaluer ces implications. Si l'ORGP était créée indépendamment de la FAO, elle pourrait par exemple assurer une liaison directe avec les donateurs potentiels ainsi que puiser dans de nouvelles sources de revenus, néanmoins un nouvel organisme indépendant devrait d'abord s'établir comme partenaire au sein de la communauté internationale.<sup>41</sup>

Le PEC PNUE pourrait être un autre partenaire stratégique pour de futures activités conjointes. La COPACO ayant de l'expérience en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre des activités liées à l'adaptation au changement climatique (CC4FISH), les entités régionales accréditées auprès du Fonds vert pour le climat (p. ex. la BDC, le CCCCC) pourraient être des partenaires stratégiques pour de futurs projets concernant l'adaptation au changement climatique dans le secteur de la pêche.

Il a été proposé de modifier le mandat de la future ORGP afin de tenir compte de l'initiative de la FAO « Croissance bleue dans le monde ». Étant donné que l'économie bleue représente une opportunité exceptionnelle pour le secteur de la pêche, la future ORGP est bien placée pour faciliter et catalyser les activités de l'économie bleue concernant la pêche au sein de la région CLME+. Les investissements pour une pêche durable pourraient bien être poursuivis en coopération avec les banques de développement régionales.

### **3. COI de la Sous-Commission pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale (IOCARIBE) de l'UNESCO**

**Situation actuelle :** IOCARIBE est financé par le Programme ordinaire de l'UNESCO, par des contributions volontaires des États membres ainsi que par les fonds des donateurs. IOCARIBE reçoit approximativement 500 000 dollars par an de la part du Programme ordinaire de l'UNESCO pour les fonctions essentielles ainsi que pour le financement de démarrage des programmes. Les allocations du budget global de l'UNESCO à la COI sont renégociées tous les deux ans au niveau mondial. La

<sup>40</sup> FAO, 2018. Document de travail à l'appui du processus de réorientation stratégique de la COPACO, par Teresa Amador, conseillère juridique indépendante. Document de référence pour la première réunion préparatoire sur l'établissement d'une ORGP dans la zone de la COPACO.

<sup>41</sup> FAO, 2018. Document de travail.

décision prise par les États-Unis en 2011 de se retirer de l'UNESCO crée des contraintes de taille pour le budget de l'UNESCO, ce qui a également une incidence sur le financement de la COI et de ses sous-commissions. IOCARIBE n'a pu fonctionner correctement que grâce à des contributions volontaires extrabudgétaires des États membres et aux contributions des donateurs. Les États membres de IOCARIBE ont créé le projet CLME en 2001. IOCARIBE contribue à hauteur de 180 000 dollars au projet CLME+, en couvrant les coûts d'un poste qui viennent s'ajouter au co-financement officiel du projet CLME+. IOCARIBE collecte des fonds pour des projets de donateurs bilatéraux tels que l'USAID, le NORAD, l'UE et le SIDA et développe des projets communs avec d'autres organisations des Nations Unies, des universités nationales et des centres de recherche.

**Stratégie pour mobiliser les ressources** : La stratégie à moyen terme 2014-2021 de la COI appelle à intensifier les efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès de partenaires institutionnels et privés, pour créer des partenariats public-privé et pour développer des propositions de projets de financement extrabudgétaire en coopération avec d'autres agences des Nations Unies, avec les organismes intergouvernementaux et avec les projets régionaux. IOCARIBE élabore actuellement une stratégie de mobilisation des ressources conforme à sa propre stratégie.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources)** : Le travail de IOCARIBE revêt une très haute importance pour de nombreux secteurs commerciaux et contribue de façon précieuse à la Planification Spatiale Maritime, à la gestion intégrée des zones côtières et au développement des ports. La fourniture de données, la recherche et enfin le développement de systèmes d'alerte précoce (comme les algues sargasses, les déversements d'hydrocarbures, les risques de tsunamis) réduisent les risques d'investissement dans de nombreux secteurs commerciaux tels que le tourisme et la pêche et améliorent la sécurité maritime. La coopération stratégique avec le secteur privé (p. ex. sous forme de co-financement de projets ou même de partenariats public-privé) constitue par conséquent une opportunité importante. Cela pourrait aussi être poursuivi conjointement avec d'autres membres du MCI. IOCARIBE collabore déjà étroitement avec le PEC PNUE, le PNUD et le CRFM. La coopération dans le domaine des systèmes d'alerte précoce (algues sargasses, déversements d'hydrocarbures) pourrait être bénéfique pour les OIG liées à la pêche ainsi que pour le PEC PNUE. En collaboration avec la BID, IOCARIBE explore également la pertinence du secteur des assurances. IOCARIBE pourrait également promouvoir l'évaluation des écosystèmes marins de la région, une activité mieux menée dans le cadre d'un effort régional coordonné. Cela est en lien avec les activités d'acquisition concernant la limitation du changement climatique. Étant donné que la COI-UNESCO fait déjà partie de l'Initiative Carbone Bleu avec l'UICN, il pourrait être bénéfique pour IOCARIBE d'explorer les opportunités d'un projet pilote caribéen de recherche sur le carbone bleu. Il existe déjà une expertise parmi les membres du MCI concernant la mise en œuvre de projets REDD+, comme p. ex. avec le CCAD. Le carbone bleu pourrait être une opportunité de financer la préservation des écosystèmes marins dans les pays de la région CLME+ dans le futur.

#### **4. Organización del Sector Pesquero y Acuicola del Istmo Centroamericano – OSPESCA (Organisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'isthme de l'Amérique centrale)**

**Situation actuelle** : L'OSPESCA est financée par les contributions annuelles régulières des membres et par les programmes de financement des donateurs. Le budget ordinaire est de 200 000 dollars. La fiabilité des contributions des membres représente l'un des défis majeurs de l'OSPESCA. Les contributions qui sont convenues ne sont pas perçues à temps ou ne sont pas entièrement perçues.

Pour mener à bien les activités de l'OSPESCA, la direction estime que les contributions devraient être de 31 460 dollars supérieures à ce qui est actuellement convenu.

Comme convenu par les États membres, l'OSPESCA bénéficie pour certains projets du soutien administratif de l'Organisation internationale régionale de santé agricole (OIRSA), ceci sur la base d'un accord conclu entre les deux organisations et selon lequel l'OIRSA prélève 5,5 % de frais généraux. Pour ce qui est du financement des programmes, le budget annuel de l'OSPESCA a varié de manière significative au cours des deux dernières années. Le projet CLME+ est actuellement la seule source sécurisée de financement externe du projet. Outre le FEM, le ministère des Affaires étrangères des États-Unis, la République de Chine (Taïwan), la FAO, l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement (AECID), The Pew Charitable Trust et The Nature Conservancy (TNC) font partie des donateurs internationaux (pour des projets comme ALINPESCA et PESCAPUERTOS ou le soutien à la gouvernance pour lutter contre la pêche INN, entre autres).

**Stratégie pour mobiliser les ressources :** La Direction régionale de l'OSPESCA prévoit d'assurer la coordination avec les autorités nationales des pays membres en charge des allocations budgétaires, au-delà des ministères chargés de la pêche, afin de résoudre la problématique des contributions en retard. Il est par ailleurs prévu de renforcer la coopération au sein des institutions du SICA ainsi que la coopération avec les PME et les ONG œuvrant dans le secteur de la pêche.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources) :** La politique des pêches et de l'aquaculture traite des liens entre la pêche et l'aquaculture et les thématiques plus larges de l'économie bleue que sont le commerce, le tourisme et le changement climatique. La Direction régionale élabore actuellement une stratégie liée à l'économie bleue. L'OSPESCA est éligible pour générer des revenus liés aux services. Cela pourrait aller de la création d'un bulletin d'informations hebdomadaire à la médiation pour les projets liés à l'économie bleue pour le secteur de la pêche ainsi qu'à des activités de conseil auprès des développeurs de projets dans la région du SICA.

L'OSPESCA a signé des mémorandums d'entente avec entre autres le CRFM, le CCAD et la FAO. L'OSPESCA coopère avec le CCAD dans le cadre d'accords de travail ainsi que pour développer une politique sur l'environnement côtier et marin. Un programme de travail commun impliquant également une coordination au niveau des pays entre les hautes autorités de la pêche et de l'environnement est en cours d'élaboration. Un plan d'action a par ailleurs été mis au point avec le CRFM, mais les ressources sont insuffisantes pour le réaliser dans sa totalité. L'OSPESCA a été considérée comme un acteur important du projet MAR2R, bien qu'il ne s'agisse pas d'une agence d'exécution. Ces liens étroits avec d'autres membres du MCI pourraient profiter aux efforts conjoints en matière de mobilisation des ressources, en particulier si la coordination régionale dans le secteur de la pêche s'améliore.

##### **5. Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo – CCAD (Commission d'Amérique centrale sur l'environnement et le développement)**

**Situation actuelle :** Le travail de la CCAD est financé par les contributions régulières des membres et par les financements des donateurs (dons). Dans certains des projets mis en œuvre par la CCAD ou auxquels l'organisation participe, le budget n'est pas réalisé directement par la CCAD mais par des parties tierces. Le budget ordinaire est de 160 000 dollars par an. Depuis 2001, les contributions effectives se sont élevées à approximativement 70 % de ce qui avait été convenu. En raison de cette situation, le Secrétariat de la CCAD ne compte que deux membres dans son personnel au lieu de trois. Le budget alloué aux travaux liés à la gouvernance des océans n'est pas spécifiquement défini. Il est

essentiellement basé sur une petite partie des contributions des États membres (par rapport au temps de travail du personnel et aux autres coûts institutionnels) ainsi que sur le budget du projet MAR2R financé par le FEM, qui soutient certains des pays de la CCAD ainsi que le Mexique. L'Allemagne est un autre donateur important via le Fonds pour la barrière de corail mésoaméricaine (MAR). Ces fonds ne sont pas directement mis en œuvre par la CCAD mais l'organisation est représentée au conseil d'administration des fonds par un représentant. En ce qui concerne le financement du programme, le budget sert surtout aux questions qui ne sont pas spécifiquement liées à la gouvernance des océans, en particulier au changement climatique ainsi qu'aux écosystèmes terrestres, comme la gestion des forêts et REDD+ (GIZ). Le Japon, avec la JICA, est également un donateur pour les fonds des projets liés à la biodiversité.

**Stratégie pour mobiliser les ressources :** Afin de répondre aux défis posés par le financement, le conseil des ministres a chargé le Secrétariat de la CCAD de développer une stratégie à ce sujet. Un consultant a été engagé et a récemment réalisé un diagnostic de la situation actuelle, sur la base duquel la stratégie a été développée. La CCAD prévoit de diversifier sa base de donateurs en se concentrant sur les problèmes liés à la biodiversité et au changement climatique. La CCAD a récemment noué une coopération étroite avec la CABI. Élaborer des propositions d'activités liées à l'adaptation climatique fait partie des activités communes. CABI est une entité accréditée par le Fonds vert pour le climat.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources) :** Des comités techniques existent pour les différents domaines de travail thématiques du CCAD, et peuvent être créés pour des sous-thèmes. Il n'y a aucun comité sur les océans actuellement. Le cadre stratégique régional pour l'environnement 2015-2020 (ERAM) mentionne l'augmentation des projets liés au carbone bleu comme objectif. Le CCAD collabore avec la GIZ sur REDD+. Cela pourrait constituer un point de départ pour développer une proposition sur le carbone bleu (p. ex. conjointement avec IOCARIBE). Bien que la COI-UNESCO soit déjà partenaire de l'initiative internationale « Carbone Bleu » axée sur les recherches, il existe également un programme du FEM sur les « forêts bleues » en coopération avec notamment l'Initiative Carbone Bleu du PNUE. Ce sujet pourrait contribuer à intégrer les problématiques liées au changement climatique, à la biodiversité et à la gouvernance des océans et pourrait convaincre les donateurs, en particulier pour ce qui est de l'effort coordonné au niveau régional pour éviter les recouvrements. En outre, le transfert des connaissances et l'échange des leçons tirées des projets MAR2R et IWeco entre le CCAD et le PEC PNUE en tant qu'OIG axées sur la biodiversité pourraient être bénéfiques.

## 6. Secrétariat de la Communauté caribéenne (CARICOM)

**Situation actuelle :** Le Secrétariat de la CARICOM est financé par les contributions régulières des membres et par les dons des donateurs (approximativement 70:30 en 2017). D'autres institutions de la CARICOM telles que le CRFM reçoivent des contributions directes des membres et des fonds de donateurs. Les contributions annuelles des États membres se sont élevées à 20 197 197 dollars. Les contributions sont calculées sur la base d'une formule déterminée, liée au PIB et mise à jour périodiquement. Le sous-programme ayant pour thème le développement durable reçoit 0,68 % du budget de base, et le sous-programme consacré à l'environnement 0,23 %. Le budget global est en baisse depuis 2015 suite à la diminution des dons de donateurs. Bien que certains pays aient des arriérés de paiement, les contributions des membres restent relativement stables. Les contributions de certains membres ont récemment été affectées par le redressement national qui a suivi les ouragans de 2017. Les fonds des donateurs sont principalement destinés aux projets de

*Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable* 111  
*pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes*

développement communautaire ainsi qu'à l'économie et au marché unique caribéen (le CSME). Les problèmes relatifs à la biodiversité et au contrôle de la pollution sont sous-financés, en particulier ceux liés au milieu marin. Si la CARICOM travaille globalement avec un large éventail de donateurs, ce n'est pas le cas pour toutes les questions relatives à la gouvernance des océans. Les projets relatifs à la gouvernance des océans sont actuellement réalisés avec le soutien de l'UE (politique concernant les ressources naturelles et développement des capacités pour les AME) et du gouvernement du Kazakhstan (directive-cadre sur l'eau). Le Japon, avec la JICA, est un important donateur de fonds pour les projets de la CARICOM.

**Stratégie pour mobiliser les ressources :** Le Secrétariat de la CARICOM dispose d'un département de mobilisation des ressources et d'assistance technique qui dirige la mobilisation des ressources extérieures du Secrétariat de la Communauté caribéenne, coordonne les relations de coopération pour le développement et assure la formation et l'assistance technique nécessaires pour améliorer la gestion des projets financés pour les PDI. Le Secrétariat de la CARICOM améliore actuellement ses systèmes de suivi et d'évaluation et renforce son engagement en matière de politique étrangère afin de tirer parti des opportunités existantes et nouvelles avec les partenaires qui n'étaient pas engagés précédemment. La CARICOM développe également des stratégies pour faire participer efficacement le secteur privé.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources) :** Les différentes relations qu'entretient la CARICOM avec les donateurs et son unité spéciale consacrée à la mobilisation des ressources peuvent être vues comme des atouts précieux pour s'attirer un soutien international vis-à-vis de la gouvernance des océans. En outre, une organisation intergouvernementale traitant plusieurs thèmes comme la CARICOM est extrêmement bien placée pour identifier les façons de conjuguer les objectifs de développement économique à ceux de la protection de l'environnement comme points de départ d'une stratégie régionale de croissance bleue ou d'économie bleue. Si les membres de la CARICOM développaient un programme d'économie bleue coordonné au niveau régional et que les OIG usaient en même temps de leur position pour obtenir et coordonner le soutien des partenaires de développement, cela pourrait mener à une redéfinition des priorités du financement des questions liées à la gouvernance des océans et profiter à l'ensemble de la région.

## 7. Mécanisme régional de gestion des pêches dans les Caraïbes (CRFM)

**Situation actuelle :** Le CRFM est financé par les contributions des pays membres ainsi que par des donateurs internationaux. Le montant annuel convenu de la contribution des membres est de 960 500 dollars. Les contributions effectivement reçues ont été d'environ 25 % inférieures au niveau convenu ces dernières années. Le Secrétariat tente de combler les déficits de financement par l'intermédiaire des frais liés aux projets. Le niveau des contributions convenues des membres est considéré comme suffisant pour couvrir les frais de base, néanmoins on peut difficilement se permettre l'expertise technique interne qui serait utile aux tâches requises pour le projet. Les défis concernant le financement durable du Secrétariat du CRFM ont déjà été traités au cours d'un examen indépendant des performances en 2013, celui-ci ayant recommandé de ne prévoir qu'un site pour le Secrétariat et d'appliquer ou d'examiner les sanctions prévues pour les membres qui ne contribuent pas. Le CRFM est éligible et a généré des revenus en fournissant des services de conseil à une petite échelle. Le FEM, la BID et le Japon font partie des donateurs. Le CRFM coopère avec des partenaires et contribue à des projets financés par des donateurs ne faisant pas partie du budget du CRFM.

**Stratégie pour mobiliser les ressources :** Afin de mobiliser des fonds supplémentaires, le CRFM coopère avec l'unité de mobilisation de ressources de la CARICOM<sup>42</sup> pour assurer le financement des projets et a par ailleurs créé son propre comité de mobilisation des ressources en 2016. L'adaptation au changement climatique fait partie des objectifs stratégiques du CRFM. Selon le Secrétariat du CRFM, la création d'un fonds d'affectation spéciale est à l'étude, avec possiblement la participation du secteur privé. La génération de revenus provenant de la prestation de services de conseil est considérée comme une option de financement supplémentaire si de telles activités concordent avec le mandat du CRFM et avec ses objectifs stratégiques.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources) :** Le CRFM a développé un concept de projet sur les algues sargasses suite à la floraison de 2018 qui a grandement affecté les secteurs du tourisme et de la pêche. Les OIG du MCI (p. ex. IOCARIBE, le PEC PNUE, la COPACO) et au-delà ont participé à cet effort à un stade précoce. Une enquête financée par la JICA est actuellement en cours avec une large participation des acteurs concernés. Le CRFM coopère également avec la JICA pour réaliser un projet de suivi sur 4 ans du projet de cogestion des pêches dans les Caraïbes, qui mettra l'accent sur la gestion des ressources côtières dans six pays cibles. Par suite d'une coopération technique avec la COPACO FAO (en partenariat avec le projet CC4FISH financé par le FEM), le CRFM a pu accélérer l'approbation du Protocole sur l'adaptation au changement climatique et sur la gestion des risques de catastrophes dans les pêches et l'aquaculture lors du conseil ministériel d'octobre 2018. Le CRFM est devenu l'organisme responsable des compétences en matière de pêche pour le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR) financé par le CIF. Ces activités, tout comme le fait que la CARICOM soit devenue une entité accréditée par le Fonds vert pour le climat, constituent de puissants atouts pour mobiliser des fonds pour les efforts liés à l'adaptation au changement climatique. Le CRFM et le Centre régional du changement climatique ont développé et soumis une proposition de projet au Fonds vert pour le climat pour lutter contre le changement climatique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Ces exemples montrent également comment une coordination régionale peut améliorer l'efficacité des efforts liés à la gouvernance des océans en général. La mise en place d'une ORGP pourrait de plus avoir un effet bénéfique sur l'obtention de subventions pour le CRFM, une approche coordonnée au niveau régional ayant l'avantage de convaincre les donateurs. Une stratégie ou un cadre régionaux pour l'économie bleue pourraient également améliorer le financement des activités du CRFM, puisque les projets liés à l'économie bleue présentent un fort potentiel, en particulier dans le secteur de la pêche. Le CRFM et la Banque latino-américaine de développement ont mis au point un formulaire d'identification de projet pour un projet régional axé sur la promotion du commerce biologique bleu.

## 8. Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS)

**Situation actuelle :** Le budget institutionnel de base, qui consiste en des contributions des États membres et en des unités autofinancées de la Commission, représente 40 % du budget total. Les projets sont principalement financés par des PDI. Les projets liés à la gouvernance des océans sont financés par le FEM (CROP), l'UE, le CMEP britannique ainsi que par le gouvernement allemand (ECMMAN) par l'intermédiaire du TNC. Parmi les autres donateurs, on compte l'UNICEF, la Banque mondiale, le PNUD, la GIZ, le Fonds vert pour le climat et l'AFD.

<sup>42</sup> Le mandat de l'Unité de mobilisation des ressources de la CARICOM comprend la collecte de fonds pour soutenir les politiques, les programmes et les institutions de la CARICOM, CRFM y compris. Leurs initiatives incluent presque toujours le CRFM.

**Stratégie pour mobiliser les ressources :** L’OECO prévoit de réduire les coûts et de renforcer les partenariats avec les donateurs. Une stratégie de mobilisation des ressources est en cours d’élaboration et un prélèvement au niveau national pour les contributions à l’OECO est en discussion.

**Opportunités spécifiques (y compris pour la mobilisation commune des ressources) :** La Politique régionale des océans de la Caraïbe orientale (ECROP), qui fournit un cadre pour améliorer la coordination et la gestion des ressources océaniques parmi les États membres, est un atout majeur et peut renforcer l’effet de levier des subventions. Le Projet océanique régional des Caraïbes (CROP), un projet majeur financé par le FEM et ayant pour objectif de « préserver et renforcer la résilience des ressources côtières et marines ainsi que de réaliser des politiques régionales pour stimuler la croissance bleue », contribue à la mise en œuvre de l’ECROP. De plus, le programme sur le changement climatique de l’unité consacrée à ce changement ainsi qu’à la gestion des risques de catastrophes aborde des questions liées à la gestion des zones côtières, à la biodiversité et à l’adaptation au changement climatique. L’ECROP représente une base viable pour obtenir des financements pour des projets liés à l’économie bleue dans toute la région de l’OECO, et elle pourrait servir d’exemple et proposer des projets pilotes évolutifs pour la région des Caraïbes. Les possibilités spécifiques d’élargir de manière stratégique les sources de financement pour la gouvernance des océans incluent (i) l’alignement de l’ECROP sur les ODD, (ii) la correspondance des problèmes liés à l’adaptation au changement climatique et de ceux liés à la gouvernance des océans, ainsi que (iii) l’intensification de la coopération avec les autres membres du MCI.

## Annexe 6 : Évaluation des bénéfices en jeu

### Contexte économique

Les économies de la région sont très dépendantes, ou même extrêmement dépendantes du secteur du tourisme. Les plages et les récifs coralliens sont considérés comme « le produit touristique essentiel » (CMVT, 2018a) des Caraïbes. En plus de l'importance des fruits de mer pour le secteur, des écosystèmes marins sains continuent d'être un important moteur de croissance de ce secteur (Barker, 2002 ; Christie et al. 2015 ; Gopal et al. 2015). La Banque mondiale estime que les bénéfices économiques tirés du tourisme côtier parmi les territoires et États insulaires de la région pourraient augmenter jusqu'à 50 % en 2024 par rapport à 2012 (Banque mondiale, 2016). Compte tenu de la sensibilité du secteur à la santé des écosystèmes, la croissance pourrait être compensée par l'augmentation des prix à l'importation à moyen terme, suivie d'un déclin global du secteur en raison de l'érosion de la santé de l'écosystème, comme le mettent en garde de nombreux experts (Barker, 2002 ; Banque mondiale, 2016 ; Burke et al., 2011).

**Tableau 11 Dépendance au secteur du tourisme (CMVT, 2018a ; CMVT, 2018b ; CMVT, 2017).**

	% du PIB	Emploi direct	Dépenses directes des visiteurs <sup>43</sup>
Brésil <sup>44</sup>	10	Environ 2,3 m d'emplois	59,6 milliards de dollars
Caraïbes	15	13,8%	31,4 milliards de dollars

**Tableau 12 Pays à très forte dépendance à l'égard du secteur du tourisme (CMVT, 2018a ; CMVT, 2018b)**

	% du PIB
Les Bahamas	44.8
Antigua-et-Barbuda	60.4
Aruba	88.4
Jamaïque	30.3
Barbade	39.9

La mer des Caraïbes abrite la plus grande diversité d'espèces de l'ensemble de l'Atlantique Ouest, et les « récifs coralliens, lagons côtiers, forêts de mangroves et herbiers marins sont des écosystèmes très productifs » (COPACO, 2017) soutenant la pêche artisanale et industrielle. En particulier, les pêches artisanales sont critiques pour la sécurité alimentaire dans la région. L'écosystème du Plateau du Nord du Brésil supporte l'une des plus importantes

<sup>43</sup> Brésil en 2017 ; Caraïbes en 2016

<sup>44</sup> Les statistiques représentent le Brésil dans son ensemble, alors que seul le nord du Brésil avec le NBSLME fait partie du CLME+.

installations de pêche de la crevette orientée à l'exportation dans le monde (Seijo et al, 2017). La COPACO-FAO (2017) fait état de 33 espèces dans la région de son mandat (à l'exclusion du Plateau du Nord du Brésil), dont 30 espèces sont pleinement exploitées ou surexploitées.

**Tableau 13 Importance du secteur de la pêche (BDC, 2018 ; FAO, 2010 ; CARICOM, non daté)**

	Personnes employées directement	Personnes employées indirectement	Personnes directement et indirectement dépendantes
Région Grande Caraïbe			4 500 000
CARICOM	64 000	180 000	
Nord du Brésil	500 000 <sup>45</sup>		

#### **Estimations des bénéfices en jeu**

Les estimations de quantification des bénéfices en jeu dans le cas d'enjeux transfrontaliers ne sont pas abordées et sont présentées dans Tableau 14. Le tableau suivant ne résume que les bénéfices économiques directs de plusieurs services écosystémiques sélectionnés (en raison de l'absence de données/d'informations), ce qui ne présente qu'une fraction des bénéfices tirés d'écosystèmes sains<sup>46</sup>. Ceci s'applique particulièrement à l'approvisionnement en poissons, pour lesquels seule la pêche de capture est prise en compte, ce qui ne reflète pas toute la valeur et l'importance du poisson pour la sécurité alimentaire (CLME, 2011). De plus, les valeurs indiquées dans le tableau ne comprennent que les bénéfices commerciaux directs. L'ensemble de l'impact économique indirect de ces revenus dépasse très probablement les montants déjà mentionnés plusieurs fois.

**Tableau 14 Bénéfices économiques en jeu sélectionnés <sup>47</sup>**

Service de l'écosystème	Retombées économiques annuelles en jeu (dollars)
Approvisionnement en poissons (Pêche de capture commerciale uniquement, ne tenant pas compte de l'importance de la pêche pour la	457 000 000

<sup>45</sup> Le chiffre inclut les pêches intérieures.

<sup>46</sup> Les types de récifs coralliens, mangroves, herbiers marins, plages et écosystème pélagique de l'écosystème côtier et du plateau continental fournissent de nombreux services qui sont habituellement divisés en quatre catégories : les services d'approvisionnement (p. ex. poisson pour l'alimentation et les loisirs), services de régulation (régulation du climat, protection des berges contre l'érosion et les tempêtes), services culturels (p. ex. la valeur des loisirs et du tourisme) et services de soutien (p. ex. alevinage pour les poissons) (pour une liste complète, consulter CLME, 2011).

<sup>47</sup> Il est reconnu que les chiffres présentés ne peuvent remplacer une évaluation précise sur le plan géographique et économique des services écosystémiques de la région Grande Caraïbe. Certaines des hypothèses pourraient inclure un comptage en double ou être incomplètes et devraient être vérifiées et, dans certains cas, adaptées au contexte régional, à la portée géographique ou spécifiées pour les espèces et écosystèmes.

*Propositions pour un Mécanisme de coordination permanent et un Plan de financement durable pour une gouvernance des océans dans la région des Caraïbes*

subsistance et la sécurité alimentaire dans la région)	
Valeur des loisirs et du tourisme (Avec des visites à seulement 30 % du fait d'écosystèmes côtiers et marins sains)	27 300 000 000
Protection des côtes contre l'érosion et les tempêtes	1 378 000 000
Piégeage du carbone	352 000 000
Total	29 487 000 000

### ***Évaluation de quatre services écosystémiques***

Les types de récifs coralliens, mangroves, herbiers marins, plages et écosystème pélagique de l'écosystème côtier et du plateau continental fournissent de nombreux services qui sont habituellement divisés en quatre catégories : les services d'approvisionnement (p. ex. poisson pour l'alimentation et les loisirs), services de régulation (régulation du climat, protection des berges contre l'érosion et les tempêtes), services culturels (p. ex. la valeur des loisirs et du tourisme) et services de soutien (p. ex. alevinage pour les poissons) (pour une liste complète, consulter CLME, 2011).

Données quantitatives pour évaluer la valeur actuelle des pertes économiques ou d'écosystèmes associées à leur dégradation font défaut. Il n'y a pas encore d'évaluation empirique des effets écologiques et économiques ex-post établissement d'une entité de coordination pour les GEM, qui pourrait servir de référence ici. Une estimation de la valeur totale des écosystèmes côtiers et marins n'existe pas pour le CLME + (comme par exemple pour les GEM de Mer de Chine du Sud ou la Baie du Bengale). À ce jour, l'information disponible la plus complète se concentre sur les récifs coralliens des Caraïbes et leur pertinence pour le secteur de la pêche et du tourisme ainsi que pour la protection des côtes (Schumann et Mahon, 2015). Schumann et Mahon (2015) entre autres, ont donc recommandé l'intégration d'un cadre d'évaluation pour les services des écosystèmes dans le PAS afin de s'assurer qu'une prise de décisions en connaissance des bénéfices économiques d'une gestion écosystémique puisse avoir lieu. Sur la base des informations disponibles et au regard de l'importance des secteurs de la pêche et du tourisme décrits ci-dessus, la valeur des quatre services suivants de l'écosystème a été évaluée : approvisionnement en poissons, valeur des loisirs et du tourisme, protection des berges et régulation climatique.

#### ***Approvisionnement en poissons***

Ce qui suit représente une estimation approximative de la valeur commerciale des pêches de capture dans la CLME et NBSLME fondée sur les statistiques de la FAO (2017) et sur un rapport préparé pour COPACO (Seijo et al., 2017). Cependant, cela ne reflète pas la pleine valeur d'approvisionnement en poissons pour la sécurité alimentaire dans la région puisqu'une part importante de la population dans la région dépend directement ou indirectement de la pêche pour sa survie (CLME, 2011).

---

*Propositions pour un Mécanisme de coordination permanent et un Plan de financement durable pour une gouvernance des océans dans la région des Caraïbes*

En 2015, le total des captures de la région FAO 31 était de 1,4 mt (COPACO, 2017). Sur la base de la FAO (2017), la valeur moyenne pour les pêches de capture en 2015 était de 1305 dollars par tonne de capture<sup>48</sup>. En appliquant la présente formule à la capture totale de la région 31, la valeur totale est estimée à plus de 1,8 milliards de dollars (1 827 millions). Sur la base des hypothèses pour NBSLME d'une rente de ressource de 23 % (Seijo et al., 2017), la rente serait de 420,21m. de dollars. Ces calculs n'incluent pas les pêches de capture du Nord du Brésil, incluses dans la région FAO 41.<sup>49</sup> Pour le NBSLME, il a été estimé que les bénéfices tirés des espèces de crevettes, seabob et poissons de fond pour la période 1998 à 2013 a été de 590,9m de dollars (Seijo et al., 2017). Cela représente une moyenne d'environ 37 millions de dollars par an. En englobant la région FAO 31 et NBSLME, la rente de ressource des pêches de capture serait de 457,21m de dollars par an.<sup>50</sup>

#### *Valeur des loisirs et du tourisme*

La valeur des loisirs et du tourisme peut être abordée en utilisant les recettes générées par les voyages et le tourisme dans la région. Le CMVT (2018a) estime que les visiteurs ont dépensé 31,4 milliards de dollars dans les Caraïbes en 2016. Cela a contribué autour de 56,4milliards de dollars au PIB total. Au Brésil, les dépenses des visiteurs directs ont atteint 59,6 milliards de dollars en 2017 avec une contribution au PIB totale estimée de 163 milliards de dollars (CMVT, 2018b). On peut supposer qu'une part importante de ces recettes est liée à la santé des écosystèmes, comme les belles plages, les récifs coralliens pour la plongée et la faune. Cependant, il y a très peu d'information disponible concernant la part réelle ou la quantification des pertes potentielles. Un seul chiffre est disponible : Burke et al. (2011) ont mis en garde contre d'éventuelles pertes annuelles d'entre 100 à 300m de dollars pour le secteur du tourisme, du fait de la dégradation des récifs coralliens et de l'érosion des plages de sable dans les Caraïbes. Par rapport à l'ensemble des recettes du tourisme indiquées ci-dessus, cette fourchette reflète probablement plutôt la limite inférieure des bénéfices en jeu. Même si l'on venait à supposer que seuls 30 % des touristes visitent la région CLME+ en raison de la beauté naturelle et de la bonne santé des écosystèmes marins et côtiers, les bénéfices annuels directs accrédités aux écosystèmes sains continueraient de représenter 9,3 milliards de dollars dans les Caraïbes et autour de 18 milliards de dollars au Brésil, avec des bénéfices indirects dépassant cette valeur.

#### *Protection des côtes contre l'érosion et les tempêtes*

Sur la base d'une étude de Burke et al. (2008) sur les services des écosystèmes des récifs coralliens à Trinité-et-Tobago et Sainte-Lucie, une valeur annuelle moyenne par hectare de récifs coralliens de 530 dollars est assumée<sup>51</sup>. Étant donné qu'il y a 26 millions d'hectares (26 000 km<sup>2</sup>) de récifs coralliens dans la région CLME+, la valeur du service de protection du rivage s'élève à 1,378 milliards de dollars.

---

<sup>48</sup> Nous reconnaissons que cette valeur peut être différente si obtenue à partir de la région.

<sup>49</sup> La région FAO 31 couvre 15 millions de km<sup>2</sup>, incluant le Golfe du Mexique, la côte sud-est des États-Unis et la Mer des Caraïbes. Elle s'étend au large de l'Atlantique Ouest, 51 % de la région étant des Zones au-delà de la juridiction nationale (ZADJN). Le GEM du Plateau du Nord du Brésil fait partie de la zone de gestion de la COPACO mais s'inscrit dans la zone 41 de la FAO.

<sup>50</sup> Le chiffre peut inclure une duplication des données de captures pour le Guyane, le Suriname et la Guyane française.

<sup>51</sup> Au moins 460 dollars pour Sainte-Lucie et 600 dollars pour Trinité-et-Tobago.

*Propositions pour un Mécanisme de coordination permanent et un Plan de financement durable pour une gouvernance des océans dans la région des Caraïbes*

### *Régulation du climat : Piégeage du carbone*

Les mangroves sont d'importants puits de carbone. Sur la base d'un prix du carbone de 5 dollars par tCO<sub>2</sub>équivalente, la Banque mondiale (2016) estime que la valeur des mangroves pour la mer des Caraïbes représente 90 millions de dollars par an<sup>52</sup>. Le rapport souligne cependant, qu'au « véritable coût social » du carbone s'élevant à 40 dollars par tCO<sub>2</sub>é, cette valeur serait égale à 704m de dollars. Depuis la publication dudit rapport, le prix du carbone a augmenté de façon significative, avec des Quotas d'émission européens (EUA) actuellement autour de 20 euros en avril 2019. Il semble donc justifié de rapprocher le prix du carbone à 20 dollars par tCO<sub>2</sub>é aux fins de la présente évaluation. Sur la base des estimations de la Banque mondiale (2016), cela se traduirait par une valeur de piégeage du carbone dans les mangroves des Caraïbes de 352 millions de dollars.

---

<sup>52</sup> Ceci n'inclut pas le NBSLME.